

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

- - - o O o - - -

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 avril 2026 s'est réuni le lundi 27 avril 2026, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Eliana VALENTE, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Guillaume DEZERT, Mme Leïla ADLIMI, Mme Salima YENBOU, M. Baytir THIAW, Mme Karine JOURNAULT, **Adjoints**

M. Louis VOGEL, M. Luc GARCIA, M. Louis BOUMESBAH, M. Jules NGUBU (à partir du point n° 4), M. Mourad SALAH, M. Gérald GALLET (à partir du point n° 29), Mme Angélique DEHIMI, Mme Touria KAHLI, M. Jérôme LUCCHIARI, Mme Sophie MUYL-CHARRIER, M. Jean CLARYS, M. Mohammed KHELOUFI, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, Mme Caroline Kimberley LEGERNARD, Mme Fatiya MOTHAY, M. Rémy BÉHAGLE, M. Eric TORTILLON, M. Jason DEVOGHELAERE, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

M. Jules NGUBU (jusqu'au point n° 3), Mme Sophie ROCHER, Mme Sophia HALIFA, Mme Julienne SIGNING DJOUFACK (jusqu'au point n° 3).

REPRESENTES :

Mme Ségolène DURAND donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK

M. Noël BOURSIN donne pouvoir à Mme Touria KAHLI

Mme Odile RAZE donne pouvoir à Mme Karine JOURNAULT

M. Gérald GALLET donne pouvoir à Mme Eliana VALENTE (jusqu'au point n° 28)

Mme Claire GUILLEMINOT donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET

Mme Warda MANNIER donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE

Mme Julienne SIGNING DJOUFACK donne pouvoir à M. Jules NGUBU (à partir du point n° 4)

Mme Géraldine GENTRIC donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI

Mme Monica RADU donne pouvoir à M. Guillaume DEZERT

M. Jean-Hugues BARBÉ donne pouvoir à Mme Leïla ADLIMI

Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Philippe MARTIN

Mme Céline GILLIER donne pouvoir à M. Jason DEVOGHELAERE

SECRETAIRE :

M. Mathieu DUCHESNE

*Monsieur Mebarek* : Allez on va donc débiter. Je fais l'appel et on a certains qui vont arriver en retard, d'autres qui sont absents ; on savait que c'était un Conseil qui était particulier, avec pas mal d'absence, puisque en plein congés scolaires. On a encore des élus de la Majorité qui vont arriver. Alors je vous propose de débiter l'appel. Parfait donc le quorum est atteint.

Alors avant de débiter la séance, je vais vous présenter Clément Rabet qui nous a rejoint la semaine dernière, qui est mon nouveau Directeur de Cabinet, qui nous a rejoint depuis maintenant une semaine - dix jours. Le treize. Voilà le treize. Voilà, ça passe vite. Bienvenue. Bienvenue Clément. En principe, le nouveau dircab fait un discours en début de... on est d'accord ? Non, je blague. Parfait. Je vous propose de débiter.

#### 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Mebarek : Délibération numéro un, la désignation du secrétaire de séance. Mathieu Duchesne. C'est bon Mathieu Duchesne ? Très bien.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**DESIGNE** Monsieur Mathieu DUCHESNE en qualité de Secrétaire de séance.

#### 2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

Monsieur Mebarek : Délibération suivante. L'approbation du compte-rendu de la séance du 19 février 2026. Y a-t-il des remarques ? Très bien, adopté. Enfin je ne sais pas s'il faut l'adopter ou pas. Oui. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

#### 3 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 21 MARS 2026

Monsieur Mebarek : Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mars 2026. Y a-t-il des remarques ? Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

#### 4 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Mebarek : Délibération numéro quatre, le compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Y a-t-il des questions ? Madame Mothay ?

Madame Mothay : Bonsoir à toutes et tous. Je voudrais donc revenir sur les décisions relatives aux demandes de subventions du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'année 2026. Ce n'est pas trop fort ? Ça va ? Non. Tout d'abord, concernant les actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, pour laquelle une subvention d'un peu plus de 10 000 € est sollicitée, pouvez-vous préciser quelles actions concrètes seront

mises en œuvre ? S'agit-il de dispositifs nouveaux ou du renforcement d'actions déjà existantes ? S'agissant ensuite de la semaine de la prévention de la délinquance financée à hauteur de 4 500 €, quel est le contenu précis de cette opération ? Quels publics sont ciblés ? Et quel bilan peut-on tirer des éditions précédentes le cas échéant ? Enfin, concernant le renforcement du dispositif de vidéosurveillance avec l'installation de deux nouvelles caméras d'un montant de 17 000 €, sur quels critères les emplacements ont-ils été choisis et existe-il un diagnostic précis justifiant ces implantations ? Plus globalement, comment la Ville articule-t-elle ces différents dispositifs prévention, accompagnement des victimes et vidéosurveillance dans une stratégie cohérente de sécurité ? Ces questions visent à mieux comprendre l'impact concret de ces financements publics et à s'assurer de leur efficacité au service des Melunaises et des Melunais.

Monsieur Mebarek : Merci. Alors Madame Mothay, ce que je vous propose sur la dernière partie de votre question, parce que c'est plus qu'une question sur le marché, c'est une question plus vaste sur, globalement, la politique en matière de sécurité, prévention. Et ça dépasse assez largement le cadre de la question très précise. Ce que je vous propose, c'est éventuellement de la reformuler dans le cadre d'une question au Conseil, auquel on pourra vous répondre de manière plus développée plutôt que dans une question sur un marché. Mais par contre, on va comme répondre à certains des éléments, y compris sur la dernière. D'abord Aude, sur les violences faites aux femmes. Il y avait de deux questions là-dessus.

Madame Rouffet : Oui. Alors, c'est la deuxième année où on postule, où on fait une demande de subvention sur la prévention de la délinquance, sur la prévention des violences faites aux femmes. L'objectif c'est d'amplifier ce qui est existant et éventuellement de financer – en fait, ça dépendra de la somme qu'on recevra, évidemment ; on ajustera en fonction, mais c'est pour financer un spectacle de grande ampleur et puis de la formation.

Monsieur Mebarek : Alors, on avait une question sur l'implantation. Donc, c'est deux caméras qui sont positionnées sur le secteur de la rue de Dammarie et de la rue Belle Ombre ; et la deuxième sur Chamblain et rue de Dammarie. Ça répond à ce que j'avais dit il y a deux ans, je crois, le souhait de renforcer l'implantation de caméras de vidéoprotection sur la partie sud de la ville qui en avait moins. Et d'ailleurs, vous vous souvenez, ça m'avait valu un commentaire très déplacé de Madame Monville, qui... Voilà. Un commentaire très déplacé – je ne vais pas dire l'objet de ce commentaire. Oh, si je le dis, allez : c'est qu'on mettait des caméras dans le sud pour surveiller les gens du nord qui allaient errer dans les rues du sud, vous vous souvenez ? Je schématise à peu près, mais c'était ça. Et en réalité, c'est dans cette perspective-là, l'implantation de caméras dans le sud. Voilà. Rue de Dammarie - rue de Belle Ombre, et Chamblain - rue de Dammarie. Alors déjà, Chamblain – rue de Dammarie c'est fait parce qu'on est ici à proximité d'un monument commémoratif où se passent des cérémonies officielles. Donc c'est important également d'avoir, en cas d'événements, je ne le souhaite pas, mais s'il doit y avoir un événement, c'est quand même bien d'avoir une caméra qui soit en direct sur ce site. Et par ailleurs, on est sur un axe – évidemment vous le connaissez, très routier, très routier, Chamblain – et accidentogène. Donc pour Chamblain - rue de Dammarie, c'est ça. Concernant la rue de Dammarie et la rue de Belle Ombre, elle est liée à la présence d'établissements d'enseignement – on a le futur collège d'ailleurs qui ouvrira l'année prochaine – et également des flux. Des flux du coup, piétons et voitures, importants aux abords de ces écoles. D'où la nécessité d'implanter des caméras à cet endroit-là. Et concernant votre question, Madame Mothay, je veux bien que, éventuellement, vous la reformuliez, peut-être même par écrit, je ne sais pas, qu'on puisse vous donner réponse plus circonstanciée parce que

là, partir d'une question sur un marché d'implantation de caméras à quelle est la stratégie de la Ville en matière de sécurité versus prévention, c'est un peu large.

Madame Mothay : Au moins sur la semaine de la prévention de la délinquance qui est financée à 4 500 €. Je vous demandais quel était le contenu précis de cette opération et quel public était ciblé aussi. Et s'il y avait un bilan des éditions précédentes ? Ou pas ?

Monsieur Mebarek : Je vais vous dire tout de suite. Alors je vais vous lire l'objet du projet. Donc le projet, ce sont des ateliers de théâtre. Donc, c'est un projet qui consiste en la mise en œuvre d'ateliers théâtre forum avec un intervenant professionnel visant à renforcer les compétences psychosociales des jeunes et à favoriser la cohésion sociale. S'appuyant sur des méthodes participatives, experts et expérientiels, ces ateliers invitent les participants à réfléchir à leur comportement, à leur relation aux autres ainsi qu'aux mécanismes d'influence sociale. Bon, bref. Ateliers de théâtre qui impliquent les jeunes, visant à assurer, on va dire, une prise en compte des interactions sociales. Sont abordées notamment les thématiques du harcèlement, des addictions, des violences. Tout en sensibilisant les jeunes aux situations de vulnérabilité. Ce faisant, on essaie de développer chez les jeunes des compétences en matière de résolution de conflits, à essayer de les amener vers des solutions alternatives non-violentes à des situations qui peuvent parfois aboutir à, justement, de la violence. Voilà, c'est tout. Oui, tu peux compléter.

Madame Rouffet : Oui, je veux juste rajouter quelques points, c'est à dire que ça concernera 40 jeunes filles et garçons âgés de 12 à 17 ans, issus majoritairement des QPV. Et il y aura aussi un temps de formation. La compagnie à laquelle on fait appel s'appelle Bagan bagaN ; c'est une compagnie avec laquelle on a l'habitude de travailler au niveau du théâtre forum. Ça fonctionne extrêmement bien, ça permet des mises en situation, des prises de recul, etc. Il y a un gros travail qui est fait sur les compétences psychosociales, justement parce qu'on s'est rendu compte que les jeunes n'ont pas ces capacités-là, ou elles ne sont pas suffisamment fortes. Ils sont davantage prompts à tomber dans des situations de délinquance exagérée. Donc c'est pour ça qu'on s'est focalisé là-dessus au niveau du service jeunesse.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Aude.

Madame Mothay : Juste pour rebondir.

Monsieur Mebarek : Oui, Madame Mothay.

Madame Mothay : Parce que vous dites 40 jeunes filles et garçons. Mais ces 40, vous les choisissez comment, en fait ?

Madame Rouffet : Ce sont les structures, les espaces jeunesse qui vont les identifier. Et c'est sur la base du bénévolat.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. D'autres questions ? Très bien. Donc, pas de questions, d'autres questions sur les marchés. Henri, délibération numéro cinq.  
le Conseil Municipal :

## 5 - ETAT DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2025

Monsieur Mellier : Oui Monsieur le Maire. Donc cette délibération, classique effectivement, a pour but de vous informer des indemnités qui ont été versées aux élus du mandat précédent, donc pour l'année 2025, comme vous l'indique très bien le projet de délibération. Donc, il s'agit à la fois des indemnités communautaires et éventuellement de syndicats qui existent, voire d'organismes publics, HLM – c'est le cas de FSM. Voilà. Alors, il n'y a pas – je sais que la question m'a été posée, alors je réponds par avance – il n'y a pas la Communauté d'Agglomération, là. La Communauté d'Agglomération n'est pas une collectivité territoriale. Parallèlement, elle produit le même état. Donc, pour la Communauté, il suffira après de consolider, si vous le voulez, les élus municipaux et communautaires. Donc, on prend acte que, de l'état annuel des indemnités perçues par les élus municipaux pour l'année 2025 et pour un montant total pour l'année 2025 de 288 506,70 €.

Monsieur Mebarek : Merci Henri. Y a-t-il des questions ? Très bien. Qui s'oppose ? On prend acte. Parfait. On a pris acte.

le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** de l'état annuel des indemnités de toute nature perçues par les élus municipaux pour l'année 2025.

## 6 - CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Mebarek : Alors délibération... attends, je vais prendre mon ordre parce que là, on va donc commencer la longue série de délibérations de désignations des membres des différentes commissions et instances. Donc, la délibération numéro six porte sur les commissions municipales qui sont des instances qui visent à travailler sur des dossiers, en amont des Conseils Municipaux, mais pas que, puisque ces commissions ont vocation à travailler sur tout sujet qui concerne les affaires municipales et donc qui ne font pas forcément l'objet de délibération. Alors il est donc proposé de créer cinq commissions – une commission cadre de vie, aménagement du territoire et transition écologique ; une commission solidarité, cohésion sociale, logement, égalité hommes femmes ; une commission famille ; une commission finances et budget ; et une commission attractivité. Étant précisé que la commission attractivité est une nouvelle commission puisque globalement les autres, elles sont à peu près tout ce qui existait. La commission attractivité est une commission qui est transversale, et qui pourra traiter de sujets en relation avec les enjeux de commerce, d'attractivité, de culture, de sport. Toutes les politiques qui, d'une manière ou d'une autre, visent à assurer l'attractivité de notre ville. Et donc, plutôt que de démultiplier les commissions, on a tout ramassé dans une commission qui s'appellera attractivité. Voilà. Alors, on va commencer par la première, donc la délibération... et bien non, en fait ce n'est qu'une délibération, on va commencer par la commission attractivité, donc pour laquelle, nous avons donc six élus de la Majorité, deux élus Relevons Melun, un...

Oui, on vote. On vote la création ? On vote d'abord la création. Donc c'est au coup par coup ?

Monsieur Mellier : Non, non, c'est dans la délibération, c'est la même chose. On crée et on désigne.

Monsieur Mebarek : Donc c'est la délibération. On crée, on désigne, donc on va... sauf si

vous voulez débattre de l'existence, de la pertinence, de telle ou telle commission, ce que l'on peut faire tout de suite. Ou alors on peut le faire au moment où, à chaque commission on a des éléments. Donc, là, on commence avec la commission attractivité. Donc, si vous avez un sujet là-dessus, échangeons. Monsieur Tortillon ? Non. Vous avez une question ? Non. D'accord. Madame Mothay ?

Madame Mothay : C'était juste pour dire que j'ai été obligée d'écrire en fait à la mairie, parce que certains intitulés des commissions telles que famille, on ne savait pas trop ce que ça englobait. Avant c'était commission éducation, donc il a fallu quand même qu'on...

Monsieur Mebarek : Ah il faut un sous-titre quoi.

Madame Mothay : Il n'y avait rien d'indiqué en fait dans l'intitulé. Et la question qui se posait, qu'on s'est posée, c'est pourquoi on n'aurait pas des suppléants ? Parce que quand on fait des commissions et qu'on ne peut pas venir, ça aurait été pas mal d'avoir un suppléant, pour pouvoir y assister.

Monsieur Mebarek : Oui. Madame Mothay, on est contraint par les dispositions du CGCT et on s'en tient à ça. On doit respecter le cadre légal. Et le cadre légal prévoit des titulaires uniquement. Je le concède, ça peut être compliqué pour certains groupes.

Donc, on va commencer plutôt dans l'ordre de la délibération, donc la première commission est la commission cadre de vie, aménagement du territoire et transition écologique. La Majorité propose la désignation de Guillaume Dezert, Gérald Gallet, Jean-Luc Barbé, Jérôme Lucchiari, Louis Boumesbah et Ségolène Durand. En ce qui concerne le groupe Relevons Melun, vous nous avez indiqué Philippe Martin, Catherine Asdrubal. Pour la liste Union Populaire de Melun, Monsieur Tortillon. Et Jason, pour vous ?

Monsieur Devoghelaere : Ca sera moi, Jason Devoghelaere.

Monsieur Mebarek : Vous notez ? Parfait. La commission solidarité, cohésion sociale, logement, égalité femmes hommes. Majorité : Emmanuel Adjouadi, Jules Ngubu, Géraldine Gentric, Mourad Salah, Sophie Rocher, Odile Raze. Pour le groupe Relevons Melun, Philippe Martin et Monsieur Michaël Guion. Pour le groupe Union Populaire, Madame Fatiya Mothay.

Monsieur Devoghelaere : Et pour nous, ça sera Céline Gillier.

Monsieur Mebarek : Céline Gillier. Très bien. La commission famille dans laquelle effectivement on retrouve petite enfance, centres de loisirs, éducation. Donc commission famille : Leïla Adimi, Angélique Dehimi, Mohammed Kheloufi – on trouve aussi la jeunesse d'ailleurs – Julienne Singing Djoufack, Jérôme Lucchiari et Warda Mannier pour la Majorité. Pour Relevons Melun, Caroline Kimberley Legernard et Catherine Asdrubal. Union Populaire, Fatiya Mothay. Et Union de la Gauche et des Ecologistes pour Melun ?

Monsieur Devoghelaere : Céline Gillier.

Monsieur Mebarek : Très bien. Commission des finances et du budget : Henri Mellier, Jean-Luc Barbé, Mourad Salah, Gérald Gallet, Jean Clarys, Monica Radu. Relevons Melun : Philippe Martin et Michaël Guion. Union Populaire de Melun : Rémy Béhagle. Et Union de la Gauche et des Ecologistes ?

Monsieur Devoghelaere : Céline Gillier.

Monsieur Mebarek : Merci. Commission attractivité : Mathieu Duchesne, Monica Radu, Luc Garcia, Sophia Khalifa, Claire Guillemot, Warda Mannier. Relevons Melun : Philippe Martin, Michaël Guion. Union Populaire de Melun : Eric Tortillon. Et ?

Monsieur Devoghelaere : Jason Devoghelaere.

Monsieur Mebarek : Parfait. Merci beaucoup.

Monsieur Guion : Monsieur le Maire.

Monsieur Mebarek : Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Il y a un petit souci sur certaines commissions, notamment sur la commission solidarité, cohésion sociale, logement, égalité hommes-femmes.

Monsieur Mebarek : Oui.

Monsieur Guion : Vous avez dit, il me semble, sauf si vous vous êtes trompé de ligne. Philippe Martin, Michaël Guion. Normalement, ça doit être Philippe Martin et Caroline.

Monsieur Mebarek : OK. Ben moi j'ai... Sur la délibération, j'ai... Oui, ok, merci beaucoup. On va corriger.

Monsieur Guion : Et vous êtes allé un peu vite sur le reste, on n'a pas pu vérifier le reste.

Monsieur Mebarek : Ben je peux vous le dire tout de suite. Donc : commission cadre de vie, aménagement, c'est Philippe Martin, Catherine Asdrubal. Solidarité, donc on vient d'en parler. Famille : Catherine Asdrubal et Caroline.

Monsieur Guion : Oui.

Monsieur Mebarek : Finance budget : Philippe Martin, Michaël Guion. Attractivité : Philippe Martin, Michaël Guion. Voilà.

Monsieur Guion : Merci.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté. Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**DECIDE** de créer 5 Commissions Municipales dénommées :

- COMMISSION « CADRE DE VIE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ECOLOGIQUE » ;
- COMMISSION « SOLIDARITES, COHESION SOCIALE, LOGEMENT ET EGALITE FEMMES-HOMMES » ;

- COMMISSION « FAMILLES » ;
- COMMISSION « FINANCES ET BUDGET » ;
- COMMISSION « ATTRACTIVITE » ;

**DIT** que chaque commission sera composée de 10 élus répartis à la proportionnelle soit :  
 6 membres pour le groupe « MELUN, TERRE D'AVENIRS »,  
 2 membres pour le groupe « RELEVONS MELUN »  
 1 membre pour « UNION POPULAIRE DE MELUN »  
 Et 1 membre pour « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN »

**DESIGNE** comme membres des différentes commissions ainsi créées, les Conseillers Municipaux suivants :

**1/ Commission « Cadre de vie, aménagement du territoire et transition écologique » :**

6 membres de la liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS »

- M. Guillaume DEZERT
- M. Gérald GALLET
- M. Jean-Hugues BARBÉ
- M. Jérôme LUCCHIARI
- M. Louis BOUMESBAH
- Mme Ségolène DURAND

2 membres de la liste « RELEVONS MELUN » :

- M. Philippe MARTIN
- Mme Catherine ASDRUBAL

1 membre de la liste « UNION POPULAIRE DE MELUN » :

- M. Eric TORTILLON

1 membre pour « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN »

- M. Jason DEVOGHELAERE

**2/ Commission « Solidarités, cohésion sociale, logement, et égalité femmes-hommes » :**

6 membres de la liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS »

- M. Emmanuel ADJOUADI
- M. Jules NGUBU
- Mme Géraldine GENTRIC
- M. Mourad SALAH
- Mme Sophie ROCHER
- Mme Odile RAZE

2 membres de la liste « RELEVONS MELUN » :

- M. Philippe MARTIN
- Mme Caroline Kimberley LEGERNARD

1 membre de la liste « UNION POPULAIRE DE MELUN » :  
- Mme Fatiya MOTHAY

1 membre pour « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN »  
- Mme Céline GILLIER

### **3/ Commission « Familles » :**

6 membres de la liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS »  
- Mme Leïla ADLIMI  
- Mme Angélique DEHIMI  
- M. Mohammed KHELOUFI  
- Mme Julienne SIGNING DJOUFACK  
- M. Jérôme LUCCHIARI  
- Mme Warda MANNIER

2 membres de la liste « RELEVONS MELUN » :  
- Mme Caroline Kimberley LEGERNARD  
- Mme Catherine ASDRUBAL

1 membre de la liste « UNION POPULAIRE DE MELUN » :  
- Mme Fatiya MOTHAY

1 membre pour « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN »  
- Mme Céline GILLIER

### **4/ Commission « Finances et Budget » :**

6 membres de la liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS »  
- M. Henri MELLIER  
- M. Jean-Hugues BARBÉ  
- M. Mourad SALAH  
- M. Gérald GALLET  
- M. Jean CLARYS  
- Mme Monica RADU

2 membres de la liste « RELEVONS MELUN » :  
- M. Philippe MARTIN  
- M. Michaël GUION

1 membre de la liste « UNION POPULAIRE DE MELUN » :  
- M. Rémy BÉHAGLE

1 membre pour « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN »  
- Mme Céline GILLIER

### **5/ Commission « Attractivité » :**

6 membres de la liste « MELUN, TERRE D'AVENIRS »

- M. Mathieu DUCHESNE
- Mme Monica RADU
- M. Luc GARCIA
- Mme Sophia HALIFA
- Mme Claire GUILLEMINOT
- Mme Warda MANNIER

2 membres de la liste « RELEVONS MELUN » :

- M. Philippe MARTIN
- M. Michaël GUION

1 membre de la liste « UNION POPULAIRE DE MELUN » :

- M. Eric TORTILLON

1 membre pour « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN »

- M. Jason DEVOGHELAERE

## 7 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ELECTION DE 8 REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : Délibération numéro sept. La création. Non, attendez, pas la création. Non, c'est la participation, la désignation des membres au conseil d'administration du CCAS. Il s'agit donc d'élire huit membres, dont six pour la Majorité, un pour Relevons Melun et un pour l'Union Populaire de Melun. Alors en ce qui concerne la Majorité, il est proposé l'élection de : Emmanuel Adjouadi, Odile Raze, Sophie Rocher, Géraldine Gentric, Julienne Signing Djoufack, et Aude Rouffet. Le groupe Relevons Melun avait proposé Catherine Asdrubal. Et l'Union Populaire, Fatiya Mothay. Tout est bon ? Donc qui s'oppose ? Alors on ne doit quand même pas voter par personne ?

Monsieur Mellier : Non non.

Monsieur Mebarek : Non non, parce que c'est... Je vois : « ont obtenu... ». Ok, donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Calcul du quotient = 43 membres : 8 membres à désigner = 5.375

### Attribution des postes :

### Représentants

« Melun, Terre d'Avenirs »	34 membres : $5.375 = 6.32$ soit 6
« Relevons Melun »	4 membres : $5.375 = 0.74$ soit 1
« Union Populaire de Melun »	3 membres : $5.375 = 0.55$ soit 1
« L'Union de la Gauche et des Ecologistes pour Melun »	2 membres : $5.375 = 0.37$ soit 0

Chaque groupe ayant présenté ses candidats :

« **Melun, Terre d'Avenirs** »

- M. Emmanuel ADJOUADI
- Mme Odile RAZE
- Mme Sophie ROCHER
- Mme Géraldine GENTRIC
- Mme Julienne SIGNING DJOUFACK
- Mme Aude ROUFFET

**« Relevons Melun »**

- Mme Catherine ASDRUBAL

**« Union Populaire de Melun »**

- Mme Fatiya MOTHAY

**PROCEDE** au scrutin qui donne le résultat suivant :

Nombre de votants : 41  
 Bulletins blancs : 0  
 Bulletins nuls : 0  
 Suffrages exprimés : 41  
 Majorité absolue : 22

Ont obtenu

- M. Emmanuel ADJOUADI	41 voix
- Mme Odile RAZE	41 voix
- Mme Sophie ROCHER	41 voix
- Mme Géraldine GENTRIC	41 voix
- Mme Julienne SIGNING DJOUFACK	41 voix
- Mme Aude ROUFFET	41 voix
- Mme Catherine ASDRUBAL	41 voix
- Mme Fatiya MOTHAY	41 voix

**Sont élus pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :**

- M. Emmanuel ADJOUADI
- Mme Odile RAZE
- Mme Sophie ROCHER
- Mme Géraldine GENTRIC
- Mme Julienne SIGNING DJOUFACK
- Mme Aude ROUFFET
- Mme Catherine ASDRUBAL
- Mme Fatiya MOTHAY

**8 - INSTALLATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ELECTION DE 5 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DE MEMBRES REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS LOCALES**

Monsieur Mebarek : Délibération numéro huit. L'installation de la Commission Consultative

des Services Publics Locaux. Il s'agit de désigner cinq membres du Conseil Municipal ainsi que des membres représentant les associations locales. Alors, en ce qui concerne les membres du Conseil Municipal, donc quatre membres pour Melun, Terre d'Avenirs et un pour Relevons Melun. Pour la Majorité, il est proposé : Ségolène Durand, Jean-Hugues Barbé, Monica Radu, Angélique Dehimi. Pour Relevons Melun, Michaël Guion. Et puis les autres groupes n'ont pas de membres puisque pas assez de membres dans leurs groupes. Madame Mothay, oui.

Madame Mothay : Je souhaiterais revenir sur le fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Monsieur Mebarek : Donc, oui, mais j'ai encore les associations peut-être à dire mais bon allez-y, allez-y. Allez-y.

Madame Mothay : C'est parce qu'en fait, à la dernière mandature - précédente mandature, j'avais été invitée à participer à cette commission. Je sais que le président, enfin souvent le Maire, peut inviter des personnes extérieures, autoriser les personnes élues non membres. Je veux savoir si vous êtes toujours favorable à ça en fait. Est-ce que vous pouvez nous indiquer si cette pratique est toujours maintenue ou pas ?

Monsieur Mebarek : Alors moi je dois vous avouer que je n'ai plus souvenir, mais c'est sans doute Louis Vogel qui avait permis ça.

Madame Mothay : Non, c'était Monsieur Mellier.

Monsieur Mebarek : Il n'était pas Maire.

Monsieur Mellier : Non, non.

Monsieur Mebarek : C'est une présence sans vote, c'est ça ? Alors dans la mesure où – alors c'est sous réserve, dans la mesure où on vérifiera parce qu'on a peut-être pu faire une connerie juridique, mais si ce n'est pas contraire au texte du CGCT. Parce que pour le coup, pour les commissions municipales, ce n'est pas possible. Pour cette Commission des Services Publics Locaux, si on n'a pas d'obstacle juridique à ce que vous siégez mais sans vote, moi je n'ai pas d'obstacle. Enfin la Majorité j'imagine. Donc. Abdou, on vérifie juridiquement et si c'est possible, on vous invitera sans vote si c'est possible.

Madame Mothay : C'était possible avant. Donc...

Monsieur Mebarek : Je ne sais même pas si on a vérifié les textes. Très bien. Les membres donc, qui constituent cette association peuvent être membres d'organismes ou d'associations locales. Donc il est proposé un membre de la CCI, donc la Chambre de Commerce et d'Industrie, un membre de l'union départementale de la Confédération Syndicale des Familles, un membre de la FCPE, un membre de la PEEP. A ce stade, on n'a pas les noms. Mais on les sollicitera. Voilà. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci. Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Chaque groupe ayant présenté ses candidats :

« **Melun, Terre d'Avenirs** »

- Mme Ségolène DURAND
- M. Jean-Hugues BARBÉ
- Mme Monica RADU
- Mme Angélique DEHIMI

**« Relevons Melun »**

- M. Michaël GUION

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 41  
 Bulletins blancs : 0  
 Bulletins nuls : 0  
 Suffrages exprimés : 41  
 Majorité absolue : 22

**Ont obtenu**

- Mme Ségolène DURAND	41 voix
- M. Jean-Hugues BARBÉ	41 voix
- Mme Monica RADU	41 voix
- Mme Angélique DEHIMI	41 voix
- M. Michaël GUION	41 voix

**Sont élus pour constituer la Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

- Mme Ségolène DURAND
- M. Jean-Hugues BARBÉ
- Mme Monica RADU
- Mme Angélique DEHIMI
- M. Michaël GUION

**Sont désignés pour constituer la Commission Consultative des Services Publics Locaux en tant que membres d'organismes locaux représentatifs :**

- 1 membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- 1 membre de l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles ;
- 1 membre de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (FCPE) ;
- 1 membre de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP).

**9 - COMMISSION CONTRÔLE FINANCIER - DESIGNATION DES 10 MEMBRES**

Monsieur Mebarek : Délibération numéro neuf, la commission de contrôle financier. Cette commission se réunit en particulier pour examiner les comptes des délégataires en marge de la Commission des Services Publics Locaux. Cette commission est composée – je vais relire mon papier parce que je ne sais pas – de dix membres ; six pour la Majorité, qui sont Henri Mellier, Ségolène Durand, Monica Radu, Jean-Hugues Barbé, Angélique Dehimi, Gérald Gallet. Relevons Melun, Philippe Martin, Michaël Guion. Union Populaire de Melun, Rémy Béhagle. Et pour vous ?

Monsieur Devoghelaere : Jason Devoghelaere.

Monsieur Mebarek : Jason Devoghelaere. Très bien. Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**FIXE** à dix (10) les membres de la Commission de Contrôle des Finances.

**DESIGNE** comme membres de la Commission de Contrôle les Conseillers Municipaux suivants :

6 membres du groupe « MELUN, TERRE D'AVENIRS » :

- M. Henri MELLIER
- Mme Ségolène DURAND
- Mme Monica RADU
- M. Jean-Hugues BARBÉ
- Mme Angélique DEHIMI
- M. Gérard GALLET

2 membres du groupe « RELEVONS MELUN » :

- M. Philippe MARTIN
- M. Michaël GUION

1 membre du groupe « UNION POPULAIRE DE MELUN » :

- M. Rémy BÉHAGLE

1 membre du groupe « L'UNION DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES POUR MELUN » :

- M. Jason DEVOGHELAERE

## 10 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - DESIGNATION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES

Monsieur Mebarek : Délibération numéro dix. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, désignation d'une liste de contribuables. Donc là, il faut désigner une liste de contribuables. Donc, nous allons proposer une liste aux services fiscaux, et les services fiscaux choisiront dans cette liste. J'imagine que l'Opposition peut proposer des noms. C'est ce que vous alliez dire ? C'est possible ou pas ? Oui. Comment ? Vous avez déjà parlé de ça dans la délibération. J'ai une liste. Ah, la liste est dans la délibération. On peut la modifier ? Mais la question c'est combien ? Tout de suite. J'imagine qu'ils vont proposer... De quoi ça ? 32 au total. Et là, on a 32 personnes. Ah, il faut que j'enlève des gens. Ah ben mince. Franchement, je suis désolé. Il y a des noms comme ça qu'on va rayer, je prends sur moi pour proposer, je ne sais pas moi, un nom de chaque et on laissera l'administration décider. Ça vous va ? Oui, oui, oui, c'est la DGFIP qui décide. On fait la délib, et puis demain matin, je leur passe un coup de fil, puis je leur dirai qui prendre. Non, je blague. Alors on a. Je pense qu'on peut. Alors on peut enlever Claire Hautefaye, Philippe Sauvage, Cyril Parussolo donc ça fait trois. Montaine Chatriot, ça fait quatre. Ça fait un, deux, trois, quatre. Ça vous va comme ça ?

Comment ? Donc : Montaine Chatriot, Claire Hautefoy, Cyril Parussolo. Et le dernier, c'était Philippe Sauvage. Ça fait quatre. Non mais non. Maintenant, la question, c'est qui ? Vous, vous me donnez des noms. Des noms de chez vous, quoi. Je ne sais pas. Donc Rémy Béhagle, Michaël Guion, Céline Gillier. Ben c'est tout. C'est trois. Vous êtes trois, c'est ça ? J'ai oublié. Avant, il y avait quatre, c'est ça. Donc j'en ai enlevé un de trop. Et bien, vous laissez Montaine par exemple. Montaine. C'est bon, ça vous va ? Vous êtes clairs les services. Donc, ok. Donc on va communiquer ça à l'administration, on verra bien. Alors qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**ETABLIT** la liste suivante des contribuables pouvant être désignés par le Directeur des services fiscaux en tant que membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

- M. Gérard Millet
- Mme Nadia Belfadel
- M. Guillaume Dezert
- Mme Brigitte Tixier
- M. Michel Oravec
- M. Louis Saby
- Mme Jeanine Mesnard
- M. Henri Mellier
- Mme Montaine Chatriot
- M. Michel Robert
- Mme Catherine Stentelaire
- M. Pierre-Alain Le Gal
- Mme Angélique Dehimi
- Mme Marie-Hélène Grange
- M. Jean Menot
- Mme Liliane Blond
- M. Rémy Béhagle
- Mme Colette Mingot
- Mme Odile Razé
- M. Michaël Guion
- Mme Céline Gillier
- Mme Alyette Muller Laurent
- M. Noël Boursin
- Mme Andrianasolo Rakotomanana
- M. Mathieu Duchesne
- Mme Antoinette Varlet
- M. Vincent Appadourai
- M. Guillaume Pasquiet
- M. Ali Naoui
- M. Wouter Balk
- M. Jean Hugues Barbé
- Mme Ségolène Durand

## DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Monsieur Mebarek : Délibération numéro onze, assemblée générale du groupement d'intérêt public ID 77. Donc c'est un groupement d'achats, c'est ça ? Un outil d'ingénierie départemental. C'est un groupement qui propose à ses membres des prestations en matière d'ingénierie, d'accompagnement, de sensibilisation et de mise à disposition de ressources documentaires. Voilà. Il est proposé donc pour la Ville... il n'y a qu'un membre. D'accord. Donc on désigne Henri Mellier, tout simplement. Opposez-vous. Madame Mothay.

Madame Mothay : Juste une petite question.

Monsieur Mebarek : Oui.

Madame Mothay : Est-ce qu'on peut préciser, par exemple, des projets de la Ville de Melun qui ont fait l'objet d'un accompagnement par le groupement d'intérêt public ces dernières années ? Est-ce que c'est possible d'avoir ces projets ?

Monsieur Mebarek : Alors là, comme ça, moi je ne sais pas clairement. Le directeur général des services techniques n'a pas la réponse en tête comme ça, tout de suite. Donc, on va vous dire.

Madame Mothay : J'enverrai une question écrite.

Monsieur Mebarek : Non, non, mais là, pour le coup. On va vous répondre mais je... Ça coûte quelque chose ce groupement ? C'est gratos.

Madame Mothay : L'adhésion est gratuite, mais pas les prestations, je crois.

Monsieur Mebarek : Oui, pas les prestations. Bon c'est à l'échelle départementale. On le fait parce qu'à un moment donné, on a certains sujets pour lesquels d'autres... Je n'en sais rien. En fait je n'en sais rien. Je vous raconterais des bêtises. On va vérifier si par le passé on a eu recours à leurs services. Si ce n'est pas le cas, dans la mesure où c'est gratuit, on y adhère et puis on voit. Comme il n'a rien à faire, il y va. Henri ?

Monsieur Mellier : Oui, je suis d'accord.

Monsieur Mebarek : Voilà. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Est candidat :  
- M. Henri MELLIER

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 41  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 41  
Majorité absolue : 22

A obtenu :  
- M. Henri MELLIER

41 voix

**Est désigné pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public ID77 :**  
**- M. Henri MELLIER**

12 - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT

Monsieur Mebarek : Délibération numéro douze. Maximilien. Alors ça, c'est quelque chose, par contre, auquel on a eu recours déjà, Sylvie ?

Monsieur Mellier : Maximilien, c'est la plateforme de la commande publique.

Monsieur Mebarek : C'est la plateforme technique des marchés publics. Donc évidemment, on l'utilise. Alors là, il est proposé la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant. Nous proposons de désigner Ségolène Durand en tant que titulaire et Henri Mellier en tant que suppléant. Y a-t-il des oppositions ? Oui, Monsieur Tortillon.

Monsieur Tortillon : Oui, quand même une petite remarque. C'est dommage que Ségolène Durand ne soit pas là parce que moi je m'interrogeais, vu qu'elle va siéger dans cette commission, elle, quels sont les critères qui lui importent dans cette commission pour choisir les commandes publiques ?

Monsieur Mebarek : Nonn ce n'est pas ça. En fait, c'est un outil, c'est une plateforme dématérialisée qui nous permet de recevoir les candidatures, les dossiers de candidats, qui sont après instruits par nos services. Donc, c'est bien, nos services qui instruisent, qui analysent. Puis la commission d'appel d'offres, composée d'élus, décide, et le Conseil Municipal valide. Donc, c'est uniquement une plateforme technique, voilà, ce n'est pas un groupement qui va choisir des marchés pour le compte de la Ville.

Madame Mothay : Et est-ce que la Ville utilise systématiquement la plateforme Maximilien justement ?

Monsieur Mebarek : Oui, la réponse est oui.

Madame Mothay : D'accord.

Monsieur Mebarek : Et Ségolène Durand est désignée parce qu'elle est présidente de la commission d'appel d'offres, tout simplement. Voilà. D'autres questions ? Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**DESIGNE** Mme Ségolène DURAND, Adjointe au Maire, joignable à l'adresse mail suivante [sdurand@ville-melun.fr](mailto:sdurand@ville-melun.fr) comme représentant titulaire auprès des instances du

Groupement d'Intérêt Public Maximilien.

**DESIGNE** M. Henri MELLIER, Adjoint au Maire, joignable à l'adresse mail suivante [hmellier@ville-melun.fr](mailto:hmellier@ville-melun.fr) comme représentant suppléant, auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public Maximilien.

**AUTORISE** ses deux représentants à signer tous les actes nécessaires au sein des instances du Groupement d'Intérêt Public Maximilien.

### 13 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE MELUN

Monsieur Mebarek : Numéro treize, SPL. Il s'agit de la désignation donc d'un représentant de la Ville de Melun. Et donc voilà. Donc c'est un représentant de la Ville de Melun qui siègera au sein de de l'Assemblée générale et de l'Assemblée spéciale de la SPL. Donc, ici, on ne parle pas du conseil d'administration. La gouvernance de la SPL, c'est une directrice générale avec un président et un conseil d'administration ; et les membres du conseil d'administration sont désignés par l'Agglomération. En ce qui nous concerne, la Ville, nous désignons un membre au sein de l'Assemblée générale et de l'Assemblée spéciale. Et donc un membre. Nous proposons Jean-Hugues Barbé. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci beaucoup. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**DESIGNE** M. Jean-Hugues BARBÉ en qualité de représentant du Conseil Municipal de la Ville de Melun au sein des Assemblées Générale et Spéciale de la Société Publique Locale Melun Val-de-Seine Aménagement.

### 14 - COMITE DE TERRITOIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MELUN

Monsieur Mebarek : Délibération quatorze. Comité de territoire. Désignation d'un représentant de la Ville. Et là il est proposé – donc le SDESM, vous connaissez l'objet. Un syndicat d'énergie. Un point important, c'est que la Ville adhère uniquement pour un tout petit sujet : c'est les bornes de recharge de véhicules électriques. Nous n'adhérons pas au SDESM sur la plénitude de ses compétences, notamment sur l'éclairage, et les marchés en matière d'électricité. Donc, nous proposons de désigner deux titulaires et deux suppléants. Non, pardon, deux titulaires et un suppléant. Donc Ségolène Durand, Eliana Valente en tant que délégués titulaires et un suppléant qui sera Jean Clarys. Y a-t-il des oppositions ? Monsieur ? Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, il nous semble que la Ville adhère au SDESM pour les marchés du prix du gaz aussi. Il me semble, non ? Récemment.

Monsieur Mebarek : Oui, c'est vrai, c'est vrai. Depuis deux ans. Depuis deux ou trois ans, je crois. Le gaz, évidemment. Le gaz, évidemment. Oui. Mais par contre, l'un des gros morceaux du SDESM, c'est tout l'éclairage public ; ce n'est pas le cas. Ok. Donc pas d'opposition, pas d'abstention. Donc adopté.

M. Gérald GALLET ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**DESIGNE**, pour représenter la Ville de Melun au sein du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) :

- Deux délégués titulaires :
  - Mme Ségolène DURAND
  - Mme Eliana VALENTE
- Un délégué suppléant :
  - M. Jean CLARYS

## 15 - CONSEILS D'ECOLE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : Délibération. Alors on va passer aux conseils d'école. On passe aux conseils d'école dans une seule délibération, c'est ça ?

Monsieur Mellier : Oui. On a tous les conseils d'école, et tous les noms. C'est la Majorité qui désigne.

Monsieur Mebarek : Oui, oui. Bon, les conseils d'école, c'est la Majorité. On n'envoie pas un élu de l'Opposition pour représenter le Maire au sein du conseil d'école. Ah oui, c'est dommage mais c'est comme ça.

Madame Mothay : C'est dommage dans le sens où on pourrait être aussi informé justement de ce que les parents d'élèves puissent faire remonter comme soucis dans les écoles.

Monsieur Mebarek : J'imagine bien que vous avez vos sources, Madame Mothay.

Madame Mothay : Je suis toujours représentante de parents d'élèves. Donc oui.

Monsieur Mebarek : Et puis, plus au syndicat ? Non ? Vous étiez à la PEEP, c'est ça ? FCPE Pardon, excusez-moi. Ben voilà, vous aurez les infos comme ça. Donc la Majorité propose de désigner les personnes suivantes dans les écoles suivantes : Karine Journault pour l'école maternelle Gabriel Leroy ; Jérôme Lucchiari pour l'école maternelle Abélard ; Monica Radu pour la maternelle Pasteur ; Leïla Adlimi, la maternelle Henri Dunant ; Henri Mellier, la maternelle Olympe de Gouges ; Julienne Signing Djoufack pour la maternelle France Gall ; Julienne également pour la maternelle Françoise Dolto ; Louis Boumesbah pour la maternelle Jules Ferry ; Mohamed Kheloufi pour la maternelle les Capucins ; Aude Rouffet pour la maternelle Jean Bonis ; Salima Yenbou pour la maternelle Beauregard ; Emmanuel Adjouadi pour l'école primaire Decourbe ; Sofia Halifa pour l'école primaire Denis Mukwege ; Karine Journault pour Armand Cassagne élémentaire ; Jérôme Lucchiari pour l'école élémentaire Héloïse ; Monica Radu pour l'école élémentaire Pasteur ; Leïla Adlimi pour l'école élémentaire Suzanne Masson et l'école élémentaire Paul Cézanne ; Henri Mellier pour l'école élémentaire Niki de Saint Phalle ; Salima Yenbou pour l'école élémentaire Rose Valland ; Mohamed Kheloufi pour l'école élémentaire Les Capucins ; Aude Rouffet pour l'école élémentaire Jean Bonis ; Louis Boumesbah pour l'école élémentaire Jules Ferry ; et Julienne

Signing Djoufack pour l'école élémentaire Simone Veil. Voilà des observations ? Madame Mothay.

Madame Mothay : Il n'y a pas de suppléants pour ces représentants, pour être sûr qu'ils viennent justement dans les conseils d'école ?

Monsieur Mebarek : Non, non. Il n'y a pas de suppléants. Et s'il y avait des suppléants, ça serait un suppléant de la Majorité. Bien tenté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**PROCEDE** à la désignation des Conseillers Municipaux et des Adjoints au Maire, dont les noms suivent, en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'école des établissements scolaires, maternels et élémentaires publics de la Ville.

<b>ECOLES</b>	<b>REPRESENTANTS</b>
Ecole maternelle Gabriel LEROY	Mme Karine JOURNAULT
Ecole maternelle ABEILARD	M. Jérôme LUCCHIARI
Ecole maternelle Louis PASTEUR	Mme Monica RADU
Ecole maternelle Henri DUNANT	Mme Leïla ADLIMI
Ecole maternelle Olympe DE GOUGES	M. Henri MELLIER
Ecole maternelle France GALL	Mme Julienne SIGNING DJOUFACK
Ecole maternelle Françoise DOLTO	Mme Julienne SIGNING DJOUFACK
Ecole maternelle Jules FERRY	M. Louis BOUMESBAH
Ecole maternelle Les CAPUCINS	M. Mohammed KHELOUFI
Ecole maternelle Jean BONIS	Mme Aude ROUFFET
Ecole maternelle BEAUREGARD	Mme Salima YENBOU
Ecole primaire François Julien DECOURBE	M. Emmanuel ADJOUADI
Ecole primaire Denis MUKWEGE	Mme Sophia HALIFA
Ecole élémentaire Armand CASSAGNE	Mme Karine JOURNAULT
Ecole élémentaire HELOISE	M. Jérôme LUCCHIARI
Ecole élémentaire Louis PASTEUR	Mme Monica RADU
Ecole élémentaire Suzanne MASSON	Mme Leïla ADLIMI
Ecole élémentaire Paul CEZANNE	Mme Leïla ADLIMI
Ecole élémentaire Niki DE SAINT PHALLE	M. Henri MELLIER
Ecole élémentaire Rose VALLAND	Mme Salima YENBOU
Ecole élémentaire Les CAPUCINS	M. Mohammed KHELOUFI
Ecole élémentaire Jean BONIS	Mme Aude ROUFFET
Ecole élémentaire Jules FERRY	M. Louis BOUMESBAH
Ecole élémentaire Simone VEIL	Mme Julienne SIGNING DJOUFACK

16 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JACQUES AMYOT - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : Donc délibération numéro seize, conseil d'administration du collège Jacques Amyot. Donc, un titulaire, un suppléant pour le conseil d'administration du collège Jacques Amyot. Donc la Majorité propose Eliana Valente en titulaire et Angélique Dehimi en suppléante. Des observations ? Non.

Madame Mothay : Juste une parce que moi je suis au CA du collège Jacques Amyot depuis quatre ans et je n'ai vu aucun représentant de la Mairie pendant quatre ans. Donc j'espère vraiment que cette année...

Monsieur Mebarek : Qui c'était ?

Madame Mothay : Je ne sais pas justement, je n'ai jamais vu personne, donc je ne sais pas qui était représentant à Jacques Amyot.

Monsieur Mebarek : Bon, on a changé. Vous nous direz si elle est plus présente. Je ne sais pas qui c'était. Très bien. Donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Sont candidats :

Titulaire :

- Mme Eliana VALENTE

Suppléant :

- Mme Angélique DEHIMI

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 41

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Eliana VALENTE 41 voix

Suppléant :

- Mme Angélique DEHIMI 41 voix

**Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration du Collège Jacques Amyot :**

**Titulaire :**

- Mme Eliana VALENTE

**Suppléant :**

- Mme Angélique DEHIMI

17 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LES CAPUCINS - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : Donc, conseil d'administration du collège des Capucins. Mohammed Kheloufi titulaire, Sophia Halifa suppléante. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Sont candidats :

**Titulaire :**

- M. Mohammed KHELOUFI

**Suppléant :**

- Mme Sophia HALIFA

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 41

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

**Titulaire :**

- M. Mohammed KHELOUFI 41 voix

**Suppléant :**

- Mme Sophia HALIFA 41 voix

**Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration du Collège Les Capucins :**

**Titulaire :**

- M. Mohammed KHELOUFI

**Suppléant :**

- Mme Sophia HALIFA

18 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT

## SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : Conseil d'administration du collège Pierre Brossolette. Pareil : titulaire / suppléant. Donc, Jules Ngubu titulaire et Eliana Valente suppléante. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté. Je vous propose... On les adopte à chaque fois ? Non. Je vais quand même faire la formule comme ça, s'il y a quelque chose de particulier, vous pouvez le dire.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Sont candidats :

Titulaire :

- M. Jules NGUBU

Suppléant :

- Mme Eliana VALENTE

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 41

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- M. Jules NGUBU 41 voix

Suppléant :

- Mme Eliana VALENTE 41 voix

**Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration du Collège Pierre Brossolette :**

Titulaire :

- M. Jules NGUBU

Suppléant :

- Mme Eliana VALENTE

19 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FREDERIC CHOPIN - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : Donc conseil d'administration du collège Frédéric Chopin. Pareil, un titulaire, un suppléant avec Mohammed Kheloufi en titulaire et Louis en suppléant. Y a-t-il

des abstentions ? Oppositions ? Merci. Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Sont candidats :

Titulaire :

- M. Mohammed KHELOUFI

Suppléant :

- M. Louis BOUMESBAH

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 41

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- M. Mohammed KHELOUFI 41 voix

Suppléant :

- M. Louis BOUMESBAH 41 voix

**Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration du Collège Frédéric Chopin :**

**Titulaire :**

**- M. Mohammed KHELOUFI**

**Suppléant :**

**- M. Louis BOUMESBAH**

20 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE D'ETAT MIXTE JACQUES AMYOT -  
ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT  
SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 20, conseil d'administration du lycée Jacques Amyot avec Eliana Valente en titulaire et Angélique Dehimi en suppléante. Oui ? Jacques Amyot, Eliana, Angélique. Et Eliana était également titulaire pour le collège. Donc adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Sont candidats :

Titulaire :

- Mme Eliana VALENTE

Suppléant :

- Mme Angélique DEHIMI

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 41  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 41  
Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Eliana VALENTE 41 voix

Suppléant :

- Mme Angélique DEHIMI 41 voix

**Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration du Lycée d'Etat Mixte Jacques Amyot :**

Titulaire :

- Mme Eliana VALENTE

Suppléant :

- Mme Angélique DEHIMI

21 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE TECHNIQUE LEONARD DE VINCI -  
ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT  
SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : Délibération 21. Léonard de Vinci, le lycée Léonard de Vinci. Baytir Thiaw titulaire et Sophia Halifa suppléante. Qui s'oppose ? Merci. Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Sont candidats :

Titulaire :

- M. Baytir Thiaw

Suppléant :

- Mme Sophia HALIFA

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 41  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 41  
Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- M. Baytir Thiaw 41 voix

Suppléant :

- Mme Sophia HALIFA 41 voix

**Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration du Lycée Technique Léonard de Vinci :**

Titulaire :

- M. Baytir Thiaw

Suppléant :

- Mme Sophia HALIFA

22 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION JEANNE D'ARC - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : 22. Conseil d'administration de l'institution Jeanne d'Arc avec, là encore, un titulaire qui sera Odile Raze et une suppléante, Eliana Valente. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Sont candidats :

Titulaire :

- Mme Odile RAZE

Suppléant :

- Mme Eliana VALENTE

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 41  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 41  
Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Odile RAZE 41 voix

Suppléant :

- Mme Eliana VALENTE 41 voix

**Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'Institution Jeanne d'Arc :**

Titulaire :

- Mme Odile RAZE

Suppléant :

- Mme Eliana VALENTE

**23 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION SAINTE MARIE - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Mebarek : Conseil d'administration de l'école Sainte-Marie. Enfin, l'Institution Sainte-Marie. Titulaire Claire Guillemintot, suppléante Ségolène Durand. Qui s'oppose ?  
Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Sont candidats :

Titulaire :

- Mme Claire GUILLEMINOT

Suppléant :

- Mme Ségolène DURAND

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages : 41  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 41  
Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Titulaire :

- Mme Claire GUILLEMINOT 41 voix

Suppléant :

- Mme Ségolène DURAND 41 voix

**Sont élus pour représenter la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de l'Institution Sainte Marie :**

**Titulaire :**

- Mme Claire GUILLEMINOT

**Suppléant :**

- Mme Ségolène DURAND

24 - COMITE DE GESTION DE L'ECOLE INTEGREE POUR DEFICIENTS AUDITIFS -  
ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : Délibération 24. Comité de gestion de l'école intégrée pour déficients auditifs, avec un représentant qui serait pour la Majorité Sophie Rocher. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Est candidate :

- Mme Sophie ROCHER

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

- Mme Sophie ROCHER :           41 voix pour  
  0 voix contre  
  0 abstentions

**Mme Sophie ROCHER est élue pour représenter la Ville de Melun au sein du Comité de Gestion de l'Ecole Intégrée pour déficients auditifs.**

25 - POUVOIRS DU MAIRE EN MATIERE DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE -  
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Mebarek : C'est tout ? Bien je passe à Henri Mellier. Délibération numéro 25. Gestion active de la dette.

Monsieur Mellier : Alors oui, Monsieur le Maire, juste un petit mot d'introduction pour les douze délibérations qui vont suivre et qui concernent effectivement les finances et le budget pour mettre tout ça dans le contexte de préparation. Donc, je suis en charge, comme vous le savez, des finances par délégation du Maire, et il me revient donc de vous présenter ce soir douze délibérations à caractère financier, dont le vote du Compte Financier Unique 2025, qui regroupe, vous le savez, l'ancien Compte Administratif et le Compte de Gestion du comptable, le vote des taux des taxes directes locales et le vote du Budget Primitif 2026. Alors, nous avons tous longuement débattu des orientations budgétaires 2026 lors du Conseil Municipal du 9 avril, et nous avons réuni aussi une commission des finances ouverte à tous, le lundi 13 avril. Il y a eu d'ailleurs, et je les en remercie tous, 18 présents, soit 42 % des membres du Conseil Municipal qui sont venus à cette commission ouverte, ce qui leur a permis, je pense, de se sensibiliser déjà à ce qu'on va dire ce soir. A ces occasions, de nombreux documents financiers vous ont été adressés, comprenant des informations précises,

détaillées, sur tous les aspects de la gestion budgétaire, comptable de notre ville. Alors, je tiens ici vraiment à remercier le directeur général des services, l'ensemble de la direction des finances et du budget, ainsi que tous les chefs de pôle pour leur contribution à l'élaboration des documents budgétaires et financiers qui sont en votre possession, ainsi que leurs annexes. Il s'agit d'un travail colossal qui a été réalisé en quelques semaines après donc l'élection municipale, et qui a été réalisée avec compétence, rigueur et clarté. Nous avons tous aujourd'hui les outils et toutes les informations nécessaires pour élaborer, pour éclairer nos débats, pardon, et prendre nos décisions ce soir.

J'en viens donc à cette première délibération. La délibération numéro 25 concernant les pouvoirs du Maire en matière de gestion active de la dette et la délégation du Conseil Municipal. Nous avons déjà délibéré sur la délégation au Maire, donc sur le L. 2122-23. Mais il convient, par une délibération spécifique, de préciser le cadre de cette délégation en ce qui concerne la gestion active de la dette. Donc la Ville souhaite préciser la stratégie d'endettement, et pour définir une stratégie d'endettement et adopter à cet effet une délibération spécifique pour la réalisation des emprunts est joint à cette délibération, un lexique financier qui vous permet de vous familiariser avec l'ensemble des, comment dirais-je, de tous les sigles sur les taux notamment, et tout ce qui concerne les emprunts. Donc, vous avez tout ça pour vous y référer en permanence, et moi le premier d'ailleurs. Donc, en annexe de cette note vous permettra... Donc, il faut également vous informer que, depuis 2007, la Ville, dans le cadre d'une étude de l'offre des établissements bancaires, se fait accompagner par un prestataire qui s'appelle Finance Active et qui nous aide effectivement à bien comprendre toutes les stratégies des banquiers notamment. Depuis 2016, la Ville a investi au titre des équipements et infrastructures un montant de 184,5 millions, soit une moyenne de 18 millions d'euros par an, tout en se désendettant de plus de 10 millions d'euros entre janvier 2016 et décembre 2024. Alors, à l'heure où on se parle, en 2025, l'encours de la dette est de 101,98 millions donc, et pour 2026, les dépenses d'équipement pourraient atteindre – je dis bien pourraient, c'est du conditionnel – près de 28 millions, 27,8 exactement. Alors, pour tout cela, nous emprunterons – c'est ce que nous verrons tout à l'heure dans le budget – nous prévoyons, plutôt, d'emprunter 13 millions d'euros. Donc, pour pouvoir faire face éventuellement à ces investissements. Afin de garantir le paiement et le remboursement du capital et de l'autofinancement, une partie des investissements, elle fixe le montant de l'épargne nette à un minimum de 500 000 €. C'est ce qui est fait dans ce budget 2026. Donc, l'encours total de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 101 972 462 pour 58 emprunts, contrats, qui sont tous classés – et c'est important de le savoir aujourd'hui – tous classés 1A selon la charte Ghisler, c'est à dire c'est des emprunts sans risque. Voilà, c'est ce qu'on peut dire. Et ça a été, effectivement, un travail de longue haleine pour pouvoir arriver à ce résultat-là.

Donc, ce qu'il faut dire également sur cette délégation qui est donnée au Maire : elle permet des financements à moyen et long terme sur à la fois des taux fixes, des taux variables. Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé, il faut que vous le sachiez, à une mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés, c'est à dire qu'on ne choisit pas un banquier comme ça, on s'adresse à trois établissements et on voit celui qui propose les meilleures conditions de taux et les meilleures conditions, j'allais dire, de remboursement surtout. Et des commissions peuvent être versées effectivement en contrepartie, aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 1 % de l'encours. Ça, c'est ce qui est prévu. Là, ça ne peut pas dépasser. Il est prévu également – donc au milieu pour tout ce qui concerne la gestion active de la dette, donc le financement de la trésorerie. Et si nous voulons optimiser, pardon, au mieux, la trésorerie de la Ville, ben il faut pouvoir, effectivement, avoir des emprunts dits entre guillemets, relais, pour pouvoir le faire. Donc des contrats de lignes de

trésorerie pour un montant maximum annuel de 4 millions d'euros, dont la durée ne peut excéder un an. Ça, c'est ce qui est très encadré dans cette gestion active de la dette. Et des contrats de type revolving, dont la durée ne pourra pas excéder 30 ans – sincèrement, il n'y en a pas. Alors donc, ça, c'est ce que je voulais vous dire sur cette gestion active de la dette. Donc, ce qui est demandé au Conseil Municipal, dans le cadre de la délégation donnée au Maire, c'est dans toute l'application de toutes ces précisions. Donc, on décide de donner délégation à Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, au Premier Adjoint, et à autoriser – je ne vais pas vous lire la liste. Et préciser que le Conseil Municipal sera toujours tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation. Puisque vous savez, à chaque Conseil, on revient sur ce qu'on appelle les décisions du Maire. Et donc ces décisions, si elles étaient faites dans le cadre de cette délégation, elles vous seraient tout à fait, en toute transparence, vous en seriez informés et vous pourriez poser toutes les questions et toutes les critiques que vous pourriez faire à ce sujet, s'il y en avait. Voilà, Monsieur le Maire, nous pouvons délibérer.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup, Henri. Monsieur Béhagle.

Monsieur Béhagle : Merci, Monsieur Mellier, pour l'ensemble de ces précisions. Je vous avoue que quand j'ai lu le mot revolving, je me suis légèrement inquiété. Et effectivement, c'est vrai que les emprunts qui sont contractés sont de nature, peu risquée et c'est tout à fait rassurant. Néanmoins, j'ai bien lu aussi qu'il était possible de recourir à des instruments de couverture de risques. Et généralement, quand on utilise ces instruments, c'est précisément parce qu'on recourt à des emprunts potentiellement plus risqués à des taux variables de ce fait là. Ma question est : pourquoi inscrire dans cette délibération le recours possible à de tels instruments ?

Monsieur Mellier : Alors en ce qui concerne les taux variables, ce n'est pas le plus courant, puisque je pense parler sous le contrôle de Sylvie, mais je pense que, allez, on va dire c'est quoi ? 60 - 70 % de nos emprunts sont faits à taux fixe fiable. Il est fait essentiellement par rapport au livret A. Donc je ne pense pas que ça soit un produit à risque, en tout cas ça dépend donc comment on le conçoit. Donc voilà. Le reste, s'il y en a – mais encore une fois, ça je veux dire, ça dépend de l'offre et de l'offre sérieuse. Donc on aura l'occasion d'y revenir. Si cela devait arriver, je pense que nous aurions effectivement pris toutes les précautions, effectivement, pour, j'allais dire, sécuriser tout cela. Alors aujourd'hui, si vous voulez le savoir, il y a 81 % des emprunts à taux fixe, il y a un 1,28 % des emprunts à taux variable, et il y a 17 % sur le livret A justement. Voilà, donc on est vraiment sur quelque chose de très minime sur les taux variables.

Monsieur Béhagle : Excusez-moi, je reformule. Enfin, je m'interrogeais sur la présence des instruments de couverture comme les swaps, les forward et ces choses-là.

Monsieur Mellier : J'allais dire donc, qui peut le plus, peut le moins. Donc il faut le prévoir. Il n'est pas dit que les instruments de couverture soient tous des instruments diaboliques. Encore une fois, il faut savoir simplement...C'est pour ça qu'on a un conseil qui s'appelle Finance Active. Si le produit entre guillemets, est garanti, s'il est sécurisé, etc., pourquoi pas ? Pourquoi ne pas le prendre si vraiment c'est intéressant pour la Ville ? Mais encore une fois, ça restera extrêmement marginal si ça devait se produire.

Monsieur Mebarek : Alors, en termes d'emprunts bizarres, on est un peu vacciné.

Monsieur Mellier : Oui.

Monsieur Mebarek : Vous pouvez être certain que, on ne nous y reprendra plus en tout cas. Bah oui, mais enfin c'est il y a quinze ans. Il y a plus de quinze ans. Oui, évidemment, la Ville en 2007 avait sollicité des emprunts un peu complexes, comme beaucoup, beaucoup de collectivités et d'hôpitaux en France pour financer le PRU à l'époque – il y avait des départements, des hôpitaux, des collectivités... enfin on ne refait pas l'histoire. Ça c'était en 2007. Je rappelle que j'ai été élu en 2008. Et depuis on est sorti de tout ça. C'était compliqué, Henri l'a dit d'ailleurs et évidemment, on ne retournera plus dans ces produits. D'ailleurs les banques ne les proposent plus. Et l'Etat ne laissera plus faire, de toute façon, les établissements financiers pour proposer des emprunts compliqués. Après les termes que vous avez employés, swaps de couverture, etc., effectivement ça fait peur, c'est un peu techno, technique financière, ça fait un peu peur par rapport au livret A, c'est sûr. Néanmoins, il ne faut pas s'interdire d'avoir des propositions pour lesquelles on peut avoir des couvertures de cette nature-là, dès lors que ce n'est pas risqué. Je ne dis pas que ça va arriver, probablement ça n'arrivera pas, mais, si on lance une consultation et que la banque, les banques qui proposent des financements, l'une ou l'autre, dans ses propositions propose une couverture comme celle-ci, on ne s'interdit pas de regarder, on ne dit pas qu'on va le prendre. On ne s'interdit pas de regarder. Ça nous permet justement de regarder, cette délibération. Et puis par ailleurs, on est conseillé pour le coup par un conseil financier Finance Active qui nous dira si c'est une bêtise ou pas. L'idée, c'est de ne pas s'interdire de regarder. Mais, cette délibération ne donne pas quitus de souscrire ça, je vous rassure. Très bien, merci beaucoup, Henri. Il y avait une question de Monsieur Guion, je crois. Non, je pensais. Ok. Très bien. D'autres observations, questions ? Parfait. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**DECIDE** de préciser l'article 3 portant sur les emprunts et les opérations financières de la délibération n° 2026.03.5.42 du 21 mars 2026 relative à la délégation de pouvoirs au Maire, suivant les conditions et limites définies aux articles suivants.

**DONNE** délégation au Maire, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions et limites ci-après définies.

**DEFINIT** sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 31 décembre 2025, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

**L'encours total de la dette actuelle au 31/12/2025 s'élève à 101 979 462 € pour 58 contrats avec 100 % classés 1A selon la charte Gissler.**

La présentation détaillée de la dette est ventilée, en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacente et la structure selon la charte de bonne conduite.

1 – Indices sous-jacents

Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS, EURS, etc..) sont ainsi considérés de risque minimum (risque1) quand les écarts entre

indices hors zone euros présentent le risque maximum (risque 5).

## 2 – Structure

Le risque lié à la structure du produit : allant de A à E ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Au 31 décembre 2025, la Ville détient un encours sans risque à taux fixe et à taux variable.

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	58	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	101 979 462,08	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

**PRECISE** que pour réaliser tout investissement ou dans l'intérêt de la collectivité et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Maire reçoit délégation aux fins de contracter toutes opérations financières :

### I / Gestion de la dette

#### a) des instruments de couverture :

Devant les fluctuations éventuelles du marché, la Ville pourrait recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

#### → Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)

- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)
- 

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le Conseil National de la comptabilité).

La durée des contrats de couverture ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- le T4M, le TAM, l'ESTER
- le TMO, le TME,
- les CMS EUR
- les TEC
- les OAT
- l'EURIBOR,
- le livret A, le LEP
- le taux fixe

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 1% au plus l'encours visé par l'opération pour les frais de dossier et commissions diverses
- 2 % de l'encours visé par l'opération pour les primes
- 

#### **b) des produits de refinancement**

En substitution des contrats existants, la Ville de Melun pourrait recourir à des produits de refinancement dont l'évolution des taux doit être limitée.

##### → Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de refinancement par avenant ou contrat de refinancement pour procéder à des opérations de réaménagement de la dette, notamment pour transformation partielle ou totale du capital restant dû vers un taux fixe ou un taux révisable simple d'une ou plusieurs échéances.

En outre, les emprunts de refinancement seront de caractéristiques de risques de degré

inférieur ou égal à celui de l'emprunt refinancé c'est-à-dire :

- Indice : 1
- Structure : A à C

Dans le cadre de ces opérations de réaménagement, des emprunts nouveaux pourront être souscrits pour financer les investissements annuels. De plus, la soulte pourra faire l'objet en partie ou totalement d'un financement par la collectivité par intégration dans l'encours de dette.

Des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 1 % de l'encours visé par l'opération pour les frais de dossier et commissions (commission d'engagement, ...).

## **II des produits de financement :**

### **a) financement à moyen et long terme**

Au vu de ses investissements, la Ville de Melun souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être corrélée au marché.

#### → Caractéristiques essentielles des contrats

L'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable capé et/ou flooré.

L'assemblée délibérante autorise les produits de financement pour le présent mandat dans la limite des crédits inscrits chaque année en section d'investissement des budgets primitifs et des décisions modificatives de l'année.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 30 années et dépendra des offres des produits financiers proposés par les établissements bancaires et selon les durées d'amortissement des investissements.

Le type d'indexation des contrats de prêt pourront être :

- - des taux fixes,
- - des taux variables sur
  - les taux monétaires tels que l'ESTER, T4M, TAM, TAG, EURIBOR
  - les taux administrés tels le Livret A et le LEP,
  - l'OAT
  - le TMO/TME/TEC
  - le CMS EUR
  -

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 1 % de l'encours visé par l'opération pour les frais de dossier et commissions (commission d'engagement, ...).

## **b) financement de la trésorerie**

Le Conseil Municipal décide, dans un souci d'optimiser sa gestion de la trésorerie et de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des produits de financement de la trésorerie qui pourront être :

- des contrats de ligne de trésorerie pour un montant maximum annuel de 4 millions d'euros et dont la durée ne peut excéder un an
- des contrats de type « revolving » dont la durée ne pourra excéder 30 ans

Les index de références pour ces instruments pourront être :

- le T4M, le TAM, le TAG n mois, l'ESTER
- l'EURIBOR, l'EURIBOR moyenné
- un taux fixe

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins trois établissements spécialisés.

Des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 1 % de l'encours visé par l'opération pour les frais de dossier et commissions (commission d'engagement, ...) ;
- 1% du montant de l'opération envisagée pour les commissions de non-utilisation, pendant toute la durée de celle-ci.

**DECIDE** de donner délégation à Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, au Premier Adjoint et les autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ces différents types d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents (contrats de couverture, contrats de refinancement, contrats de financement à moyen et long terme et de trésorerie),
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages et remboursements de fonds dans le cadre des lignes de trésorerie et des contrats revolving,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- de réduire ou d'allonger la durée d'un prêt,
- à procéder à des passages de taux fixe à taux variable ou de taux variable à taux fixe,
- à procéder à des changements d'indexation, de périodicité ou de profil de remboursement,
- de procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours avec ou sans indemnités de remboursement anticipé selon les termes convenus avec l'établissement

- bancaire,
- de contracter tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus,
- Et enfin de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

**PRECISE** que le Conseil Municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## 26 - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE MELUN

Monsieur Mebarek : Délibération suivante. L'adoption du règlement budgétaire et financier.

Monsieur Mellier : Alors. Il s'agit d'un petit pavé, je pense que vous l'avez tous lu. J'espère. Donc ce règlement, ça ne date pas d'aujourd'hui non plus. Donc, par délibération du 20 décembre 2023, la Ville de Melun a adopté le référent budgétaire de la M57 et son règlement budgétaire financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Je rappelle qu'avant on avait la M14, etc., etc. Alors, il est donc proposé d'adopter le nouveau règlement budgétaire et financier. Ce dernier est issu du précédent règlement pour dégager 90 % de son contenu et mis à jour sur les dernières évolutions législatives. Ce règlement est structuré en six thématiques, que je vais simplement vous énumérer. Donc : les rappels financiers et budgétaires, donc la soutenabilité budgétaire, le cycle budgétaire, etc. Voilà. Et les principales règles que nous devons tous connaître, le principe de l'annualité, le principe de l'unité, de l'universalité, tout ça, c'est des choses effectivement qui s'appliquent à nous. Et bien sûr, le dernier principe qui n'est pas le moindre pour une collectivité par rapport en tous cas... c'est le principe de l'équilibre. On rappelle qu'une ville, une collectivité territoriale, quelle qu'elle soit, ne peut pas mettre un budget, effectivement, en déséquilibre, elle est automatiquement sanctionnée par le Préfet si cela se produisait. Donc, on a l'obligation d'être équilibré en dépenses et en recettes à la fois sur les deux sections, le fonctionnement et l'investissement. C'est une grosse contrainte, mais c'est aussi un outil important, l'équilibre, parce que ça nous oblige à faire des choix pour arriver à cet équilibre, ce que ne fait pas toujours l'État puisque l'État a lui... Bon, ça fait maintenant 40 ans que les budgets de l'État sont en déséquilibre structurel et qu'on couvre tout ça par des emprunts pour payer les fonctionnaires de l'État à partir du mois de juillet. Nous, on ne peut pas mettre des emprunts pour payer nos fonctionnaires. Donc on est obligé d'équilibrer tout ça. Donc, c'est un principe fondamental, qui doit être scrupuleusement respecté. Voilà. Le règlement, il est fait pour être respecté, il est fait surtout, comment dirais-je, pour nous donner des rails et pour ne pas en sortir. Et ce que je voulais vous dire aussi sur le calendrier : alors cette année, c'est un peu particulier, on est dans une année de renouvellement municipal, donc nous avons jusqu'au 30 avril pour voter le budget. Donc, c'est pour ça qu'on est dans une très grande contrainte calendaire. Dans les années normales, le choix, il est : voter le budget avant le 31 décembre, ce qui est recommandé, mais la souplesse dit que nous avons jusqu'au 15 avril de chaque année pour voter un budget en terme annuel. Donc c'est ce qui se passera pour les autres années et peut-être ça sera avant le 15 avril. Ça dépendra effectivement de la manière dont se passeront les discussions sur le débat d'orientations budgétaires et sur le contenu. Voilà, ça c'est pour vous donner le calendrier qui va être suivi. La seule fois où on vote le budget après le 15 avril, c'est l'année des élections municipales, et c'est le cas aujourd'hui.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Henri. Vous avez des questions sur le règlement ? Non. Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**ADOpte** le Règlement budgétaire et Financier de la Ville de Melun annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** son entrée en vigueur dès sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

## 27 - APUREMENT 2025 DU SOLDE DEBITEUR AU COMPTE 1069 SUITE AU DU PASSAGE A LA M57

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 27.

Monsieur Mellier : Alors celle-là, elle est très technique. Je ne vais pas vous la réexpliquer, on l'a bien expliqué en commission des finances. C'est l'apurement 2025 du solde débiteur au compte 1069 suite au passage à la M57. Donc ça c'est les conséquences de la M57 par rapport à la M14, qui avait introduit la notion de rattachement des charges et des produits de l'exercice. Donc, le compte 1069, c'est un compte non budgétaire d'ailleurs, qui a permis de financer des charges réelles par une recette d'ordre, etc. Cependant, avec le passage de la nouvelle nomenclature au 1er janvier 2024 pour la Ville de Melun, ce compte a été supprimé et l'ensemble des communes ont dû apurer ce compte pour l'intégrer à leur bilan comptable. Il n'y a pas que nous qui avons ce compte, toutes les communes avaient ce compte de rattachement, effectivement, qui existait. Donc, le Trésor nous en a informé en 2020. Regardez bien les dates. Que la Ville avait bénéficié de ce dispositif, et que ce compte 1069 présentait un solde débiteur de 974 299 €. Donc qu'est-ce qu'a fait le Conseil Municipal en 2022 ? Il a fait le choix, donc c'est déjà fait, de régulariser cet apurement après le passage en M57 sur une période de dix ans. Et c'est ce qui vous est proposé dans cette délibération. Donc, depuis 2024, nous avons chaque année, jusqu'à l'apurement complet de cette somme, 97 429,92 par an pendant neuf ans, puis 97 429 et un petit chouilla pour la 10ème année. Donc, pour 2025, il est donc resté un écart de 876 000 € après l'apurement de la première année. Et suite à l'apurement annuel, l'écart à reprendre pour l'affectation des résultats est de 779 439,41. Donc, il vous est demandé de prendre acte de l'écart constaté de 876 000 € -- ça, c'est purement comptable – de rappeler que, pour 2025, la provision pour l'étalement de l'apurement est de 97 429,92 ; et de préciser que, suite à cette provision, l'écart de résultat à reprendre sur l'exercice actuel, donc 2026, ne sera plus que de 779 439,41. Et vous aurez ça chaque année jusqu'à l'apurement final de ce compte 1069. Voilà.

Monsieur Mebarek : Henri. Merci beaucoup. Des questions sur ces délibérations techniques ? Non. Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Monsieur Mellier : Merci. Merci.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** de l'écart constaté de 876 869,33 € entre la page 7 (résultat du comptable) et les autres résultats constatés dans le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Melun.

**RAPPELLE** que pour 2025, la provision pour l'étalement de l'apurement est de 97 429,92 €.

**PRECISE** que suite à cette provision, l'écart de résultat à reprendre sur l'exercice 2026 sera donc de 779 439,41 €.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

## 28 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 28, le Compte Financier Unique. Ce qu'on appelait avant le Compte Administratif.

Monsieur Mellier : Alors, on entre dans quelque chose de...

Monsieur Mebarek : Et là je ne dois pas prendre part au débat, c'est ça ?

Monsieur Mellier : Alors toi, tu présides là, mais silencieux.

Monsieur Mebarek : Je ne peux pas parler.

Monsieur Mellier : Voilà. Désolé pour Monsieur le Maire. Et à un moment donné, tu devras faire... quand j'en aurai fini de la présentation, etc. Donc je rappelle simplement que c'est la première fois que nous votons effectivement ce Compte Financier Unique, qui reprend à la fois les écritures comptables constatées du Compte Administratif, c'est à dire que c'est la photographie à l'euro et au centime d'euro près de toutes les opérations budgétaires et comptables de l'année 2025. Et parallèlement, le trésorier, donc le comptable public, a, lui, établi ce qui s'appelait son Compte de Gestion qui doit correspondre à l'euro-l'euro à la même somme que tout ça. Donc tout ça est groupé dans un seul document qui est le Compte Financier Unique. Alors je vais vous faire le résumé à partir de, pour ceux qui étaient à la commission des finances, du PowerPoint, qui avait été très bien fait et qui nous permettait de nous rappeler les grandes masses, effectivement, de ce Compte Financier Unique 2025.

Donc, tout d'abord, en ce qui concerne les dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement, on en a pour 82,82 millions, et en recettes, on a donc 88,08, c'est à dire qu'on a un excédent qui existe. On va voir tout à fait à quoi ça sert. Donc sur le Compte Financier Unique 2025, les charges de personnel, c'est 50 000 402, c'est 65 % effectivement des dépenses réelles de fonctionnement. Les autres charges, les charges financières et notamment les charges financières en fonctionnement, je rappelle que ce ne sont que les intérêts de la dette, ça représente 4 034 000. Tout à l'heure, je vous le dirai, mais ça représente, ça ne représente que 6 % du budget de fonctionnement. Il faut toujours relativiser tout ça. Donc voilà. Les autres charges, c'est notamment les charges de gestion courante.

En ce qui concerne les produits, donc les impôts et les taxes, c'est 13,96 % de nos recettes. La fiscalité, elle – effectivement, quand on dit les impôts et les taxes, c'est un terme générique, mais ce n'est pas la fiscalité au sens propre. Donc la fiscalité, c'est environ 38 000 000, c'est 44 %. Et les dotations de l'Etat, la DGF, la DSU, dotation de péréquation, etc., c'est 28 % de nos produits. Donc ça, c'est pour le fonctionnement.

En ce qui concerne l'investissement 2025, nous avons donc d'un côté 52 millions de recettes, effectivement, donc des emprunts. Alors, il y a eu en 2025, une grosse opération qui n'a pas échappé aux anciens élus, qui était un réaménagement de la dette, effectivement, puisqu'on a réaménagé 18 millions. C'est vrai que ça a groupé, ça fait un bloc d'emprunt de 30 millions

pour cette année 2025. On a un FCTVA qui est à 3 millions. On a un excédent de fonctionnement qui a été repris, qui était à 6 000 496. Les subventions reçues, c'est 6,6 millions. Et les opérations sous mandat, effectivement, c'est 700 000 €. Donc, voilà, donc on a un résultat déficitaire de la section d'investissement en dépenses de -3 160 000. Donc, pour ce qui concerne... ça, c'est les recettes, pardon.

Pour ce qui concerne les dépenses. On a donc des dépenses d'équipement de 28 millions, le remboursement des emprunts 23 millions, dont le réaménagement de la dette 18 millions, les opérations sous mandat et les déficits antérieurs, etc. 52 millions. Et donc tout ça nous donne un résultat global de clôture, et c'est ça qui est important que vous sachiez pour 2025 : résultat de la section de fonctionnement 5 254 688 – je vous passe les centimes. Le solde brut d'investissement -3 millions. L'apurement du compte 1069, on vient d'en parler, -97 429. Le solde des restes à réaliser en investissement 46 033. Le solde net d'investissement -3 millions. Le résultat global de clôture, il est donc de 1 950 852,16. Et le solde antérieur de reprise, il est 3 345 000. Donc, le résultat de fonctionnement de 5,3 millions doit couvrir obligatoirement, c'est la règle, le financement du déficit d'investissement, et il le couvre donc puisque celui-ci est de 3,2 millions. Il couvre aussi le compte 1069 et le financement des reports, qui est de 0,05 millions d'euros et le financement des investissements 2025, c'est à dire l'autofinancement. Nous avons donc autofinancé en 2025, pour 1 950 000 € de nos investissements. Tout ça nous donne des épargnes que vous connaissez maintenant par cœur. L'épargne brute 2025 : 9 160 000, c'est la différence entre les dépenses et les recettes. L'épargne nette, elle était de 4 192 000. Le résultat de l'exercice 3 millions et le résultat global de clôture 1 950 000.

Sur simplement les dépenses, un focus sur les dépenses réelles de fonctionnement, mais bien sûr, c'est les charges de personnel qui pèsent le plus, 50 401 000 en 2025. 19 millions seulement, entre guillemets, pour les charges à caractère général. 4 millions pour les intérêts de la dette. Voilà ce qu'on peut dire. Alors sur les charges à caractère général, quand même des choses intéressantes. En 2025, parce que c'était une année quand même compliquée, comme toutes les années pré municipales entre guillemets. Donc il y avait l'achat des nouveaux berceaux, 144 000 €. L'accueil collectif des mineurs qu'on a augmenté, 79 000 €. La restauration scolaire avec la réouverture du restaurant qui avait été brûlé lors des émeutes à Montaigu et le nouveau restaurant de Belle Ombre, on a mis 325 000 € de crédit en plus. 180 000 de crédits en plus pour l'entretien de la voirie et l'éclairage public. Les quartiers d'été, 67 000. La réalisation d'une fresque pour la jeunesse, 46 000. Et l'équipement de police municipale plus 25 000. Ça c'est les plus, mais alors les moins. Il y a qu'un moins qu'il faut signaler parce que qui est important, c'est la dépense des fluides. Nous avons, et là, il faut vraiment remercier les services, à la fois les services techniques avec tout le contrôle qui est fait, les services financiers... Nous avons dépensé, par rapport à l'année 2024, 866 000 € de moins. 866 000 € de moins. Quand vous savez qu'un point d'impôt, c'est 300 et des poussières, ça représente l'équivalent de deux points d'impôt en moins, entre guillemets. Et nous avons également dépensé moins sur la téléphonie, - 25 000 €. Donc, on ne fait pas que des augmentations, on fait aussi, je veux dire, des économies, mais qui ne sont pas des économies sur le dos, j'allais dire du service public, mais sur la bonne gestion, effectivement, d'un certain nombre de... et notamment les fluides. Sur le personnel, donc, je vous l'ai dit tout à l'heure, la grosse masse, elle est là, 50,4 millions + 4,40 % par rapport à 2024, soit + 2 125 000 €. C'est beaucoup, c'est beaucoup, c'est beaucoup. Ensuite, nous avons les subventions pour l'année 2025. Elles sont stables, il n'y a pas trop de soucis. Le CCAS a été en progression de 2,9 % en 2025. Les écoles privées c'était 357 000 € plus 18 000 € en fonction du nombre d'élèves qui était fait. Et les indemnités des élus 2025 : 330 000 €, c'est -16 000 € par rapport à l'année 2024. Je rappelle qu'on avait un adjoint en moins qui avait disparu de la

circulation. En suite de quoi sur les recettes réelles de fonctionnement, nous avons un produit général de 85 millions d'euros. Donc, quand on regarde d'où ça vient, ça vient d'abord la première recette, donc qui est les produits des services qui sont en en légère diminution, c'est vrai, 7,2 millions. On perd 186 000 € par rapport à 2024. Cela dit, le premier poste, c'est le fameux forfait post stationnement pour 1 374 000. Ce n'est pas le premier poste parce qu'en fait on est par grand domaine. On a ensuite la recette qui a beaucoup augmenté, c'est la recette de la restauration scolaire et des études parce qu'il y a eu plus d'enfants et donc plus de fréquentation, près de 10 % supplémentaires. Sur les résidences autonomie, on a perdu un peu d'argent en 2025. Sur la petite enfance, on a gagné 239 000 €. Sur les équipements... Donc il y a eu une bonne chasse aux recettes, sans que ça soit, j'allais dire, une chasse aux sorcières entre guillemets. Donc voilà. Et quant à la fiscalité de 2025, elle est de 38 480 000 €, + 1,31 %. Donc les trois taxes, je le rappelle, tout ça s'est fait sans augmentation du taux des taxes directes locales pour la 12ème année consécutive, je dis bien pour la 12ème année consécutive. Il faudra s'en rappeler. Donc voilà, avec deux années où on a intégré une baisse de 3 % effectivement sur le foncier bâti. Mais nous en reparlerons. L'allocation compensatrice de l'État, bon, c'est à peu près pareil : 1 143 000, etc. En suite de quoi, sur la Communauté d'Agglomération, parce qu'il y a quand même des flux financiers entre la Communauté et la Ville qui sont importants. Je rappelle qu'il y a d'abord l'histoire de la taxe professionnelle transférée en 2022, qui donne droit à ce qu'on appelle une attribution de compensation qui n'est pas une petite attribution, puisque c'était la première taxe professionnelle et de loin, de toute la communauté. Donc, la Communauté nous reverse 6 500 000 € chaque année, à ce titre-là. Et il est introduit aussi un mécanisme de solidarité au sein de la Communauté pour laquelle la Ville reçoit 951 000 €, donc, ça n'a pas bougé. Le Fonds de la région Ile de France, il est en augmentation de 4 % en 2025. Quant aux dotations de l'État en 2025, elles sont en progression de 3,24 %. Alors, la dotation forfaitaire, 5 208 000, c'est 2,91 de plus. La dotation de solidarité urbaine, c'est près de 5 % de plus, la fameuse DSU. Et par contre, c'est le fonds national de péréquation qui lui, est en baisse de 7 %. La CAF, donc, c'est 4 millions, plus 709 000 € après le retraitement. Enfin, je vous passe les problèmes de cuisine interne. La convention territoriale, là il y a un problème de rattachement à tort. Par contre, le Conseil Départemental, ça, c'est la mauvaise nouvelle qui va se perpétuer quelques années, puisque c'est là-dessus que le Conseil Départemental a fait des choix budgétaires. Donc il y a 102 000 €, arrêt de la participation pour la petite enfance à partir de 2025, qui se perpétuera en 2026 et autres. Les produits de gestion, donc les loyers. La Ville a des loyers à droite, à gauche, 336 000 €. Voilà. Le solde du remboursement de la STHAL. Alors ça, c'est un point particulier. La STHAL, c'était la société thermique de de la géothermie. Ça s'appelle Caloria aujourd'hui. La Ville avait versé, au fil des années, un fonds pour travaux, et ce fonds avait un solde positif à la fin de la concession. Et donc ils nous ont rendu 553 000 €. C'est quand même... Mais c'est one shot, attention, ce n'est pas chaque année. Donc, ça c'est clair. Les transferts des fonds de concours de la Communauté pour la médiathèque, la piscine et le conservatoire ne bougent pas. Voilà. Et quand on regarde tout ça, vous avez tous vu le billet de 100 €. Donc je vais simplement vous dire que quand on regarde la répartition des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2025, soit près de 63 € sur 100 € sont consacrés, et je tiens à le dire vraiment très fort, au service public de l'éducation, à l'enfance et à la jeunesse, à la culture et au patrimoine. Et puis arrivent la solidarité et la vie associative après. Le sport également. Voilà. Prévention, sécurité, ça fait 7 €. Et la dette, ça ne fait que 6,16 €. Donc on peut relativiser tout ça, mais il ne faut quand même pas en faire tout un fromage. Alors l'état civil. Donc voilà à quoi sert l'argent public des Melunais. 63 € à tous les services publics qui vont directement aux familles. Voilà, c'est ce qu'il faut retenir vraiment de ce Compte Financier Unique. Pour les dépenses d'investissement, et bien ça a été une année aussi importante.

Alors, certains vont dire que ça a été une année pré-électorale, donc on va nous dire qu'on a mis le paquet, mais bon, on a quand même, on a continué à beaucoup investir pour la ville de Melun : c'est 616 € par habitant en 2025, c'est à dire c'est quasiment 20 % de plus que la moyenne départementale. Donc la Ville de Melun est une ville qui continue à investir pour l'avenir et à ne pas laisser les choses en l'état, avec effectivement deux choses emblématiques en 2025 : la première tranche de l'école Decourbe pour 6 500 000 €, et bien sûr la nouvelle place Saint Jean pour 4 662 395. En troisième vient le cinéma. La part, on le retrouvera cette année en 2026 pour 1 977 000 €. Voilà ce que je voulais dire sur ce Compte Administratif, enfin, pardon, ce Compte Financier Unique. Là-dessus, juste un point quand même sur la structure, sur le plan de... Alors que je retrouve ça. Il y avait quelque chose d'intéressant dans le document, qui, si vous l'avez lu, avec des chiffres qui enfin, en face, sont des chiffres qui ont été vérifiés et réels. Donc, ce compte, il est construit par rapport à tout un tas de données, etc. Alors aujourd'hui, on sait, après recoupement avec tout le monde, que la Ville de Melun compte 36,67 % de logements sociaux. Je dis bien 36,67. Qu'on arrête de nous donner des chiffres à 40 %. On en a 36. Je rappelle que le seuil est à 25. Donc on va me dire c'est encore beaucoup, mais on vient de loin. Au début du mandat précédent, on était à 42 %. Donc, ce qui veut bien dire que les nouveaux logements qui sont construits ne sont pas des logements sociaux ; ne sont construits en termes de logements sociaux, que les logements qui, dans le cadre du NPRU, c'est la reconstitution de l'offre. Donc ça, c'est important. Bien entendu, l'augmentation de la population a beaucoup joué également dès 2025. Mais ce qui est le plus intéressant, c'est comment sont financés nos investissements en 2025. Je veux terminer là-dessus. Les investissements, qui étaient de 28 millions, sont financés de la manière suivante : c'est page 42, je crois, de votre document. 23,33 % par les subventions d'investissement et les recettes, du PPI. Je dis bien 23 %, c'est à dire qu'on est allé chercher 23 % de subventions. Et ça, ça demande du travail, ça demande de la persévérance, ça demande de convaincre aussi les partenaires. 11 % qui sont le Fonds d'aménagement de Compensation de la TVA. Donc, c'était important également. 0,03 % de cessions. Et j'allais dire seulement – d'autres me diront c'est trop encore – 39,4, même pas 40 % de recours à l'emprunt. Donc l'emprunt, effectivement. C'est 60 % des investissements qui sont couverts en 2025 par autre chose que par de l'emprunt. Voilà, ce qu'il faut retenir. C'est les chiffres. Ce n'est pas les chiffres d'Henri Mellier. C'est les chiffres du budget, c'est les chiffres du comptable, c'est les chiffres transmis à la Chambre Régionale des Comptes. 1,51 % et 24, presque 25 %. Mais je l'ai dit tout à l'heure, par de l'autofinancement, donc par nos ressources propres et les excédents dégagés sur les comptes de l'année 2024. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire avant qu'il y ait des questions qui soient posées, et qu'on passe ensuite au vote hors votre présence.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Henri. Y a-t-il des questions ? Non. Très bien. Qui s'oppose ?

Monsieur Mellier : Non, tu ne peux pas faire voter là.

Monsieur Mebarek : Ah pardon, je ne suis pas là.

Monsieur Mellier : Alors donc, attends, il faut d'abord qu'on délibère sur celui qui va remplacer Monsieur le Maire pour, comment dirais-je, voter ce Compte Administratif. En l'espèce, le Maire ayant quitté la salle a désigné Monsieur Mellier en qualité de président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025. Et donc voilà ce qu'il faut dire s'il n'y a pas de questions. Donc je vais tout de suite passer au vote. Donc on arrête le Compte Financier Unique 2025 présenté par le Maire, en l'espèce c'est son Premier Adjoint, arrête les

résultats de l'exercice :

Solde net de fonctionnement = 5 254 588,20.

Solde brut d'investissement = -3 163 172,24.

L'apurement 2025 du compte 1069 = -97 429,92.

Solde de l'investissement corrigé = -3 257 802,26.

Solde des restes à réaliser = 46 033,78.

Solde net d'investissement = 3 303 000.

Résultat global de clôture – c'est ce qu'il faut retenir = 1 950 926.

Et nous disons donc que nous prenons acte de l'écart constaté de 876 000 du solde brut d'investissement – c'est la fameuse affaire, là – les résultats constatés dans le Compte – alors, je cherche l'autre partie parce que c'est sur une autre partie de la photocopie. Alors, c'est toujours un peu compliqué. Donc voilà, je vais vous dire ça. – Financier Unique de la Ville de Melun, résultats du solde du compte à apurer suite au passage à la M57 et déclare toutes les opérations de l'exercice 2025 du budget principal définitivement closes. Voilà les résultats de la gestion 2025 du dernier budget de l'équipe municipale précédente ayant pour maire Kadir Mebarek. Alors je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors ça fait donc dix abstentions. Et le reste, la Majorité pour. Bon, et bien, ce Compte Financier Unique pour la première fois, est adopté. Pardon ? Ah ! C'est neuf. Ce n'est pas dix. Il manque quelqu'un. Bon, alors on a mal compté. On m'a dit dix. Ce n'est pas grave, ce n'est pas grave, ne vous inquiétez pas. Soyons le plus cool possible. Alors donc, c'est dix. Neuf, pardon. Neuf abstentions, aucun contre et le reste pour. Merci beaucoup. On peut rappeler Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, donc le Compte Financier Unique 2025 a été adopté avec neuf abstentions et le reste pour. Et donc la gestion 2025 est approuvée et tous les comptes sont clos.

Monsieur Mebarek : Parfait. Merci beaucoup. Et je m'associe aux remerciements que tu as formulés en début d'intervention. Donc, évidemment, je remercie l'ensemble des services pour leur travail qui est reconnu unanimement comme étant un travail professionnel et toujours complet en termes de documentation. Donc, merci beaucoup, Sylvie, vous remercieriez l'ensemble des services. Vous êtes deux présents, là, donc bravo.

Adopté à l'unanimité moins 9 abstentions le Conseil Municipal :

## **LE MAIRE AYANT QUITTE L'ASSEMBLEE**

**PROCEDE** à l'élection de son Président pour le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

**M. Henri MELLIER est désigné en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget principal.**

**ARRETE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal présenté par le Maire.

**ARRETE** les résultats de l'exercice 2025 selon le détail ci-dessous pour le budget principal :

• solde net de fonctionnement	5 254 688,20 €
• solde brut d'investissement	-3 160 372,34 €
• Apurement 2025 du compte 1069	-97 429,92 €
• Solde brut d'investissement corrigé	-3 257 802,26 €
• solde des restes à réaliser	-46 033,78 €

• solde net d'investissement	<b>-3 303 836,04 €</b>
• Résultat global de clôture	<b>1 950 852,16 €</b>

**PREND ACTE** de l'écart constaté de **-876 869,33 €** du solde brut d'investissement entre la page 7 (résultat du comptable) et les autres résultats constatés dans le compte financier unique 2025 de la Ville de Melun, résultant du solde du compte 1069 restant à apurer suite au passage à la M57.

**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2025 du budget principal définitivement closes.

## 29 - AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2025

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 29, l'affectation des résultats.

Monsieur Mellier : Alors, l'affectation des résultats. Donc alors, je retrouve maintenant les bonnes photocopies. Pardonnez-moi une minute. Parce que c'est beaucoup, beaucoup de manipulation tout ça. C'est donc la 29. Voilà, voilà. Donc, l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2025. La délibération de ce jour, on vise celle qui prend acte du solde, le fameux, l'apurement de 779 439 du compte 1069, le tableau récapitulatif des résultats définitifs visés par le trésorier principal et le tableau des restes à réaliser. Le résultat de la section prend acte des résultats définitifs. Résultats de la section de fonctionnement, excédent, etc., etc. Le solde brut d'investissement. Bon, je vous repasse tous les chiffres, je vous les ai dits tout à l'heure avec un solde de clôture de 1 950 852,07. Et décide, c'est ça l'important, d'affecter le résultat définitif de la section de fonctionnement, soit 5 254 688,20 au financement de la section d'investissement. Précise – et voilà ce qui va faire le lien avec la suite – que cette décision se traduit de la manière suivante : dans le budget primitif 2026, section d'investissement 1068, le compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé. On compare donc avec 5 millions qui proviennent de nos économies 2025. 5 254 688,20. Et prend acte de l'écart constaté de 779 000 pour l'apurement du compte, effectivement, le fameux compte 1069. Donc, on peut mettre aux voix cette délibération. L'affectation du résultat. Résultat très positif. Merci beaucoup.

Monsieur Mebarek : Oui, merci beaucoup, Henri. Des questions ? Oui, Monsieur Tortillon.

Monsieur Tortillon : Bonsoir et merci. Désolé. Il y a ce que vous appelez un excédent de fonctionnement qui est de plus de 5 millions d'euros que vous fléchez vers l'investissement. C'est ce que vous faites chaque année. Donc, nous, on va tenir le même discours que chaque année également. Dans une ville comme la nôtre, Préfecture de Seine-et-Marne, et dans laquelle les besoins sociaux sont immenses, un excédent de fonctionnement de 5 millions d'euros, c'est surtout le signe d'une capacité d'agir qui n'a pas été pleinement utilisée. Ça aurait pu être mis au service directement des habitantes et des habitants. Et d'ailleurs, on note dans le tableau que beaucoup de postes sont restés vacants alors qu'ils étaient pourtant ouverts. On aurait pourtant besoin, à Melun aussi, de plus d'éducatrices et d'éducateurs spécialisés, de médiateurs, d'œuvrer à développer le cadre de vie, également d'allouer davantage de moyens dans la scolarité des jeunes pour viser l'épanouissement de chacune et chacun. Ça aurait pu servir à permettre un soutien plus affirmé au tissu associatif, dont les subventions ne progressent que très difficilement, alors qu'elles en ont cruellement besoin. Donc voilà. Il faut bien comprendre que l'émancipation humaine, ça ne passe pas que par des murs, même s'il y a des très beaux projets qui peuvent être menés, mais ça passe aussi par de l'humain. Donc

quand on se prive de 5 millions d'euros, et bien, la capitalisation que vous mettez en œuvre de ces résultats, elle se fait au détriment de la qualité du service public. Et pourtant on a besoin d'agentes et d'agents qui fassent vivre le service public, qui accompagnent nos jeunes, nos aînés et l'ensemble de la ville. Donc voilà, ce serait bien de dépenser l'argent aussi quand il est là et pas tout le temps flécher tout vers les investissements et de pouvoir avoir des agents qui fassent vivre le service public, tout simplement.

Monsieur Mellier : Je vais vous répondre. J'ai déjà répondu par anticipation, mais je vais le redire. Quand effectivement sur 100 €, on fait près de 65 % pour les services directs qui sont l'éducation, l'enfance, le sport, la culture, etc., vous ne pouvez pas dire qu'on n'a pas bien dépensé l'argent pour toutes les Melunaises et les Melunais. Et personne n'a été mis sur le côté. On n'a jamais eu autant d'enfants dans les restaurants scolaires qu'en 2025. On n'a refusé personne. Il ne faut pas dire ça non plus. Vous ne pouvez pas dire ça. C'est un choix stratégique de prendre de l'argent du fonctionnement pour financer les investissements et éviter de trop emprunter. Alors, on est d'accord ou on n'est pas d'accord. Ça je peux comprendre. Mais encore une fois, quand on met l'argent sur les investissements, ces investissements, ce n'est pas n'importe quoi. Ce n'est pas pour faire un arc de triomphe. Ce n'est pas ça du tout. C'est pour faire des équipements pour les Melunais, améliorer les équipements, l'accessibilité. Quand je vous dis qu'on a fait 866 000 € d'économies sur le chauffage, ce n'est pas tombé du ciel. C'est parce qu'on a isolé des bâtiments, des bâtiments scolaires, d'autres bâtiments, des gymnases, etc., etc. Donc il faut arrêter de penser que cet argent est mal dépensé. Il n'est pas dépensé comme vous le voulez, je peux comprendre et je n'ai aucune critique à faire là-dessus, mais il est dépensé de façon équilibrée en ce qui nous concerne, c'est à dire que on travaille sur deux jambes : le fonctionnement et l'investissement, et pas sur une seule jambe. On ne va pas mettre tout notre argent dans le fonctionnement de la Ville de Melun. A un moment donné, il faut savoir ce qu'on veut. Et encore une fois, il y a les projections. Si on a appelé la liste Melun, Terre d'Avenirs, c'est parce qu'on croit que Melun a un avenir. Et donc il a un avenir à la fois dans ses services aux habitants qui sont renforcés d'année en année. On a quand même augmenté le nombre d'enfants dans les centres de loisirs. Sur les centres sociaux, on a remis de l'argent, etc. Tout ça, c'est dans le contexte du Compte Financier Unique. Donc je pense que vous êtes un peu durs et un peu caricaturaux. Alors vous voulez plus, bon ok ; mais qui dit plus, c'est les vasques communicantes. Il faut nous dire, quand vous dites « vous faites 5 millions » Alors vous auriez voulu qu'on fasse combien ? Zéro ? Non, je ne pense pas.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Tu as parfaitement résumé, Henri, la réponse. Je n'aurais pas dit mieux. Oui, Monsieur Tortillon. C'est bon ? D'autres questions ?

Monsieur Tortillon : Et bien non en fait, parce que c'est quand même assez caricatural. Je veux dire, mettre en opposition les murs et dire que si on met de l'argent dans les équipements, on ne peut pas le mettre ailleurs. Bah en fait si. Le problème de dire on met de l'argent dans l'équipement, oui, d'accord, très bien, on a un cinéma, on le fait vivre comment s'il n'y a pas d'agents derrière ? C'est ça, la problématique qui se pose à Melun. On peut avoir de très beaux locaux. Là, vous allez ouvrir un théâtre dans plusieurs années quand on aura dépensé quelques millions d'euros et sûrement plus encore. Mais on va en faire quoi ? On va mettre qui dedans ? Donc voilà, en fait, c'est ça, la problématique qui se pose à chaque fois, c'est la question d'avoir des agents qui puissent assurer le service public derrière. On a une médiathèque, l'Astrolabe, super. Est-ce que vraiment il y a assez d'agents dedans pour le faire vivre correctement ? Moi, je pense qu'il y a des équipements qui sont sous-estimés. Les

Melunaises et les Melunais en ont parfaitement conscience. Écoutez-les.

Monsieur Mebarek : OK très bien. Vous parliez de caricatures tout à l'heure. Je pense qu'on vous renvoie le compliment. Là, vraiment, vous caricaturez. Les services de la Ville offrent une variété de services pour les Melunais, des services qui sont autant obligatoires, et on n'a pas évidemment le choix, et on les fait bien volontiers, et puis aussi beaucoup, beaucoup de services facultatifs que beaucoup de collectivités ne font pas, y compris Monsieur Tortillon, des collectivités de votre bord politique. Et elles sont même très, très loin de nous en termes d'offre de services à leurs habitants, qu'il s'agisse des plus jeunes ou des plus âgées. Et franchement, on pourrait comparer en termes d'offre de service que la Ville rend versus ce que des maires proches de vous font. Mais on ne va pas le faire ce soir. Par ailleurs, 1 200 agents, c'est 63 % des dépenses réelles de fonctionnement. On est à un niveau de ratio, de frais de personnel par rapport à nos dépenses de fonctionnement qui sont parmi les plus élevées du département. Et là vous nous dites qu'on n'aurait pas assez d'agents pour faire tourner les services de la Ville. Je ne sais pas. Il en faut 70 % ? Il n'y en a jamais assez pour vous. Ce qui compte en réalité, c'est notre capacité à la fois à rendre du service et continuer à transformer la ville. Parce que nous faisons le choix d'investir pour transformer la ville et surtout pas pour faire de Melun une ville LFIste qui surtout ne bougerait pas, ferait beaucoup, beaucoup de services. Beaucoup, beaucoup, sans doute beaucoup de services publics, sans doute beaucoup de services publics, beaucoup de services publics, beaucoup de services publics, mais qui oublierait, oublierait d'investir pour l'avenir. Et ce n'est pas notre choix. Voilà très bien. D'autres questions ? Parfait. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Abstentions ? Adopté. Henri Mellier.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** des résultats définitifs de clôture du budget de la Ville de l'exercice 2025, qui s'établissent de la manière suivante :

<b>Résultat de la section de Fonctionnement (A)</b>	<b>Déficit</b>	
	<b>Excédent</b>	<b>5 254 688,20 €</b>
<b>Solde brut d'investissement (a)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-3 160 372,34€</b>
	<b>Excédent</b>	
<b>Provision 2025 pour apurement du compte 1069 (b)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-97 429,92 €</b>
	<b>Excédent</b>	
<b>Solde brut d'investissement reporté (1= a+b)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-3 257 802,26 €</b>
	<b>Excédent</b>	
<b>Restes à réaliser en investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>3 611 942,60 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>3 565 908,82 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser (2)</b>	<b>Déficit</b>	<b>-46 033,78 €</b>
	<b>Excédent</b>	
<b>Solde net d'investissement (B = (1+2))</b>	<b>Déficit</b>	<b>-3 303 836,04 €</b>
	<b>Excédent</b>	
<b>Résultat global de clôture (A+B)</b>	<b>Excédent</b>	<b>1 950 852,16 €</b>

**DECIDE** d'affecter le résultat définitif de la section de fonctionnement, soit **5 254 688,20 €**

au financement de la section d'investissement.

**PRECISE** que cette décision se traduit de la manière suivante dans le budget primitif 2026 :

Section d'Investissement :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 5 254 688,20 €

**PREND ACTE** de l'écart constaté de -779 439,41 € du solde brut d'investissement entre la page 7 (résultat du comptable) du Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Melun et le résultat d'investissement brut reporté sur le budget 2026, résultant du solde du compte 1069 restant à apurer suite au passage à la M57.

### 30 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2025

Monsieur Mellier : On continue cela. Ça va être très court. On doit fournir, lors de cette séance, le bilan des acquisitions et des cessions, pour l'année 2025. Donc, vous avez un petit tableau. En fait, il ne s'est rien passé, donc, comme vous le voyez. Tout ça, ça s'est fait sans soule. Il y a juste un petit des frais de notaire pour un échange foncier avec Habitat 77 pour 1 532,05 €. Vous pouvez délibérer Monsieur le Maire.

Monsieur Mebarek : C'est parfait, merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Des questions ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le bilan annuel des opérations foncières réalisées sur l'exercice 2025.

### 31 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Monsieur Mebarek : Henri. Délibération 31.

Monsieur Mellier : Alors attends. Attends, attends, attends, j'y arrive.

Monsieur Mebarek : C'est le vote des taux.

Monsieur Mellier : Oui, je lis. Donc nous en venons. Avant de passer à l'examen du.

Monsieur Mebarek : Approche-toi bien du micro parce qu'on ne t'entend pas à la télé.

Monsieur Mellier : Oui, mais moi, j'ai changé ma voix, compte tenu que je ne m'énerve plus ; il n'y a aucun souci.

Monsieur Mebarek : C'est important qu'on t'entende.

Monsieur Mellier : Donc, la délibération 31, c'est la délibération sur le vote des taux des quatre taxes directes locales. Le produit financier que nous examinerons tout à l'heure a été évalué – je dis bien évalué pour l'instant, parce qu'on n'a pas encore toutes les bases de

manière certaine – à 38 600 000 € hors rôles complémentaires. On en dira un mot tout à l'heure. Et donc pour la xième année consécutive, je crois que c'est douze, mais je n'en suis pas sûr. Je pense que c'est ça.

Monsieur Mebarek : Douze... douze oui. Je crois que c'est douze.

Monsieur Mellier : Alors oui, oui, oui. 2014 et douze, ça fait bien 2026. Donc nous fixons ; nous n'augmentons pas le taux de la part communale des impôts locaux. Ça ne veut pas dire que d'autres ne feront pas des augmentations. Mais rendons à César ce qui est à César. Nous réclamons depuis des années, certains, Monsieur le Sénateur, qu'on fasse une bonne fois pour toute une feuille d'impôts pour les collectivités locales, pour les communes, une autre pour les intercommunalités, une autre pour ceci, etc. Parce que, à la fin, effectivement, le contribuable, il voit le total, il dit « oh là, là ». Oui, mais si c'est les ordures ménagères qui flambent, ce n'est pas la responsabilité de la Ville de Melun. Certes, vous allez me dire, vous avez votre mot à dire aussi là-dessus ; c'est vrai ailleurs. Mais ce n'est pas la responsabilité de ce Conseil Municipal, ce n'est pas sa responsabilité non plus si le Département augmente également ses taux qui sont encore actualisés. Donc la part communale des impôts que doit voter la Ville de Melun pour les taxes d'habitation sur les résidences secondaires – je rappelle qu'il existe encore une taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux, il est de 23,86 %. Il restera à 23,86 % en 2026. Le gros morceau : la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce que payent tous les propriétaires melunais, petits ou grands. Donc il est de 45,30 %. Ce taux, il restera à 45,30 % pour l'année 2026. Sur les propriétés non bâties, c'est vraiment un peu marginal. Il restera à 46,28 %. Voilà. Donc on charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259, qu'on n'a pas encore, complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Henri. Des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur Béhagle.

Monsieur Béhagle : Excusez-moi, j'ai juste une question à vous poser. Sans provocation aucune mais, pourquoi ne pas augmenter la taxe sur les résidences secondaires ? Dans le sens où peut-être que ça pourrait inciter leurs propriétaires à plutôt mettre ces logements en location, ce qui ne serait pas forcément inutile dans une zone à flux tendu.

Monsieur Mellier : Ca serait malhonnête de vous dire qu'on n'y a pas pensé. On y a pensé, mais franchement, compte-tenu des délais dans lesquels on était, ça demande une étude fine qu'on n'a pas le temps de faire par rapport aux nombres, etc., et quelles seraient les projections et jusqu'où faudrait-il aller pour que ce taux soit dissuasif comme vous le dites, pour effectuer... Non mais certes, c'est aujourd'hui un levier. Alors on n'est pas une commune touristique comme d'autres qui eux tapent à fond là-dessus, etc. Mais il y a quand même un petit produit là-dessus. Et donc ce petit produit, même si on arrivait à sortir 100 000 ou 200 000 € de plus dessus, ce n'est pas négligeable, je vous l'accorde, Monsieur Béhagle. Mais là on n'a vraiment pas eu le temps, on aurait fait ça au doigt mouillé. Et ce n'est pas le style des services de la Ville de Melun, ni de votre Adjoint aux finances, ni du Maire de Melun.

Monsieur Mebarek : Oui et puis je vais compléter. Melun n'est pas Quiberon ou Le Touquet en termes de résidences secondaires ; ça se saurait. En réalité, on en a quelques-unes de ce point de vue-là, mais le gros des résidences secondaires, là c'est technique : ce sont des

personnes qui construisent une maison et qui ont encore leur autre maison ou leur appartement et qui, à un instant T, peuvent se retrouver au 1????? janvier avec une maison livrée mais pas encore habitée. Et elle est du coup traitée comme une maison secondaire. Et c'est ce qui fait que les taxer reviendrait à... On n'est pas sur la même logique que la maison secondaire de Quiberon. Vous voyez ? Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, mais vous avez toujours une façon un peu particulière de présenter la taxe foncière à Melun. Alors, c'est vrai que depuis des années vous nous expliquez que le taux est gelé, etc., et que vous avez même adopté une baisse en 2019-2020. Donc ça a évolué à ce moment-là quand même, la dernière évolution, elle ne date pas de 20 ans ou 12 ans. Et vous nous expliquez que, de cette façon, vous avez fait économiser aux contribuables je ne sais plus combien. Combien ?

Monsieur Mebarek : Inaudible.

Monsieur Martin : Voilà. Bon, en fait, dans les faits, vous ne faites économiser rien du tout, parce que vous savez très bien que l'impôt, ce qui fait évoluer l'impôt, c'est l'indice de valeur locative. Et il augmente à Melun. Donc au final, le contribuable. Non, mais c'est un fait. Au final, le contribuable il paye toujours plus d'impôts. Et ce n'est pas lié aux taxes des ordures ménagères et ce n'est pas lié au Département. J'ai regardé, pour exemple, j'ai regardé mon cas précis sur une résidence, sur mon habitation principale et entre 2022 et 2025, j'ai payé +14 %. Donc c'est l'acquittement de mon impôt, c'est +14 % et c'est une résidence principale qui n'a pas bougé. Et ça, c'est en trois ans. Donc, dans les faits, le contribuable, il n'économise pas avec vous. Dans les faits, il paye toujours plus. Enfin, celui qui acquitte l'impôt foncier en tout cas. Enfin, il faut quand même le dire parce que... par honnêteté intellectuelle, il faut quand même le dire, que les contribuables melunais ne passent pas d'années en années en économisant de l'argent grâce à votre baisse de 2019.

Monsieur Mellier : La formation du produit fiscal, Monsieur Martin, je ne veux pas vous l'apprendre, il est fait de deux choses. Effectivement, l'augmentation des bases qui ne dépend pas de nous, qui est... non, qui ne dépend pas de nous. Oui, mais qui dépend.

Monsieur Mebarek : C'est ce qu'il a dit.

Monsieur Mellier : Attendez, que je termine le raisonnement. Donc, il y a des taux qui dépendent de nous. Quand le gouvernement décide – on ne va pas prendre l'année dernière, on va prendre la fameuse année où il y a eu une inflation qui était à quasiment à 7 %. On nous a augmenté les bases de 7 %. C'était en 2023, je crois. Un truc dans ce goût-là, où d'ailleurs tout le monde s'est engouffré sauf la Ville de Melun pour dire « et bien de toute façon là, ils augmentent les bases, l'Etat, donc on y va, on en remet une couche effectivement, sur les taux ». C'est ce qui s'est passé pratiquement dans 80 % des villes françaises, ce que nous n'avons pas fait. Mais quand il y a une revalorisation des bases, c'est une revalorisation aussi, j'allais dire, du produit, de la maison, de l'appartement, etc. Ça veut dire que globalement, quand on augmente les bases, on augmente la valeur et donc c'est... Sinon, si vous ne le faites pas, vous avez un appauvrissement foncier, et on le voit bien d'ailleurs. Alors le marché immobilier, pour l'instant, il est un peu atone, mais quand, j'allais dire, il reprendra. Aujourd'hui, je ne l'ai pas amené, mais quand même, en 2025, il y a eu dans Le Parisien de, il y a à peu près trois mois, quatre mois, en pleine campagne électorale, où on montrait que, à Melun, donc les appartements notamment – alors, ce n'est pas le cas des maisons, je vous l'accorde – mais que

les appartements avaient pris effectivement quasiment 3 % en un an. Donc tout ça, ce n'est pas neutre pour les propriétaires. Il y a un enrichissement. La valeur locative – heureusement que les valeurs locatives augmentent, qu'on n'est pas resté aux valeurs...

Monsieur Mebarek : Henri, merci. On a parfaitement compris. Évidemment, tous les ans, le contribuable paie plus, ça c'est clair. Et de ce point de vue-là, il ne réalise pas d'économies. On vous rejoint. Ça c'est sûr. Maintenant, Monsieur Martin, il aurait pu payer plus encore. Il aurait pu davantage payer si la Ville n'avait pas baissé par deux fois ses taux. Et finalement, ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a un moindre décaissement de fiscalité par le contribuable, mais effectivement tous les ans, il continue à payer plus à cause de la variation des bases. Après, si on ne voulait que le contribuable paie moins, tous les ans, il faudrait faire un truc. C'est tous les ans, on vient baisser le taux, du niveau de ce que les bases augmentent, et même plus que les baisser du niveau de ce que les bases augmentent, de façon à ce que ça augmente d'un côté et les taux baissent. Et donc en net, il gagne. Maintenant, pour que ça ait un véritable impact financier pour le contribuable, il faudrait baisser beaucoup, et l'impact sur les finances de la collectivité... On aura un effet multiplicateur qui serait absolument dingue, c'est à dire qu'on supprimerait des recettes essentielles pour nos services publics, pour nos investissements, pour faire tourner la ville parce qu'on aura voulu à jouer à ce jeu de je vais lui baisser, le contribuable, plus que ce que augmentent les bases. À un moment donné, on va aller dans le mur. Voilà, il ne faut pas faire ça. Je pense que c'est de bonne gestion que de ne pas faire ça.

Monsieur Martin : Mais très bien. Mais il faut arrêter de dire que le contribuable paye moins d'impôts qu'avant, ce n'est pas vrai. Dans les faits, il paye toujours plus. Et le raisonnement de Monsieur Mellier, il tient les propriétaires pour des investisseurs, etc. Mais pour un propriétaire occupant le produit de son bien, il est néant, c'est que de la charge.

Monsieur Mebarek : Oui, c'est sûr, sauf le jour où il vendra. Mais je suis d'accord, il ne paie pas moins. Mais il aurait pu payer beaucoup plus si on n'avait pas baissé les taux. Mais on vous rejoint. D'autres questions sur les taux ? Non. Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Monsieur Mellier : Attention.

Monsieur Mebarek : Abstention. Maintien des taux. Vous vous abstenez sur les taux ? Vous auriez préféré les augmenter. Non, non, non, je ne relance pas le débat. Allez. Parfait. Adopté. Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions le Conseil Municipal :

**FIXE** comme suit, pour l'année 2026, les taux des trois taxes directes locales perçues par la Ville de Melun :

<b>Taxe habitation sur les résidences secondaires</b>	<b>23,86 %</b>
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	<b>45,30 %</b>
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</b>	<b>46,28 %</b>

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette délibération aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la DDFIP accompagné d'une copie de la présente délibération.

32 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 32, qui est le vote du budget pour lequel nous avons eu, il y a moins d'un mois, 2 h 18, et j'ai compté, 2 h 18 de débat. Donc là ça devrait aller vite. Henri.

Monsieur Mellier : Oui, mais je suis complètement dans les temps que je t'avais dit.

Monsieur Mebarek : Vas-y.

Monsieur Mellier : Donc là, effectivement, on ne va pas reprendre les orientations budgétaires, elles sont connues, les quatre piliers de Melun, Terre d'Avenirs, vous les connaissez par cœur, on ne va pas vous en assommer à chaque réunion. Donc une ville plus sûre, une ville plus attractive, etc., etc. Tout ça, ce budget a été construit autour de ces quatre piliers. Donc aujourd'hui, qu'est-ce qu'on dit ? Là aussi, on va reprendre la synthèse du PowerPoint qui vous a été présenté en commission des finances. Donc, les dépenses de fonctionnement pour ce budget 2026 sont de 81 millions, virgule 15 millions d'euros, donc +5,34 %. Les recettes, c'est +1,42, l'autofinancement, donc 5 255 000. L'investissement, il est aujourd'hui, après neutralisation de l'opération de réaménagement de la dette, donc ça, on l'a dit, il n'y a pas de souci. Mais alors, les grosses dépenses, là où on où il y a une augmentation réelle des dépenses en 2026, ça commence bien d'ailleurs pour vous, Monsieur Tortillon, parce que c'est les charges de personnel. C'est à dire que là, on passe maintenant, on arrive presque à 66 %, 65,86 %, 53 plus 6,04. Alors là-dedans, il y a deux choses. Il y a ce qui est de notre propre volonté, les créations de postes, et puis il y a ce qui nous est imposé par l'Etat, notamment tout ce qui concerne le financement de la caisse de retraite des collectivités territoriales, où ça ne va pas s'arranger, ni en 2026, ni en 2027 jusqu'en 2028. On y passera tous, quelle que soit, etc. Donc là, il y a un problème d'équilibre de tout ça. Donc, la charge financière, par contre, les intérêts de la dette en 2026, ils baissent très légèrement, je vous le concède, 0,37 %, mais ils sont stables à 4 millions d'euros là-dessus. Et donc les autres charges, les fournitures, tout ce qui concerne l'énergie, etc., on a limité à 3,81 % avec, là, quand même quelque chose qu'il faut avoir l'honnêteté de dire au moment où on se parle. On n'a aucune visibilité à l'heure actuelle, donc aujourd'hui 27 avril 2026, sur ce qui va se passer ou pas, entre la prolongation de ce qui se passe au Moyen-Orient et les mesures gouvernementales, qui sont déjà annoncées, de réductions de crédits à hauteur de 6 milliards d'euros, dont 2 milliards pour les collectivités locales. Où est ce qu'on va être impacté ? On n'en sait rien pour l'instant. En tout cas sur le plan de l'énergie, il est certain que s'il y avait une flambée de l'énergie, s'il n'y avait pas de sortie de crise, là, c'est mondial ce qui va se passer. Parce que, aujourd'hui, l'inflation, elle repart très vite, elle est presque à 2 % en France. Donc on n'en est pas loin. Et donc tout ça va avoir des conséquences, j'allais dire, sur tous nos concitoyens, et ça risque d'être assez dramatique. Donc, il faut être très, très prudent sur, notamment toutes les charges à caractère énergétique et autres. Et sur le prix des produits, ça va faire augmenter le prix des matériaux pour la construction, etc. Donc il n'est pas certain que dans nos appels d'offres, on soit pile poil, et même pas du tout peut-être par rapport à nos prévisions et on aura des choix à faire, soit de réduction, soit de ré-étaler tout ça différemment. Bon, voilà. Donc ça, c'est important de le dire pour bien comprendre la construction du budget. Il y a des incertitudes qui restent.

Donc là, sur les impôts et taxes, on fait + 43 %. Sur le produit des services, on fait +8,03 en fonction du nombre d'inscrits supplémentaires ; l'augmentation de population de Melun, elle est bien réelle et de 2 300 habitants l'année dernière. Bon, c'est des gens qui viennent et qui consomment entre guillemets – je n'aime pas beaucoup le mot – des services publics, et qui

s'inscrivent pour leurs enfants, etc., mais qui payent aussi ces services. Voilà. Alors, on a ramené, je l'ai dit tout à l'heure, c'était dit dans un autre débat, on a volontairement ramené, là, l'épargne nette à son, j'allais dire, minimum, non pas syndical, mais minimum qu'il ne faut pas franchir à 500 000 habitants. Est-ce que ça sera le chiffre définitif de l'épargne nette 2026 ? Je ne le crois pas. Parce que nous sommes loin actuellement de savoir comment se réalisera finalement ce budget 2026 en taux d'exécution, tant en fonctionnement qu'en investissement. La fiscalité, on vient d'en parler, je ne vais pas le dire. La participation des usagers, elle est effectivement en augmentation, non pas parce qu'on a augmenté, je l'ai dit, les participations, mais grâce à la fréquentation. Donc, on prévoit pour la restauration scolaire +91 000 € du fait simplement du nombre d'enfants qu'on accueille. Pour la petite enfance, bon alors c'est la réouverture de la crèche les Dauphins. C'est vrai, ça compte beaucoup. C'est 60 berceaux en plus qui rentrent dans les caisses de la Ville. C'est important. Plus les subventions qui vont avec. Le cinéma qui est vraiment très bien parti en termes de recettes, qui lui aussi devrait, j'allais dire, rapporter à peu près 30 ou 40 000 € de plus. Et l'accueil de loisirs également. Donc voilà, les dotations actuellement, ce qu'on sait, on n'a pas encore toutes les attributions de façon définitive. Donc, la Dotation de Solidarité Urbaine, elle devrait augmenter de l'ordre de 5 %. La part forfaitaire, elle, elle augmente essentiellement grâce à l'effet population. Et voilà, il y a des effets population qui sont positifs. Alors, pour certains, il y a des effets négatifs, mais là les effets population cumulés pour la Ville de Melun, on vous les fera, c'est quand même assez important. Toutes les autres recettes de fonctionnement, l'attribution de la CAMVS est stable, la dotation de solidarité communautaire est stable, le fonds de concours communautaire est stable. Alors les droits de mutation. On a été très prudents parce qu'on pense qu'effectivement, ce n'est peut-être pas 2026 qui sera l'année où le marché de l'immobilier va repartir. Donc on l'a limité, on a été prudent, on a mis que 1 100 000 €, c'est à dire quasiment atone par rapport à 2025. La participation du Département, malheureusement, elle sera en baisse à cause de la suppression du soutien de la petite enfance pour toutes les communes, ce n'est pas Melun qui est visé. Et la participation de la CAF, pardon, là ce sera bien pour nous puisque c'est plus 200 000 € grâce à la réouverture de la crèche des Dauphins. Les dépenses de personnel, donc elles, elles sont en augmentation de 6 % par rapport aux dépenses réalisées en 2025, +3 millions d'euros, c'est quand même un taux important, cher Monsieur Tortillon. Presque 66 % des dépenses réelles de fonctionnement, ça fait quasiment... ça fait bientôt les deux tiers. Donc, c'est important. Et on l'a dit, il y a donc les mesures nationales, l'augmentation des cotisations CNRACL, la revalorisation du SMIC qui va avoir lieu, c'est sûr, avec l'inflation qui est, il y a tout un tas de gens qui vont franchir le seuil. En année pleine, pour nous, c'est 502 millions de plus. Donc, les mesures individuelles, le glissement vieillesse, la technicité, les avancements, etc., c'est 819 000 €. Et puis les recrutements nouveaux, c'est près de 400 000 €. Donc quand on regarde tout ça, on va encore essayer de faire des économies sur les fluides. On a capé ça à -65 000 €. Donc voilà. Les pôles qui sont en augmentation, c'est le pôle éducation enfance avec 393 000 € de dépenses à caractère général en plus. L'hygiène des locaux aussi, c'est important. Et puis le pôle sécurité bien entendu, avec 172 000 € en plus de dépenses dans le budget. Ça, c'est important. Les subventions, bon, vous les avez en annexe. Je ne sais pas s'il y aura un débat là-dessus, mais enfin bon, pour l'instant elles sont à peu près égales à celle de 2024, sauf effectivement les subventions sportives qui, elles, sont en petite diminution. C'est une volonté qui a été faite, je le dis : quand on s'est trouvé dans l'équilibre final du budget, pour avoir effectivement les 500 000 €, on a fait le choix de diminuer provisoirement ça pour arriver aux 500 000 € en ne s'interdisant pas... Encore une fois, le budget primitif, ce n'est pas le budget définitif. Il y aura une décision modificative numéro un, dont on ne connaît pas encore la date, mais qui interviendra peut-être avant l'été si c'est possible, qui corrigera un certain nombre de choses

en fonction de la réalité aussi, des comptes que nous aurons des associations par rapport à leur trésorerie et à leur excédent éventuel pour certains d'entre eux. Je rappelle que le CCAS, on l'a déjà expliqué, le CCAS, lui, ne bouge pas, parce qu'il a un excédent de trésorerie à l'heure actuelle de 80 000 €. Donc pour l'instant, pour le CCAS, ça ne pose pas de problème en fonction par contre de la demande, et compte-tenu de ce qu'on a dit tout à l'heure sur les difficultés que pourraient rencontrer certains de nos concitoyens les plus impactés par les dépenses d'énergie, les dépenses alimentaires, etc., il y aura peut-être des demandes en plus et mais il sera temps en DM1 de réajuster le tir. Et c'est un engagement que Monsieur le Maire a pris s'il le fallait. Donc il n'y a pas de souci là-dessus.

Quant aux dépenses d'investissement, nos priorités, elles sont connues. Alors, il y a le solde du cinéma pour cette année. On va en terminer avec le financement du cinéma. Il y a bien sûr la nouvelle école Decourbe sur la deuxième partie. Et puis il y a les espaces publics et notamment les travaux du pôle gare, puisqu'on a une participation quand même de 2 millions d'euros, qui est inscrite dans le budget pour cette opération, qui va beaucoup transformer, j'allais dire, l'entrée de Melun Sud. Et vous le verrez prochainement, quand on démolira la place de la gare actuelle. Donc voilà.

Sur la dette, on en a beaucoup parlé déjà, donc je ne vais pas revenir sur ce qui est dit. Simplement, il y a quand même quelque chose qu'il faut que vous ayez en tête : la dette, si vous voulez, l'annuité, elle est de 209,60 € par habitant ; elle était de 215 € en 2024. Alors c'est dû à l'effet population bien entendu, puisqu'on a un diviseur qui est plus grand, donc on abaisse la dette par habitant. On va être tout à fait transparent là-dessus. Par contre, ce qui est assez intéressant de voir, c'est que donc, la capacité de désendettement, en 2025, elle était 10,7 ; elle était équivalente à celle de 2019, on était monté jusqu'à 12,5, on est descendu à 6,9, etc., et on tiendra donc la trajectoire, en ce qui concerne la dette, une capacité de désendettement en dessous des 12 années et assez largement dès 2026. Voilà ce qu'on peut dire, Monsieur le Maire, sur ce budget 2026 qui, encore une fois, est loin d'être un budget définitif, avec toutes les incertitudes qui pèsent actuellement sur le plan national et international, mais qui permettra quand même très rapidement de faire fonctionner l'ensemble des services, si on vote toutes les subventions, de donner aux associations dès maintenant toutes les subventions dont elles ont besoin pour fonctionner, et à l'ensemble des usagers de savoir où ils vont. Quant aux contribuables, ils savent que, pour 2026, en dehors du débat qu'on a eu tout à l'heure, la Ville n'augmentera pas ses taux.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Henri. Y a-t-il eu des questions ? Des sujets, sur ce qui vient d'être dit ? Monsieur Béhagle.

Monsieur Béhagle : Alors ce n'est pas tout à fait sur ce que vous avez dit, mais peut-être sur ce que je m'attendais à ce que vous disiez à la suite de la commission finances qui concernait le projet de théâtre. Vous n'en avez pas dit un mot.

Monsieur Mellier : Non. C'est parce qu'on en parle après.

Monsieur Béhagle : D'accord. Et bien j'attends donc le moment adapté.

Monsieur Mellier : Il y a une délibération 33.

Monsieur Béhagle : Très bien. Je vous remercie. Très bien.

Monsieur Mebarek : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Et bien moi, j'aurais bien voulu parler du théâtre maintenant, hein, parce que.

Monsieur Mebarek : On en parle après.

Monsieur Martin : Oui, mais au moins ce sera fait, parce que je pense que ça va faire réagir du monde.

Monsieur Mebarek : Je vais laisser du coup, Monsieur Béhagle.

Monsieur Martin : Puis on en parle dans le budget.

Monsieur Mebarek : Comment ?

Monsieur Martin : On en parle dans le budget qui est là.

Monsieur Mebarek : Oui, on en parle. On crée l'autorisation de programme après, mais, puisque on.

Monsieur Mellier : Il faut passer une délibération spécifique.

Monsieur Mebarek : Puisque tous les deux vous vouliez en parler maintenant, parlons-en.

Monsieur Martin : Moi, je ne veux pas parler que de ça, mais...

Monsieur Mebarek : OK. Bon, et bien.

Monsieur Martin : Il ne m'en voudra pas, je commence et puis...

Monsieur Mebarek : Et puis on reviendra sur le sujet après, dans ce cas-là.

Monsieur Martin : Alors bon, c'est vrai, on a déjà dit beaucoup de choses pendant le DOB, le débat d'orientations budgétaires, donc je ne vais pas revenir sur tout ce que vous prévoyez pour 2026. Nous on retient trois faits majeurs quand même. Donc, ce sera notre conclusion. Le premier, c'est quand même l'explosion de la dette. Je suis désolé, mais on ne peut pas passer dessus comme ça, que vous projetez, à près de 110 millions d'euros. On en a déjà parlé, donc je ne vais pas revenir énormément dessus, mais bon, c'est quand même votre choix d'arriver à un tel niveau de dette. C'est la conséquence de votre politique que vous accompagnez quand même dans le document d'une phrase, nous expliquant qu'après 2026, vous emprunterez une trajectoire de désendettement. Alors évidemment, elle est non chiffrée, elle est sans engagement clair, comme si vous aviez déjà réussi à le faire. Alors, sur une tendance à 10 ans, voire à 20 ans, même sur certaines années, c'est vrai, on avait eu la discussion pendant le DOB, il y a eu des baisses du capital restant dû parce que c'est ça qui compte, à la marge, pendant le mandat de Monsieur Vogel, de 1 million pour une année, 500 000 € pour une autre ; enfin, c'était quand même des baisses très limitées par rapport au montant global, enfin au stock de 100 millions de dette qu'on a. Mais c'est vrai qu'on a eu quelques années de baisse. Et puis subitement, en fait, ça augmente, ça augmente encore. Et tout à coup, massivement. Et c'est ainsi qu'on est quand même passé de 2008 de 65 millions

d'euros de dette en 2008 à 110 que vous prévoyez en 2026, même si vous le nuancez en expliquant que c'est si vous réalisez toutes les dépenses prévues. Bon, donc sur 20 ans on passe de 65 à 110, c'est quand même... Moi la maîtrise de vos capacités à avoir une trajectoire de désendettement, j'ai quand même un doute parce que sur la période moyen terme, elle ne s'est quand même pas avérée très réaliste. Ça, c'est votre résultat réel et c'est votre bilan. Mais, la question qu'il y a par rapport à ça, c'est si vous évoquez une trajectoire de désendettement à partir de 2026, moi j'aimerais bien savoir ce que vous imaginez. Parce que je me souviens que dans le programme de Monsieur Vogel en 2020, je profite du fait qu'il soit là pour en parler, il était évoqué une trajectoire de 2 millions par an, ce qui ne nous semblait peut-être pas suffisant, mais en tout cas ça allait vraiment dans le bon sens. Et à la fin de l'histoire, on est passé, je crois, de en 2020, puisque pour parler de cette échéance-là, de 100 millions d'euros de dette, en 2026 à 110. Donc en gros, on est... Alors même je précise, en 2020, on était à 100 millions, en 2024, on était à 95 millions. Donc on a effectivement observé une baisse de 5 millions. Et en 2025, on augmente tout de suite à 101. Donc au final, sur la mandature, on n'a pas eu de baisse à 2 millions en moyenne par an. On se retrouve à ISO sur la mandature et on augmente encore. Enfin, on prévoit de réaugmenter encore massivement en 2026. Donc, si vous aviez, après 2026, un échéancier puisque vous évoquez de nouveau une trajectoire de désendettement. On aimerait bien un minimum d'engagement sur le sujet. Ça, c'était mon premier point.

Monsieur Mebarek : Je peux répondre sur ce point-là, Monsieur Martin. Alors, j'étais effectivement là quand Louis Vogel était Maire et j'étais son Premier Adjoint. Oui, on avait ensemble décidé de procéder à un désendettement par rapport à une perspective de lourds investissements de fin de mandat et qu'il fallait nous donner aussi des capacités de relancer l'emprunt en procédant à un désendettement parce que le programme d'investissement sur fin de mandat d'avant et début du mandat qui suivait, nous permettait d'absorber nos investissements en recourant moins à l'emprunt. Pourquoi ? Parce que financements externes, capacité d'autofinancement en progression importante, et voilà. Et donc on a décidé ensemble, effectivement, en 2016, à partir de 2016, d'emprunter moins que nous remboursions, tous les ans nous remboursions plus de capital que ce qu'on empruntait. Et donc ça a commencé en 2016 et ça s'est terminé en 2024. Donc, ça fait huit ans.

Monsieur Martin : Oui, Non, mais.

Monsieur Mebarek : Mais attendez, laissez-moi terminer. Et donc sur huit ans, on a réduit la dette d'un peu plus de 10 millions d'euros. D'accord ? Donc, la trajectoire de désendettement en question, elle est réelle et on a bien un capital à rembourser au 31 décembre 2024 qui est moindre que le capital à rembourser au 31 décembre 2025. 2015, Pardon. Donc ça, c'est clair, j'ai les chiffres, ils sont là : 31 décembre 2016, en cours total de dette = 103,9. Donc 103,9 au 31 décembre 2016. 31 décembre 2024 = 95. La question elle est : qu'est ce qui se passe maintenant ? Alors juste avant ça, on ne s'est pas endettés pour rien. Non mais on s'endette... vous prenez 20 ans, vous prenez sur un horizon long terme que vous considérez comme le bon critère d'appréciation. 20 ans, Donc sur 20 ans, qu'est-ce que la Ville a fait ? Elle a lourdement investi, elle s'est beaucoup équipée en investissements, en équipements culturels, scolaires, sportifs, etc. Je ne vais pas... 20 ans... je crois que la médiathèque c'est 20 ans, hein ? Le conservatoire. Enfin je ne vais pas faire la liste évidemment, plus les écoles, etc. Et donc évidemment, un emprunt pour enrichir la ville en termes d'équipements pour ses habitants, c'est normal, on n'a pas emprunté pour payer les fonctionnaires. On empruntait pour enrichir la ville en termes d'équipements et de services à la population. C'est ce qui nous a permis

d'être une ville attractive et d'avoir aujourd'hui plus de 46 000 habitants. Parce que on aurait pu, comme Monsieur Tortillon tout à l'heure, ne pas du tout investir, donc possiblement ne pas emprunter. Ne pas investir du tout, ne pas emprunter, ne pas mettre l'épargne de fonctionnement dans le financement d'investissements. Et finalement, faire le minimum. Et bien la ville aurait moins été attractive en termes de d'accroissement population, en termes de services. Donc on a fait comme ça. Maintenant, oui, on repart sur un nouveau cycle ; un cycle qui est intrinsèquement lié à un niveau d'investissement encore important pour poursuivre la transformation de la ville. Les équipements qui ont été livrés en fin de mandat, certains ont encore des financements qui sont en cours. Je pense qu'on a encore payé en 2026 des queues de crédit sur des équipements qui ont été livrés dans le mandat d'avant. Et puis surtout on va lancer d'autres opérations, notamment le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain qui permet de changer la vie des gens, en tout cas, de contribuer à changer la vie des gens dans les QPV. On continue à livrer des équipements scolaires – Decourbe, demain Jules Ferry, après-demain Jean Bonis et voilà. Donc nous ne sommes pas une ville qui, avec ses seules capacités fiscales, finance ses investissements, elle le fait aussi par l'emprunt, mais ce n'est pas grave. Ce n'est absolument pas grave. Le plus important c'est quoi ? C'est de le rembourser notre emprunt. Et sur les 20 ans, 30 ans, 40 ans, 50 ans, 100 ans, la Ville a toujours remboursé ses prêts. Et l'enjeu, il est là, franchement, il est là. Et si dans une projection sur les 20 années écoulées, là, on aurait eu des moments où la Ville aurait été dans l'incapacité d'honorer ses échéances de capitaux, là oui, on aurait été en difficulté. Et là, pour la projection dont on parle, oui, on va s'endetter en 2026. 13 millions, ce n'est pas dit qu'on emprunte vraiment 13 millions, ça dépendra en réalité. Là c'est un emprunt d'équilibre. On verra ce qu'on dépensera vraiment. 2027, on continuera à emprunter à un niveau moindre. Mais la trajectoire pour nous, c'est de rembourser notre capital de la dette. Et on le fera évidemment. Si on ne le fait pas, on est effectivement en en défaut.

Monsieur Martin : Bah oui. Non mais.

Monsieur Mebarek : Non, mais c'est quand même important parce que vous connaissez parfaitement le sujet autour de la table, on connaît tous ce sujet, on est techniciens maintenant de ces questions-là, mais les habitants qui...

Monsieur Martin : On n'est pas des techniciens de ces sujets-là, Monsieur Mebarek.

Monsieur Mebarek : Mais quand même un peu. Mais vous connaissez bien le sujet Monsieur Martin. Franchement, les habitants, il faut qu'ils comprennent bien que le recours à l'emprunt qui est fait, c'est pour continuer à voir leur ville changer. Oui voilà.

Monsieur Martin : Alors je peux intervenir ?

Monsieur Mebarek : Allez-y.

Monsieur Martin : Enfin d'abord sur les chiffres. Effectivement, entre 2015 et 2024, vous avez réduit la dette de 10 millions d'euros. Ça, je vous le concède, je n'ai pas de souci. Le seul truc, ça, c'est entre 2015 et 2024. Vous avez fait un programme en 2020, vous expliquez que vous allez continuer à réduire la dette de 2 millions par an. Donc, l'électeur, il s'attend à fin 2025, à avoir à peu près encore 10 millions d'euros de dette en capital restant dû de moins, ce qui ne s'est pas produit puisqu'en 2025 on se retrouve au même niveau qu'en 2020. Voilà. Donc c'est quand même ça, la réalité des chiffres. Ensuite, que vous vous endettiez pour investir dans des

équipements, etc., ça, on le voit bien que vous vous endettez, ce n'est pas pour rien. Et ça, c'est poursuivre – on n'était pas tombés d'accord là-dessus lors d'un Conseil Municipal, mais c'est poursuivre une politique d'augmentation de la population et vous êtes obligés de courir après des augmentations de capacités scolaires, etc., pour suivre l'évolution de la population. Bon, vous nous avez dit que ce n'était pas une politique sur laquelle vous avez la main, l'augmentation de la population. Nous, on considère que, si. Il y a des programmes qui ont été faits comme Woodi, qui finalement ont fini par augmenter massivement la population, et pas de manière ridicule puisqu'on est passé de 38 000 habitants à 46, et les projections, c'est 50 000. Après, sur l'avenir, moi, ce que j'aimerais savoir, parce que là, aujourd'hui, on a un niveau de dette à plus de 2 000 € par habitant malgré l'augmentation de la population. Donc, on est quand même sur des ratios qui sont très élevés. C'est des ratios qui ce n'est pas moi qui l'ai dit, ce sont les statistiques, ce sont des ratios qui nous placent à plus de deux fois plus du double de ce qui se pratique en général dans les villes de nos strates, c'est à dire les villes entre 20 000 et 50 000 habitants. Statistiquement, on est à plus du double. Donc oui, on considère que c'est quand même un petit peu préoccupant. Et quand on vous demande – parce que vous nous avez expliqué que vous aviez des grandes discussions avec Monsieur Vogel en 2015, avec des trajectoires de désendettement sur 10 à 15 ans. Donc, j'imagine que vous, parce que vous êtes des stratèges, vous prévoyez. Donc là, moi, je vous demande, par rapport à un document où vous mentionnez une reprise d'une trajectoire de désendettement après 2026. Donc, après cette dernière augmentation massive, je vous demande quelles sont vos perspectives.

Monsieur Mebarek : Je vais vous répondre Je vais vous donner...

Monsieur Martin : Je ne veux pas parler que de la dette.

Monsieur Mebarek : Bon, on ne va parler que de la dette. Je vous ai indiqué qu'on a un mandat qui va durer sept ans, d'accord ? Un mandat qui va durer sept ans. D'ailleurs, le budget dont on parle, je l'avais dit au débat d'orientations budgétaires, n'intègre pas encore, à quelques exceptions près, il n'intègre pas encore les politiques publiques, certaines nouvelles, d'autres renforcées, et qu'il s'agisse d'investissement ou de fonctionnement, qui ont été débattues dans le cadre de cette campagne municipale. D'accord ? Je vous avais également dit que la Majorité allait, avant l'été, travailler sur un séminaire de programmation, d'étalement de nos programmes. Dans le cadre de ce travail-là, on va à la fois planifier les investissements. On parlait du théâtre tout à l'heure, bon, aujourd'hui, le théâtre, je ne vais pas vous dire qu'il va sortir demain matin, je ne sais pas encore, on va voir. Alors là, on crée, on va le créer. Mais évidemment, qu'il va... Non, non, mais il va être fait. Lui va être fait, mais votre parking de Gaillardon, il ne sera pas fait. Et donc, dans le cadre de ces discussions de l'équipe majoritaire, à ce moment-là, on va voir effectivement quelles sont nos capacités, quelle est notre capacité de lever l'emprunt, comment on lève moins l'emprunt, à partir de quand et quelle est notre trajectoire. Et à ce moment-là on vous dira. Mais ce n'est pas écrit tout de suite. Et par ailleurs, c'est quelque chose qui, en 2020, était quelque chose qui avait été – je ne sais plus si on l'avait écrit comme ça dans le programme municipal. Là, ce n'est pas quelque chose qu'on a écrit en tant que tel dans le programme municipal. Dans le programme municipal, on n'a pas évoqué ça. Voilà. Donc, c'est dans la note. Et dans la note, ce n'est pas le programme. Laissez-nous projeter le programme d'investissement et sa mise en œuvre. Allons-y. Passons donc à vos deux autres sujets.

Monsieur Martin : Je n'avais pas terminé mes sujets mais...

Monsieur Mebarek : Attendez, excusez-moi, on me dit que ce n'est pas écrit dans la note. Je ne sais pas. Sylvie, qui a écrit la note, dit que ce n'est pas écrit. Vous avez la note 2026 ? Ce n'est pas écrit.

Monsieur Martin : Le pavé la dette, c'est dans la conclusion, je ne sais pas, mais enfin on pourra regarder ensemble si vous voulez mais bon. Si je l'ai noté... Bon, j'adore lire vos documents, mais..

Monsieur Mebarek : Bon, vous avez ma réponse.

Monsieur Martin : Si je l'ai noté, c'est que ça y est.

Monsieur Mebarek : Allez-y sur les deux autres sujets.

Monsieur Martin : Alors ensuite, vous confirmez ce qu'on avait dénoncé au moment du DOB, à savoir une baisse généralisée des subventions aux associations. Et contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur Mellier, c'est qu'elles soient à connotation sociale, culturelle, sportive. Ce n'est pas uniquement les associations sportives, je parle bien pour 2026. Tout ça...

Monsieur Mebarek : Pardon, c'est écrit dans la conclusion en une ligne, effectivement. Mais...

Monsieur Martin : Et je ne lis pas que les conclusions.

Monsieur Mebarek : Non. La conclusion, on se projette, voilà. Mais il n'y a pas de date, effectivement. Allez-y Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Je parlais des baisses programmées des subventions aux asso et c'est dans tous les domaines, contrairement à ce que ce que vient de dire Monsieur Mellier. C'est quand même en total -- là, vraiment., enfin, je trouve que c'est quand même en totale contradiction avec vos discours évoquant systématiquement le rôle essentiel du monde associatif en termes d'aide, de liens entre les gens, d'attractivité du territoire, etc. Vous avez, enfin, pendant la campagne en tout cas, ou même encore aujourd'hui, vous prétendez faire du commerce une cause essentielle à votre mandat, mais vous baissez la subvention à l'UNICOM qui est la seule association qui regroupe, enfin ma connaissance, qui regroupe des commerçants. Vous avez prétendu faire de la culture et du sport des leviers essentiels pour l'attractivité du territoire, mais vous baissez les subventions aux clubs sportifs, vous l'avez dit, de -30 000. Et dans le domaine culturel, alors, à l'exclusion de la subvention à JS Festival. Mais le reste des dotations est quand même très faible dans ce domaine-là. Et baisser les subventions dans le domaine social, c'est mentionné dans le document, vous le dites, je ne parle pas du CCAS, je parle des autres associations du domaine social, alors qu'il y a quand même sur notre territoire des besoins conséquents sur le sujet, c'est quand même s'éloigner de préoccupations que vous avez fait semblant d'adopter pendant la campagne. Bref, d'une certaine façon, vous avez trompé beaucoup de monde quand même, sur ce sujet-là j'entends mais surtout, c'est parce que ces économies de bouts de ficelle un petit peu sont à mettre en parallèle avec le troisième fait majeur.

Monsieur Mebarek : Je vais répondre à ça, comme ça, ça nous permettra de serrer les sujets.

Donc sur les subventions. Alors déjà, je rappelle les chiffres, on parle d'une enveloppe globale de subvention de 1 660 000 €. Et la baisse en question, elle est de 94 000 €. Parlons des valeurs.

Monsieur Martin : Ça fait 5 %.

Monsieur Mebarek : Parlons des valeurs absolues. 94 000 €. C'est important. Voilà 1 660 000. 94 000.

Monsieur Martin : Donc vous baissez de manière conséquente.

Monsieur Mebarek : Mais laissez-moi terminer. 94 000 € sur une enveloppe de 1 660 000 €. Et derrière les 1 660 000 – alors, je ne sais pas, Dominique, on a combien d'associations subventionnées. Globalement, 750 associations actives à Melun. Le nombre d'asso subventionnées, je n'ai plus le chiffre en tête. Mais après, Monsieur Martin, il faut aller dans le détail parce que le diable se niche dans les détails.

Monsieur Martin : J'y suis allé dans le détail.

Monsieur Mebarek : Attendez, attendez. Laissez-moi terminer, je vais vous répondre. Le diable se niche dans les détails. Et oui, à un moment donné, il est bien, sans remettre en cause le soutien au travail des associations, de réinterroger par-ci par-là des subventions qui sont données, dont on se demande à quoi elles servent.

Monsieur Martin : Ça, c'est une bonne pratique.

Monsieur Mebarek : C'est une bonne pratique. Mais on peut en reparler après. Vous parlez des Affolantes, mais moi je me contente des Affolantes. Voilà de ce à quoi ça sert. Mais on ne va pas faire le débat maintenant. Peut-être qu'on le fera après. Mais évidemment, s'il s'agissait de reconduire mécaniquement tous les ans une subvention d'une année sur l'autre, sans se réinterroger sur l'intérêt de la chose, le besoin même parfois de l'association, parce que parfois les associations n'en expriment même pas le besoin et on fait simplement une reconduction mécanique. Ah bah tu avais ça l'année dernière, on te donne la même chose.

Monsieur Martin : Normalement, ils sont censés faire un dossier avec une demande.

Monsieur Mebarek : Ben écoutez, oui, mais des fois les associations...

Monsieur Martin : Il n'y a pas de reconduction tacite de subventions aux associations.

Monsieur Mebarek : Mais des fois les associations se contentent de revendiquer le montant qu'elles connaissent parce que c'est comme ça. Il y avait parfois des subventions microscopiques de 250 €.

Monsieur Martin : Oui enfin, ce n'est pas avec ça qu'on arrive à -90 000 €.

Monsieur Mebarek : Non mais laissez-moi terminer. C'est bien ce que je vous dis. Le diable se nichant dans les détails et ayant plusieurs dizaines d'associations, à un moment donné, les petits ruisseaux font les 94 000 €. Après, Henri, il l'a dit tout à l'heure, il y a des choix qui sont

faits tout de suite au moment du BP, et il y a l'année budgétaire, et on réajuste en cours d'année en fonction des besoins, des projets, des difficultés d'association, les crédits en faisant des DM, des décisions modificatives. Donc il n'est pas exclu qu'à la fois en matière sportive ou sociale ou culturelle – le social, il n'a quasiment pas été touché – qu'on puisse faire des réajustements. Après oui, en matière sportive, il y a eu une baisse, mais ils nous écoutent nos amis sportifs. J'ai aucun problème, je pourrais les voir dès demain matin. En matière sportive, oui, on regarde ce qui se passe dans les clubs, on regarde les comptes, on regarde les excédents. Et quand on voit qu'un club qui fait beaucoup – des fois il y a beaucoup d'excédent, parce qu'il a par ailleurs des recettes autres que la subvention municipale, on se dit bon ben là c'est plutôt de bonne gestion, en 2026, de baisser la subvention. Et ça, honnêtement, à notre place, vous feriez la même chose. On n'est pas sur une mesure de baisse sanction, on est sur une mesure de baisse que je trouve intelligente, c'est qu'on a examiné, on se dit là, franchement, ce n'est pas nécessaire. Et maintenant on va revenir sur l'UNICOM. Oui, nous baissons de 3 000 € la subvention de l'UNICOM : elle est à 23 000 quand elle était à 26 000 ; et on l'avait augmentée. Il y a trois ans, elle était à 17 000, elle est montée à 26. Et là, effectivement, on l'a baissée. On l'a baissée parce que moi, je souhaite comprendre une chose, je vais rencontrer bientôt, le 7 mai, le conseil d'administration de l'UNICOM, le nouveau bureau de l'UNICOM, le 5 mai, qui m'expliquera les 12 000 € de déficit sur l'année 2025, alors même que la Ville a versé 26 000 € de subvention qui sont censés alimenter des actions de promotion du commerce et des animations de la ville. Et aujourd'hui, le bilan de 2025, il est déficitaire de 12 000 €. Alors, moi, je vais rencontrer les nouveaux dirigeants, la nouvelle présidente de l'UNICOM, je leur demanderai qu'est-ce qui s'est passé, pourquoi cet écart de 12 000 € ? Et puis, ça fera partie des décisions modificatives, je réajusterai en fonction des attentes et des besoins, mais précisément concernant l'UNICOM, j'ai voulu faire ça pour comprendre le trou de 12 000 €. Voilà.

Monsieur Martin : Bon alors ça pourquoi pas. Mais par contre, vous avez parlé des clubs sportifs qui font plus de recettes que les années précédentes, mais j'aimerais bien un exemple, ça peut être le tennis avec le padel.

Monsieur Mebarek : Le tennis, typiquement le tennis.

Monsieur Martin : Oui, mais à part le tennis ?

Monsieur Mebarek : Et bien le tennis, il a aujourd'hui des recettes qu'il tire notamment de l'activité padel. Je pense que c'était une très, très bonne idée d'investir dans ce domaine.

Monsieur Martin : Vous avez eu raison de le faire. C'est bien. En plus, vous pratiquez apparemment le dimanche matin.

Monsieur Mebarek : Oui, mais moins bien que Michaël Guion, moins bien que Michaël Guion, qui lui, fait des tournois. Pas moi.

Monsieur Martin : Donc ok, donc le tennis.

Monsieur Mebarek : Juste... non mais, Philippe on a investi 0 € dans le padel.

Monsieur Martin : Oui, Non mais je sais.

Monsieur Mebarek : C'est le club. Et donc oui, j'ai trouvé qu'il était légitime de baisser la subvention pour le tennis compte-tenu des recettes. Après, je n'ai plus en tête, Noël Boursin n'est pas là, mais je n'ai plus en tête le détail des clubs qui voient leur subvention baisser. D'autres voient leur subvention augmenter. Le foot par exemple, le foot. Le foot, ça augmente de 15 000 € je crois.

Monsieur Martin : C'est dommage d'ailleurs qu'il ne soit pas là, Monsieur Boursin. Parce que pour un vote de budget, c'est...

Monsieur Mebarek : Il est à l'hôpital.

Monsieur Martin : Je vous fais la remarque...

Monsieur Mebarek : Il est à l'hôpital.

Monsieur Martin : Alors Ok, très bien.

Monsieur Mebarek : Il est remplacé pour ses délibérations par Touria Kahli.

Monsieur Martin : Alors très bien, je retire le concernant. Mais enfin, pour un vote de budget, vous avez quand même beaucoup d'absents, là. Moi je tenais quand même à vous le dire, moi, je trouve ça assez remarquable.

Monsieur Mebarek : Troisième point.

Monsieur Martin : Est-ce qu'on peut parler de théâtre ?

Monsieur Mebarek : Je ne trouve pas cool puisque vous parlez du théâtre, c'était votre troisième point ?

Monsieur Martin : Oui.

Monsieur Mebarek : Est-ce qu'on peut laisser Monsieur Béhagle le dire ? Et puis après vous complétez puisque c'est lui qui avait voulu en parler.

Monsieur Martin : Pas de problème.

Monsieur Mebarek : Si vous êtes d'accord. Merci.

Monsieur Martin : Mais vous me laisserez la parole là-dessus après ?

Monsieur Mebarek : Evidemment.

Monsieur Béhagle : Merci messieurs. Je me demandais si j'allais pouvoir en parler un jour. Mesdames aussi, ça y est, je me fais châtier par ma collègue. Oui, donc deux points. Moi je serai beaucoup plus court que Monsieur Martin. Et ce n'est pas une critique de fond. Le premier point c'est sur le projet de théâtre, on n'est pas forcément contre le principe de faire un projet de théâtre. Mais simplement on se dit que vu l'état actuel des infrastructures, ça pourrait être plus pertinent de commencer à les mieux exploiter. Je pense par exemple au festival de

cinéma qui, aussi figurait dans votre programme, et on pense que c'est une bonne idée de façon à faire à la fois rentrer des sous dans les caisses et en même temps à rendre justice à l'investissement que vous avez réalisé. J'entends bien que vous n'avez pas pu tout mettre dans le budget, mais nous on se dit que déjà mieux exploiter les infrastructures existantes, c'est prioritaire. Et la deuxième chose qu'on se dit, c'est : est ce qu'il n'y aurait pas quand même d'autres besoins prioritaires, vous voyez ? Enfin, sans revenir sur la petite joute que vous avez eue avec Monsieur Tortillon, nous on n'est pas du tout dans l'idée qu'il n'y a que des dépenses de fonctionnement ou que des dépenses de murs, ce n'est pas ça. Mais est-ce que vous jugez par exemple qu'il y a suffisamment d'ATSEM ? Vous voyez. Est ce qu'il n'y aurait pas d'autres priorités ? Est ce qu'il y a assez de gardes d'enfants, par exemple, de crèches, de médecins ? Est-ce que ce ne serait pas mieux de flécher ça d'abord, d'exploiter votre cinéma et ensuite de voir après coup si un théâtre peut faire sens ? Donc ça c'est sur le principe. Au niveau technique, je crois que vous aviez dit que vous alliez procéder à une évaluation du coût éventuel de ce théâtre. Et je pense que ce serait intéressant de voir combien il va coûter, mais aussi de voir les précautions que vous prendrez afin d'éviter les infortunes, on va dire, au moment du cinéma. Je pense que personne n'a envie de revivre ça. Et puis maintenant, au-delà de... et après, c'est mon troisième point et promis, juré, j'en ai fini. Et là je sors, on va dire des on va dire de la critique interne, mais plutôt pour aborder la critique externe. Donc là, ce que je voulais vous dire, c'est plutôt l'idée que, de notre point de vue, enfin, on a vu que vous alliez planter des arbres et on est super contents que vous plantiez des arbres. Mais on pense aussi que le changement climatique, qui va bien au-delà de ça, même si on est conscient que ce n'est pas Melun qui va sauver le monde. Mais on pense aussi qu'on est quand même resté dans des schémas et que ces schémas, c'est aussi bien d'en prendre conscience pour les réinterroger, à savoir qu'on les a vus là encore ce soir. Les débats classiques, typiquement de gauche ou de droite, qui portent tant sur la fiscalité que sur le partage entre le secteur public ou le secteur privé. Et on pense que nous, l'adaptation au changement climatique, ça passe aussi par un autre mode de gestion qui concerne la gestion des biens communs. Et je voudrais préciser ce qu'on entend par bien commun. Pour être très clair là-dessus, je parle d'une gestion à la fois locale des ressources naturelles sous contrôle citoyen d'une part, mais aussi d'être capable de, en quelque sorte, démarchandiser certains biens privés. Je pense par exemple au logiciel libre qui pourrait être une sorte de propriété collective et par exemple un cas très concret, là encore, qui nous rassemblait au moment de la campagne, c'était la question de l'installation des panneaux photovoltaïques. Donc, j'ai bien compris que choisir, c'est renoncer et que on n'a pas encore évoqué dans ce budget l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics. Et je ne vous fais pas de procès d'intention, peut-être que ça viendra plus tard. Mais voyez-vous, il serait possible peut-être d'installer aussi des parcs de panneaux photovoltaïques sous la forme un peu Enercoop, sous la forme d'un financement participatif qui pourrait bénéficier à tous de cette façon et qui ne remettrait pas nécessairement en cause vos choix d'investissements. Et voilà, ma question, c'était de savoir ce que vous pensiez de tout ça. Merci.

Monsieur Mebarek : Je vais laisser Henri Mellier répondre là-dessus. Attends juste parce qu'il y avait plusieurs questions. Il y avait le théâtre, on laisse le théâtre de côté. Henri, je te laisse répondre sur la question, tu sais, pourquoi investir alors qu'on en a besoin d'atsems, médecins, etc. Et puis les biens communs photovoltaïques.

Monsieur Mellier : En ce qui concerne les ATSEM, là je ne peux pas laisser passer ce que vous dites parce que s'il y a eu vraiment quelque chose sur lequel on a tenu complètement notre engagement, notamment de 2020, c'était de doter toutes les petites sections d'une

ATSEM dédiée qui ne serait pas partagée avec une autre. Donc, toutes les PS de Melun ont désormais une ATSEM à la fin de l'année 2025, elles en avaient. On a 64 ATSEM à ce jour. Je laisserai Leïla voir comment elle gèrera tout ça, mais en tout cas aujourd'hui ce n'est pas ce que j'ai entendu. Moi j'ai fréquenté les conseils d'école pendant douze ans. Ce n'est pas les ATSEM qui ont posé des problèmes. Au départ je m'étais engagée effectivement à remplir ça et à faire que les PS soient de chacune d'une ATSEM. Après la gestion des ATSEM. Elle est partagée entre, j'allais dire, les postes qu'ouvre la Ville et puis ce qu'en font les directeurs d'école, etc. Et la mutualisation qui peut être faite, etc. Cela dit, Monsieur Béhagle, on ne va pas se mentir, l'évolution des effectifs scolaires dans les dix années qui viennent n'ira pas, effectivement... à moins qu'il y ait une mesure gouvernementale qui nous tombe dessus et qui ramène tout le monde à 19, comme je l'ai vu dans une lecture ce matin. Oui, on a trouvé la solution miracle, on va faire revenir, on va mettre 19 élèves par classe. Alors ça, c'est vraiment, j'allais dire, si on n'est pas dans la démagogie. C'est fou, c'est complètement fou. Jules Ferry a réussi à faire, j'allais dire donc l'école de la République en transformant des fils d'agriculteurs, etc., avec 40 élèves par classe. Et nous, on n'est pas foutu, effectivement, alors qu'on dédouble des classes, etc. Donc il faut arrêter cette démagogie. Qu'on y réfléchisse collectivement. Oui, il y a des cas où c'est nécessaire, mais globalement, c'est une vraie folie. Ça, ça veut dire qu'on maintient comme ça artificiellement un budget, un nombre de postes à l'éducation nationale et qu'on n'arrivera pas à faire baisser le budget de l'Etat si d'un seul coup c'est vraiment la tendance. Et la démographie, c'est la base de toutes les règles. Elle est inéluctable. On a perdu. Effectivement, on est en 2030-2035. Effectivement, il y aura x milliers, des dizaines de milliers d'enfants en moins dans nos écoles et pas spécialement peut être dans les villes, mais dans les campagnes, ça, ça va être un vrai problème. Mais les ATSEM à Melun, ce n'est vraiment pas le débat. Donc franchement je pense qu'elles sont là. Pour le reste. Pour le reste, dire le bien commun. Moi je partage tout à fait la notion du bien commun, il y en a beaucoup effectivement, il y a des choses qu'il faut savoir, qu'il faut savoir gérer. Donc sur l'affaire des panneaux photovoltaïques, il y a un débat. Il y a un débat, et après il faut savoir ce qu'on veut parce que, encore une fois les champs de panneaux photovoltaïques en ville, surtout sur un territoire de 804 hectares qui est celui de la ville de Melun, sincèrement, moi je veux d'abord qu'on identifie les endroits effectivement où on peut le faire. Après, on débattrait avec les Melunais de savoir s'ils veulent des panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie, par exemple. Ça, oui, ça, on va en débattre. Ça, on va en débattre, ou sur d'autres choses, sur le toit des églises, et cetera, et cetera. Pourquoi pas, si c'est le choix de 70 % de faire ça, et ben ça sera comme ça et puis, et puis on en parlera plus. Mais encore une fois, ce n'est pas non, mais ce n'est pas n'importe comment, j'allais dire, de façon idéologue qu'il faut le faire. Quant aux arbres, oui nous pensons, mais je pense que vous partagez cette idée, que aujourd'hui, planter des arbres, revégétaliser effectivement tous les espaces qui peuvent l'être, effectivement, c'est mieux respirer en ville déjà, c'est donner de la fraîcheur. On ne sait pas du tout ce que vont donner les futures années caniculaires, mais en tout cas c'est... Les trois dernières années nous ont montré qu'on avait les grosses difficultés dès qu'on arrivait au mois de mai. Mai-juin. Et notamment pour nos écoles. Donc il y a peut-être des priorités aussi à végétaliser d'abord, effectivement, là où on met des enfants en bas âge.

Monsieur Mebarek : Henri Merci beaucoup. Je reviens sur ce que vous avez dit lors du conseil d'avant. On est ouvert aux bonnes solutions intelligentes qui fonctionnent ailleurs, qu'il s'agisse de la commission des finances ou quelque autre instance que ce soit, ou même ce conseil, on est disponible à recevoir des propositions qui fonctionnent ailleurs et à les évaluer. Vous avez notamment parler des produits d'entretien ou, là vous parlez des logiciels libres,

c'est plus compliqué parce que c'est une DMSI Agglo, mais tout autre idée, on est preneur de l'étudier, de faire travailler les services ressources là-dessus et voir s'il y a une pertinence de la mettre en œuvre. Donc de ce point de vue-là, on ne ferme pas la porte par principe. Je ne reviens pas sur investissement versus besoins de services, et cetera, ça a été dit.

Sur le théâtre, je commence à répondre puis après Monsieur Martin, vous pourrez compléter. Alors, à l'instant où on parle, on n'a pas dit qu'il allait être fait demain matin, quand vous dites il y a eu une priorité sur d'autres services, et cetera, enfin ou d'autres, ce n'est pas fait demain matin. Là, dans le cadre de ce budget ou de la délibération qui suivra, on crée l'autorisation de programme. Comme c'est un équipement important, on pose le principe de l'opération dans le budget, à ce stade, on a mis un montant qui n'est pas un montant. Alors ne le ressortons pas dans x années. Oui, mais c'est vrai, il ne faut pas le ressortir dans X années en disant c'était moins cher ou plus cher que ce qui avait été dit. Là je le dis. Non, mais oui, là, je le dis. On a indiqué d'ailleurs, je ne sais pas, Jérôme, comment ce montant, il a été fixé ? Un ratio. Un ratio concerté entre le DGS et le DGST. Voilà. Bon, donc là, on met un montant pour créer l'AP. Nous n'avons pas mis de crédits de paiement étalonnés sur plusieurs années, pour la bonne et simple raison que on ne connaît pas encore le sujet de quoi on parle en termes d'investissement, en termes de calendrier. Je vous renvoie au point de tout à l'heure, la planification de nos investissements dans le mandat, on la décidera plus tard. Donc, objectivement, pour l'instant, à part de parler du principe, on ne peut pas encore, à ce stade, parler du montant et de sa temporalité. On reviendra vers vous quand on aura eu les études, et cetera. Maintenant, sur le principe, c'est quelque chose que nous n'avons pas caché puisque ça a fait, ça a fait partie des propositions. Certains ont proposé d'y mettre une crèche, d'autres je sais plus ce que c'était, des musiques urbaines je crois, puisque c'était voilà voilà, une MJC, etc. Chacun y est allé de son projet. On propose un théâtre. Il ne faut pas opposer les équipements les uns aux autres en disant qu'il y en a là, il faut déjà suffisamment les exploiter. Pour le cinéma. Je vais laisser après Karine donner des chiffres et puis préciser les choses. Le cinéma, il est en train de progressivement monter en puissance et on a des résultats qui sont, très, très favorables par rapport à ce qu'on a connu dans le cinéma, les variétés, ce qui va générer également des recettes supplémentaires et une vraie attractivité de ce cinéma et donc de notre cœur de ville. L'objectif qui était de faire venir les gens de Melun, mais de l'Agglomération dans notre cœur de ville, à travers ce cinéma, il est en train d'être réussi parce qu'on a de plus en plus de fréquentation. Mais Karine, tu donneras les chiffres peut-être du mois de janvier. Après, après, après. Un cinéma, ça ne remplace pas un théâtre, c'est une autre offre culturelle. L'Escale, c'est une salle polyvalente, ce n'est pas un théâtre. Ça ne remplace pas un théâtre. Et on considère dans la Majorité que, à cet endroit-là, on ne veut pas un projet de promotion immobilière. On ne veut pas une crèche parce qu'il y en a une autre ailleurs. 60 berceaux bientôt ouvriront à côté de l'hôpital, l'ancien hôpital. On ne veut pas d'un restaurant scolaire parce que l'extension de restaurant scolaire Pasteur, il est plutôt à interroger dans l'enceinte même de Pasteur. Voilà. Et donc la Majorité propose cet équipement culturel. Et pourquoi un théâtre, c'est utile ? Karine.

Madame Journault: Donc effectivement, la Ville de Melun a la salle de l'Escale, donc qui n'est pas adaptée pour des représentations théâtrales. Je rappelle 1 200 places assises, c'est beaucoup trop pour des spectacles de théâtre. Au delà de l'utilité donc d'une salle avec une jauge de 300 places, on a une vision culturelle qui n'y est pas. Sélective. On veut. On veut pouvoir présenter en dehors des spectacles, pouvoir mettre à disposition cette salle de théâtre aux écoles, aux collèges, aux lycées. Ça correspond à une vision de la culture qui est. Je ne vais pas rappeler l'intérêt du théâtre, la créativité, le vivre ensemble. Et on pense que c'est important d'avoir cette salle dans la ville de Melun.

Monsieur Mebarek : Alors. A l'époque, Henri était encore DGS, Colette Mélot était première adjointe aux affaires culturelles et, on avait eu le débat ici avec Gérard Millet, d'une salle plate. D'une salle plate, de 300 personnes qui manquait à Melun. Et c'est connu depuis longtemps. Les spécialistes nous disent qu'il manque une salle plate de 300 places à Melun. Et à l'époque, le choix avait été fait de rénover l'Escale. Parce que la salle des fêtes, qui était la salle des fêtes, elle était dans son jus. Elle n'était pas du tout adaptée à accueillir des grands événements. Et donc on a fait le choix de faire l'Escale. Mais l'idée d'une salle plate ne date pas de la campagne municipale 2026. C'était quelque chose, je vous le confirme. Vous pouvez en parler avec Gérard Millet, il vous le dira. Et donc, c'est un besoin en termes de jauge dans notre ville. Mais là encore, il ne faut pas opposer les équipements. Oui. Louis, tu voulais dire quelque chose ? Après je vous passe la parole Monsieur Martin.

Monsieur Boumesbah : Oui, j'aimerais rajouter une chose concernant ce théâtre. Alors si je parle un petit peu du passé, dans les années 80, moi j'ai été animateur de quartier, j'avais créé des comédies musicales dans ce sens. Donc c'est ce qu'on appelait le centre culturel. On faisait le Noël de la police et c'était un groupe d'enfants qui faisaient des spectacles pour l'ensemble des associations. Et ça a été un manque quand il a été fermé parce que, en fait, c'était, comment dire, une salle qui a été quand même relativement importante à 390 places si je me souviens bien, et ça a été un manque pour la ville. Donc ce théâtre, il est hyper important parce que ça fait participer aussi bien les gens des quartiers. Parce que j'ai été animateur de quartier, donc je le sais bien. Aussi bien les habitants des quartiers qui ont envie de faire des choses, aussi bien des petits spectacles qui peuvent être présentés à la population.

Monsieur Mebarek : Notamment les écoles. Oui, Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, Monsieur Boumesbah, moi aussi je l'ai fréquenté, l'ancien centre culturel quand j'étais plus jeune, c'était très sympathique. Mais à l'époque il n'existait pas le conservatoire de musique, qui existe aujourd'hui et qui dispose d'une salle. Il n'existait pas l'Escale. Enfin, il y avait la salle des fêtes, mais elle n'était pas modulable comme elle est aujourd'hui pour faire des spectacles avec des jauges bien différentes. Madame Journault parlait de l'Escale qui est une salle de 1 200 places. C'est vrai, mais les gradins sont modulables et on peut faire une jauge beaucoup plus restreinte. Enfin, dans le passé en tout cas, à l'Escale, il y a des pièces de théâtre qui s'y sont tenues avec soit des toutes petites jauges parce qu'on adapte les gradins, soit effectivement beaucoup de monde et ça n'empêche pas de passer des... Alors peut-être qu'en termes d'acoustique, ce n'est pas le luxe absolu, etc. Mais on a aujourd'hui à Melun l'Escale qui est adaptée, qui est adaptable et modulable en termes de jauge. On a le conservatoire de musique qui a sa jauge spécifique. Oui, 100. Mais très bien. Non mais en fait, on a tout le panel et on a l'auditorium de la médiathèque qui pour le coup est tout petit. Mais il ne s'y passe jamais rien.

Monsieur Mebarek : Non.

Monsieur Martin : Mais non, mais il n'y passe jamais rien. Concrètement aujourd'hui, en terme de spectacle vivant, malgré le fait qu'on ait des équipements très différents, avec des jauges très différentes dont l'un qui peut avoir une jauge très modulable, on a quand même une programmation de spectacle, je ne parle pas que du théâtre. Le théâtre, c'est encore pire. Mais qui est quand même très restreinte. L'Escale, je l'ai dit lors du DOB et enfin, Monsieur Béhagle reprend mes propos. On pourrait densifier très fortement la programmation

spectacles dans les équipements qui existent aujourd'hui. L'Escale, c'est deux spectacles par mois, c'est ridicule. Enfin bon après je ne dis pas qu'il ne s'y passe rien d'autre. Et sinon Non mais bien sûr, je ne dis pas qu'il s'y passe rien d'autre, mais en terme de programmation de spectacle vivant, on pourrait densifier là-dessus et on pourrait avoir à peu près toute la gamme de production de représentations. Maintenant, il est budgété, il est prévu à 8 millions d'euros. Vous l'avez sous-entendu, c'est une estimation aujourd'hui un peu aléatoire et qui va dépendre du projet final qui sera adopté architecturalement, et cetera. Bon, ça, ça se comprend, on a vu comment ça se passait avec le cinéma. Au moins vous avez été un peu plus cohérent, à mon avis, en termes de projection budgétaire, de mettre 8 millions et pas 5 millions. Bon, bref, parce qu'on a été échaudés par le passé sur le dérapage budgétaire du cinéma. Nous, effectivement, à cet endroit... Je n'ai pas tout à fait fini.

Monsieur Mebarek : Oui allez-y, allez-y.

Monsieur Martin : Nous effectivement, à cet endroit, on avait prévu, enfin, on avait proposé plutôt une crèche parce qu'en face de deux écoles primaires, on trouvait que ça avait du sens, combiné à un gymnase reconstruit à la place. Parce qu'il y a aussi le gymnase en ruine qui est contigu. Vous voulez en faire un parc, un jardin. Nous, on voulait reconstruire un gymnase dédié aux enfants de Pasteur qui aujourd'hui sont obligés d'aller faire du sport à l'autre bout de la ville. Et pour l'enseignement sportif, ce n'est quand même pas très confortable. C'est vrai que ce serait quand même plus confortable d'avoir un gymnase en face, comme il y avait dans le passé. Comme il y avait dans le passé, puisque Monsieur Boumesbah parlait du passé, on l'a connu. Et alors, ça aurait été peut-être pas moins cher ce que j'ai dit en termes d'équipements, ça n'aurait pas forcément été moins cher, mais certainement, mais certainement plus utile à la population. Eu égard au fait qu'encore une fois, du théâtre, on peut en faire à l'Escale, à l'Auditorium, au Conservatoire de musique. Maintenant, pour terminer, parce que c'est peut-être le plus important. Ce site, architecturalement, il est très contraint, on le sait, on a des parties classées, donc vous n'allez pas pouvoir faire ce que vous voulez dans ce dans cet espace, vous n'allez pas pouvoir casser des murs, et cetera. Donc on va arriver avec une scène, ça faisait partie des questions que je voulais vous poser. Vous imaginez une scène à 300 places ? Je ne suis pas certain qu'il y ait la place matérielle de faire 300 places. À mon avis, on sera plus autour de 200 - 250. 200 - 250. Mais même 300 ce n'est pas assez.

Monsieur Mebarek : OK.

Monsieur Martin : Même 300 c'est pas assez .Parce que, mais c'est quand même important ce qu'on projette de faire un équipement culturel. Il faut être en capacité de se projeter sur le nombre de places. C'est quand même l'élément fondamental. Pourquoi je vous dis ça ? Parce qu'aujourd'hui, il y a une salle à 250 places, 300 places, si vous voulez faire de la programmation privée. Si vous voulez, le modèle économique, il n'y en a pas. Il n'y aura aucun producteur privé qui va vous louer une salle à 250 places, 300 places. Économiquement, ça ne tient pas ou il faut faire des billets à un tarif qu'il ne faut pas exorbitant. Et pour la programmation...

Monsieur Mebarek : Il faudrait plus de places ?

Mr Martin : Et ben c'est ce que j'avais... Ben oui, mais quasiment. Si éventuellement il y avait besoin de faire un équipement culturel en plus. Mais encore une fois, pour moi ce n'est pas une nécessité. Il faudrait un équipement à 400-500 places, pas, 300, pas 250. Donc en fait, ce

que je vous dis, c'est que le site, il n'est pas adapté pour ça, parce que même pour la programmation publique, à moins de subventionner massivement ce qui n'est quand même pas la tendance budgétaire, vous n'aurez pas la capacité de faire venir une troupe de comédiens avec des acteurs à peu près connus, parce que le modèle, enfin les cachets, et cetera, ça ne tiendra pas, sauf à subventionner massivement. Et je pense que ça ne va pas être le modèle que vous allez vouloir emprunter. Donc en fait, on va se retrouver avec une programmation hyper contrainte. On va ramer en termes de programmation et en termes d'attractivité, puisque c'est un peu le sujet. Vous expliquez qu'il faut faire venir des gens, etc. On fait venir des gens, enfin, on fera venir des gens à Melun si on a la capacité de programmer de temps en temps. Si ça pouvait nous arriver de temps en temps, de programmer des chanteurs, des troupes de théâtre, des comédiens qui sont à peu près connus et qui soient un peu, un peu dans le coup.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Monsieur. Alors je vais répondre, je vais essayer de répondre à tout ça. Le premier point, enfin moi qui vais au théâtre, il y a un nombre de salles de théâtre à Paris avec des têtes d'affiche, des très belles pièces qui ne sont pas des salles de 500, de 500 places, hein. On peut les compter, le nombre de salles parisiennes...

Mr Martin : Et vous ? Et vous payez combien, la place ?

Monsieur Mebarek : Non mais franchement non, je ne pourrais pas vous dire mais j'ai dû payer des spectacles à 15 € à 20 €.

Mr Martin : Dans ce cas-là, c'est massivement subventionné par la ville de Paris, mais on n'a pas les moyens de faire ça, vous le savez très bien.

Monsieur Mebarek : On n'en est pas en train de faire la politique, là, on parle d'un équipement. Ce que je dis, c'est que, aujourd'hui, non, mais...

Mr Martin : Justement, c'est très important de voir la politique culturelle derrière. C'est conditionné par l'équipement.

Monsieur Mebarek : Laissez-moi, Vous êtes vraiment depuis tout le temps, Monsieur Martin, vous êtes obnubilé par les têtes d'affiches, vous ne voyez que ça pour vous. Attendez, laissez-moi terminer pour vous, la culture, qu'il s'agisse de la musique, du théâtre ou quelque spectacle que ce soit, c'est de la tête d'affiche. La culture, ce n'est pas que de la tête d'affiche. La culture, c'est de la création et du divertissement. Et de la tête d'affiche. On peut en faire venir, mais ce n'est pas l'alpha et l'oméga.

Mr Martin : Mais on n'en fait jamais venir.

Monsieur Mebarek : Mais on en fait. Il y a une différence.

Mr Martin : Si vous voulez améliorer l'attractivité, l'objectif c'est d'arriver à faire un mix.

Monsieur Mebarek : Bien et bien on fait un mix. Et ben c'est exactement ce qu'on propose d'avoir des équipements qui permettent de mixer et on souffre aujourd'hui d'un déficit d'équipement. Un théâtre. Je ne suis pas spécialiste, mais je crois comprendre qu'un théâtre n'est pas sonorisé. Dans une pièce de théâtre, les acteurs parlent à voix naturelle, sans micro.

Faites ça à l'Escale. J'en ai fait des spectacles de théâtre à l'Escale.

Mr Martin : Il y a bien des comédies qui sont passées.

Monsieur Mebarek : Comédies, Ça ne marche pas, c'est au micro. Mais un théâtre, ce n'est pas au micro. Le principe du théâtre, on ne va pas parler Molière. Le principe, c'est la proximité avec le public et pas sonorisé. À Melun, il n'y a pas. À Fontainebleau, il y a, je ne parle même pas de la scène de Sénart, et Combs la ville ils ont leurs théâtres. Melun, ville-préfecture, 46 000 habitants, on n'est pas capable d'avoir une salle de 300 places où on entend du théâtre, du vrai théâtre. L'Escale, ça ne remplacera pas, quoi que vous disiez, en réduisant les sièges à 300 à 400, on ne répondra pas. Et du coup, qu'est ce qui se passe. On n'est pas attractifs pour des tourneurs de pièce de théâtre qui nous disent « attendez, vous n'avez pas de théâtre, on ne va pas faire notre pièce ». Ce n'est même pas un problème de tarif, c'est un problème d'outil. Deuxièmement, donc là, Karine, je pense que tu es d'accord. Deuxième élément hyper important, qui est majeur, on est en train et tu l'as dit, on va faire un théâtre dans un théâtre, on n'est pas en train de dire on va faire un théâtre dans un gymnase ou on va faire une crèche dans un théâtre, ou construire un gymnase à un endroit où on aura démoli un autre gymnase parce qu'il n'est pas aux normes, il a encaissé, on va devoir reconstruire un gymnase. Là, ce qu'on dit, c'est qu'on va raser, donc on ne va pas reconstruire. Et par ailleurs, on va faire un théâtre dans un théâtre. Évidemment, je l'ai dit dans ma petite vidéo de campagne, vous l'avez tous en tête, il est là, le théâtre, il y a les gradins, il y a la scène, il y a les coulisses, il y a tout. Il y a la structure. On n'est pas en train de dire qu'on va raser et reconstruire à zéro comme on l'a fait pour le pour le cinéma à côté. Laisse-moi terminer.

Mr Martin : Vous prévoyez 8 millions d'euros, donc il y a 2-3 bricoles à refaire quand même.

Monsieur Mebarek : Non, mais il faut démolir à côté, Monsieur Martin, il faut démolir le gymnase. Il faut des meilleurs l'ADAC... On verra bien ce que ça donnera après les études techniques. Mais le cinéma, il est là. Moi, je vous invite à la limite, je peux le proposer à la commission attractivité, d'organiser une visite sur site une fois qu'on en sera avancé quand même sur les travaux techniques, les études.

Mr Martin : Non, mais je l'ai fréquenté l'endroit, je sais très bien comment il est.

Monsieur Mebarek : Nous on le connaît. On a fréquenté quand on était gamin, mais certains ici ne l'ont pas fréquenté. Mais il est là. Il y a la scène, il y a les balcons. On ne va pas les réinventer, ils sont là. Donc, alors que je pense que transformer tout ça en crèche ou en je ne sais quoi d'autre, je pense que ça coûtera plus cher. C'est mon avis.

Mr Martin : C'est plus utile.

Monsieur Mebarek : Pour terminer... Ben non, parce que la crèche, je vous l'ai dit, 60 berceaux à Gaillardon, dont 60 berceaux d'une crèche qu'on a acheté à l'hôpital et qui va être toute neuve. Donc voilà, et puis Karine, tu voulais compléter ?

Mme Journault : Oui voilà, je ne vais pas remettre en question. Effectivement, c'est un projet qui va coûter. On ne va pas opposer le théâtre à la crèche, etc. Mais on veut, pour moi, c'est une vision de la ville, une vision de nos habitants, une vision de nos jeunes. On veut regrouper, on veut rassembler. On sait que la vie et la vie en société est difficile. Et j'espère

que par ce théâtre et tous les projets qu'on pourra mener autour, on améliorera la vie des jeunes et des habitants de Melun.

Mr Martin : Ouais Non. Mais en fait, moi, ce que ce que je vous pose comme question c'est bon, ça c'est très bien pour le discours, mais derrière c'est quel modèle économique vous allez avoir dans ce nouvel équipement ?

Monsieur Mebarek : Monsieur Martin, le cinéma, les variétés est déficitaire par principe. Aujourd'hui, le cinéma nous ramène moins de recettes que ce que ça nous coûte, mais c'est quasiment du service public. On fait ça pour nos habitants, pour attirer les gens. Et je vais même vous dire un truc on est en train de réfléchir. Monsieur Martin a passé le prix du cinéma à 6 € pour tous les habitants de l'agglomération, p  
s que les melunais.

Mr Martin : Et voilà. Là, vous avez un élément d'attractivité parce que vous êtes capable de produire un prix hyper compétitif par rapport aux concurrents, par rapport à la Cartonnerie, par rapport au cinéma à Fontainebleau éventuellement, etc. Donc là vous avez un élément. D'ailleurs, je trouve personnellement que vous communiquez assez peu autour de Melun sur le prix de ce cinéma qui est quand même hyper compétitif. Donc vous devriez le faire un peu plus pour essayer, parce qu'il y a encore beaucoup, de communes autour de Melun qui n'ont pas de ce genre d'équipement. Et vous pourriez lancer des campagnes un peu plus sur le sujet. Parce que là-dessus, on a un élément, on a quelque chose de compétitif et on est en capacité d'attirer les gens dans un théâtre à 250 300 places, les places que vous allez, les tourneurs privés qui vont se mettre là-dedans. Le modèle économique, pour moi, il est enfin, il est quand même très compliqué à trouver l'équilibre financier là-dedans, c'est très équilibre, sauf à mettre des places très chères. Mais dans ce cas-là, il va falloir faire venir un public. Il ne va pas être celui qui va au cinéma à 5 € ou à 6 €, hein, très clairement. Ou alors à avoir une programmation publique mais hyper subventionnée et je ne suis pas sûr. Et ce n'est pas une question de têtes d'affiche. Enfin, évidemment, s'il y a des têtes d'affiche, il y a des comédiens connus, forcément que c'est beaucoup plus cher. Forcément que le cachet de la troupe va être beaucoup plus élevé. Mais si vous voulez parler d'attractivité, évidemment que des têtes d'affiche, c'est important d'en avoir. Évidemment que des artistes un peu connus, un peu dans le coup, c'est important d'en avoir, que ce soit des chanteurs, que ce soit des comédiens, etc. Toutes les villes fonctionnent comme ça. Si vous voulez faire venir des gens qui viennent d'ailleurs, ce n'est pas pour voir quelqu'un qui est allé vendre une pièce de théâtre à 30 € 50 € avec des gens qui ne sont absolument pas connus sur faire venir des gens qui viennent de en dehors de Melun pour ça.

Monsieur Mebarek : Bon courage en tout cas. La différence entre vous et nous, c'est que nous, on va faire un théâtre pour attirer des spectateurs dans son théâtre. Vous, vous ne ferez rien. C'est à dire que votre proposition est de ne rien faire. Si une crèche. Voilà.

Mr Martin : Mais non, on ne dépasse pas. On avait proposé un autre chose. Donc ne dites pas qu'on n'avait rien, rien proposé sur ce sujet. On a enfin, je pense même que pendant la campagne, on a été les premiers à s'emparer de ce site. Oui, vous avez raison. On a proposé un projet alternatif, une crèche, une crèche et un gymnase. Donc ne dites pas qu'on n'avait rien à proposer, s'il vous plaît. Ce n'est pas correct.

Monsieur Mebarek : On propose un équipement qui va attirer après le modèle économique,

c'est un débat. Mais en tout état de cause, c'est intéressant qu'on ait ce débat parce que si vous aviez été à ma place, on n'aurait pas eu ce débat et on n'aurait pas eu cet élément d'attractivité. Voilà, c'est ça que je voulais dire.

Mr Tortilloin : Moi c'était juste une petite remarque en passant puisqu'on parle de d'économie, d'économie, d'économie. Je veux dire, est ce qu'une bibliothèque c'est rentable ? Bah non, une bibliothèque ce n'est pas rentable, un cinéma ce n'est pas forcément rentable. Et ben voilà. Donc je ne sais pas, peut être que je faisais autre chose. Désolé, mais c'est quelque chose qui nous différencie normalement fondamentalement de la droite, c'est que à gauche on soutient la culture sous toutes ses formes, même quand elle ne rapporte rien puisque c'est ça aussi qui fait la richesse. Donc voilà, il faut le rappeler à la droite visiblement, qui a du mal à le comprendre.

Mme Jounault : La culture ne rapporte jamais rien, ça rapporte toujours beaucoup.

Mr Martin : Effectivement. Après, si c'est pour avoir un équipement qui est systématiquement vide parce que personne ne veut y produire quoi que ce soit ou que non, non mais ou que les services culturels de la ville, les services de du développement culturel. Donc la programmation publique n'a pas les moyens de le faire tourner, ce qui est quand même. Enfin, je veux dire, les dotations aujourd'hui, des services culturels, en termes de spectacle vivant, ils sont sur la programmation publique, ils sont quand même très faibles.

Monsieur Mebarek : Monsieur Martin, vous avez fait une très belle campagne, vous n'avez pas été élus. Ce sujet, on l'a entendu pendant un mandat entier de de l'indigence de la culture à Melun, de l'indigence des moyens, etc. Vous avez proposé plein de choses. Manque de bol, vous ne pouvez pas les mettre en œuvre. Laissez-nous continuer. Merci. Excusez mais moi je répondrai toujours à votre avis Monsieur Devoghelaere.

Mr Devoghelaere : Juste une petite explication de vote, parce que donc nous on votera contre, parce que...

Monsieur Mebarek : On vote quoi au juste là ? Ah, le budget, pardon.

Mr Devoghelaere : Et nous voterons contre, parce que, comme vous l'avez rappelé, on sort d'une campagne municipale et effectivement nous aurions proposé autre chose. Je ne vais pas répéter, des choses qui ont été dites, notamment ce qu'a dit Rémy. Je rejoins une grande partie de sa réflexion, mais aussi quelque chose qu'a dit Philippe Martin. Ce qu'on craint effectivement que dans le théâtre, il puisse se créer une forme de d'élitisme au niveau des tarifs, tout ça. Donc, on sera attentifs, à ce que les budgets, soient dans les mêmes convictions que pour le cinéma, faire au moins cher possible. Parce que nous, ce qu'on aurait aimé proposer, c'est de co-crée la culture aussi avec les melunais, dans des espaces où ils peuvent se retrouver pour...au delà d'être force de proposition, voilà, créer ça avec les habitants. Je vous remercie.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Monsieur Devoghelaere. Ouais, Monsieur Guion.

Mr Guion : Oui, alors on parle beaucoup de d'attractivité, mais il y a des faits et c'est écrit dans ce budget.

Monsieur Mebarek : Vous pourriez. Franchement, je le dis dernière fois, je pense que je ne le redirai pas. On va remodifier le règlement intérieur dans ce sens-là. Les groupes prennent la parole sur les délibérations, organisez-vous pour la prendre ensemble ou vous vous répartissez. Mais on ne peut pas faire sans cesse des allers retours, franchement.

Mr Guion : Non, je suis désolé, On est, on est chacun un conseiller municipal et on s'exprimera comme on veut.

Monsieur Mebarek : Moi je le mettrai dans le règlement intérieur.

Mr Guion : Vous pourrez modifier le règlement intérieur si vous voulez...on débattrà dessus, on votera...

Monsieur Mebarek : Non mais vous voulez franchement, on...

Mr Guion : Mais on débattrà tous. Chaque conseiller municipal peut s'exprimer s'il faut qu'on se sépare pour être chacun un conseiller municipal et on parlera de tous. Mais ce n'est pas un problème.

Monsieur Mebarek : Je fais ça pas pour vous énerver Monsieur Guion. Ne vous énervez pas.

Mr Guion : Ça marche pourtant.

Monsieur Mebarek : Non mais voilà, je ne fais pas ça pour vous énerver. Je fais ça simplement pour qu'on ait une forme de cohérence de nos débats. Vous voyez ? C'est à dire qu'il y a le groupe de gauche qui s'exprime, le groupe de droite qui s'exprime, la majorité s'est exprimé, on délibère. Ce n'est pas sans cesse des allers et venues, c'est tout. C'est juste ça.

Mr Guion : Vous faites totalement ça. Vous êtes un groupe macroniste et vous faites tout le temps des allers et venues.

Monsieur Mebarek : Mais je réponds mais simplement organisez-vous, je ne vous interdis pas de parler. Mais quand, à un moment donné je donne la parole au groupe, relevons Melun, vous la prenez et vous répartissez les sujets. Juste ça.

Mr Guion : Ouais, mais tout à l'heure, on a parlé de théâtre. Vous avez donné la parole à Monsieur Béhagle parce que c'était le sujet, Donc.

Monsieur Mebarek : Il avait commencé.

Mr Guion : Vous vous contredisez maos bon... Sur l'attractivité, on en parle beaucoup et il y a des faits qui sont tenaces, pardon, sur le budget, c'est écrit dans la DSU, la dotation de solidarité urbaine, le rang de Melun est passé de 128??? à 114???, ce dont on ne peut pas se féliciter puisque ça veut dire que Melun s'appauvrit. Et ça, c'est un fait. Ce n'est pas parce qu'on gagne de la population qu'on est plus attractif. On s'appauvrit au fur et à mesure et c'est embêtant. Vous parliez aussi des propositions que vous étiez ouverts à toutes les propositions. On en a fait lors du DOB, si vous vous rappelez bien, on ne vous a proposé par exemple, de faire une exonération de taxe foncière pour les habitants qui engagerait des mesures de rénovation énergétique. Dans ce budget, je ne vois pas du tout d'exonération prévu là-dessus.

Vous n'avez pas retenu cette proposition. Il peut y avoir des DM, je le note, mais c'est pour ça qu'on votera contre ce budget.

Monsieur Mebarek : OK, merci pour la question de l'exonération des taxes foncières, je ne sais pas si ça existe, voilà, mais effectivement, la retenue à ce stade. Et pour le rang, oui, le rang DSU et vous savez, je l'avais déjà dit, ça m'avait un peu énervé. Mais moi, je suis fier d'être Maire de cette ville, avec ces riches et ces pauvres. Et si la diversité de notre ville fait qu'aujourd'hui on a des gens qui sont plus en difficulté, eh ben c'est comme ça, On les prend quand même et on essaie de trouver des solutions pour elles. Ces personnes-là, on n'est pas à vouloir les chasser et faire que le rang passe à au plus bas. On a la ville qu'on a. Monsieur Guion, si vous n'êtes pas content de vivre dans cette ville, il est possible de ne plus être élu ou d'habiter ici. Mais franchement, c'est non, mais ce n'est pas bien ce que vous dites. Parce que, attractivité ne veut pas dire chasser les pauvres, et c'est ce que vous dites. On peut être une ville attractive.

Mr Guion : Ça ne veut pas dire s'appauvrir.

Monsieur Mebarek : Même si vous l'avez à peu près sous-entendu, on peut être une ville attractive qui offre plein de choses de la culture, du sport, de l'économie, plein de choses. Et puis avoir aussi une part de la population peut être importante. Qui souffre.

Mr Guion : Ce que vous avez fait jusque-là.

Monsieur Mebarek : C'est la différence.

Mr Guion : Ce que vous avez fait jusque-là. Le bilan, c'est que la ville s'est appauvrie.

Monsieur Mebarek : Voilà. Très bien. Voilà, je pense que vous m'avez compris. Vous m'avez compris.

Conseiller de la Majorité : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Je peux permettre. Bonsoir à tous. Melun, historiquement, c'est une ville qui sait accueillir et qui a su accueillir nos parents. Donc voilà, tout simplement. Donc non, ce n'est pas une ville pauvre, au contraire, elle est riche, elle est bien plus riche qu'on ne le pense.

Monsieur Mebarek : OK, après il y a des critères qui sont très technocratiques, qui sont très obscurs, non, mais objectivement très obscur revenu par habitant au potentiel fiscal. Il y a tout un tas de critères qui font qu'on est classé comme ça, mais il suffit peut-être de modifier un paramètre et tout à coup on change. Mais bon voilà, on a la ville qu'on a là. Moi j'aime notre ville comme elle est. Voilà. Eh ben on va voter le budget. Qui s'oppose alors ? Qui s'abstient ? Parfait. Merci. Adopté. Merci pour ces échanges. On n'est pas toujours d'accord, mais c'est la vie.

Adopté par 9 voix contre et 32 voix pour le Conseil Municipal :

**VOTE** le Budget Primitif de l'exercice 2026, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :

Investissement	42 615 711,50 €
Fonctionnement	87 498 672,43 €

Total :	130 114 383,93€
---------	-----------------

**VOTE** le produit des taxes ménages (Taxe Foncière - bâtie, Taxe Foncière - non bâtie, Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires) pour l'année 2026 à hauteur de 36 800 000 € (hors rôles complémentaires);

**PRECISE** que le Budget est voté au niveau du Chapitre et Chapitre « opération d'équipement », par Nature, avec présentation croisée par fonction ;

**PRECISE** que les résultats définitifs de l'exercice 2025 sont intégrés dans le Budget Primitif 2026 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions détaillées en annexe au document budgétaire.

### 33 - OUVERTURE ET REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur Mebarek : C'est bien. Pardon. Henri. Oui. Numéro 33. On a beaucoup de délib encore. On essaie d'aller vite maintenant.

Mr Mellier : On m'a fait perdre mon pari. Je l'ai fait. Ce n'est pas grave. Nous en arrivons à la délibération 33 l'ouverture et la révision des autorisations de programme. Mais on vient pratiquement d'épuiser le sujet avec le théâtre. Donc vous avez une délibération qui modifie le programme des AP CP qui donne le programme des CP pour 2026. Vous lirez donc les annexes. Mais dedans figurent bien les 8 millions d'autorisations de programme, figurent également d'autres augmentations, d'autres baisses. Et donc tout ça a été fait en fonction de l'avancée des travaux possibles pour cette année 2026. Donc, s'il y a des questions très précises sur les APCP, je propose qu'on mette au vote tout de suite cette opération puisque je crois qu'on en a ouvertement parlé. Sur les autorisations de programme, la révision pardon, des autorisations de programme le du budget 2026. Après avoir pris connaissance du projet de délibération, après en avoir délibéré, Qui est contre ? OK. Cinq Contre. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Le reste favorable. Adopté. C'est fait pour la 33. Alors donc, la délibération, 34.

Adopté par 5 voix contre, 32 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

**VOTE** les Autorisations de Programme au Budget Primitif 2026 selon le tableau joint en annexe.

### 34 - DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS, DES CONSEILLERS DELEGUES ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mr Mellier : Donc, nous arrivons à deux délibérations, à caractère budgétaire, mais comme on a déjà voté le budget, elles sont déjà dedans. Alors, il s'agit du montant des indemnités dû aux élus de cet honorable Conseil Municipal. Je voudrais rappeler simplement les principes de

base. Il n'y a rien de nouveau, si vous lisez, l'article de la République de la semaine dernière qui concernait la ville de Dammarie-les-Lys, vous savez tout, c'est le même principe pour Melun. Et si vous lisez Le Parisien de ce matin, vous savez tout aussi sur les indemnités et sur ceux qui se sont gavés. Mais comme ceux qui sont gavés de plus dans cette histoire n'appartiennent pas à des partis politiques ici représentés, je vous laisserai deviner où est ce qu'on s'est servi sur les indemnités. Les indemnités sur le plan purement légal, au départ, c'est de l'enveloppe qui concerne uniquement le Maire et les adjoints. Seuls le Maire et les adjoints ont droit légalement au départ à des indemnités. Ça concerne l'enveloppe. Cette enveloppe, elle est basée sur un indice brut que vous avez tous en tête maintenant, 4 110,52 €, dans lequel on fait des choix. Des choix où le Maire peut prendre 90 % de cette enveloppe pour lui et ses adjoints, ils ont 33 % de l'enveloppe. Depuis maintenant quasiment 20 ans hein, la ville de Melun a fait le choix de partager cette enveloppe dite du Maire et des adjoints avec des conseillers délégués et avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal. On est une des rares villes dans ce département de Seine et Marne à indemniser ce qu'on appelle les conseillers de base, qu'ils appartiennent à la majorité ou aux oppositions. Et je dirais même que dans l'agglo, il n'y en a pas tellement qui indemnise. Nous, on l'a fait parce qu'on considère que tout le monde sert la ville de Melun à un titre ou un autre, ne serait-ce qu'en assistant aux Conseils Municipaux, aux commissions, en présidant les bureaux de vote, et cetera, et cetera. Donc tous les élus de Melun sont indemnisés. Ça, c'est un principe de base. Deuxièmement, à l'intérieur de tout ça, il y a une enveloppe qui a été définie. Alors, je vous fais grâce des calculs, mais j'ai un spécialiste derrière moi qui est Stéphane Calmen, qui a tout vérifié et qui nous a produit de très bons éléments. J'ai aussi tout un tas de d'éléments comparatifs avec des villes de même importance de 40 000 habitants. C'est intéressant à savoir. Voilà en tout cas la première délibération qu'on doit prendre. C'est sur l'indemnité de base, hein. C'est la fameuse délibération numéro 34. La répartition proposée tient compte des fonctions exercées par les élus concernés dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globalement constituée. Montant total des maxima alloués au Maire et aux adjoints. Je rappelle que ce qui forme l'indemnité, c'est l'indemnité du Maire et des adjoints. Là-dessus, vous aviez une première proposition qu'il faut voter. Alors le Maire, il a décidé pour que tout le monde ait une indemnité qui corresponde à ses fonctions, de le garder et non pas 90 %, mais de prendre 57 %. Voilà. Et avec 57 %, on finance à la fois les conseillers délégués et les conseillers de base. On parlera de la deuxième qui concerne les majorations. Alors, il y a aucune nouveauté dans les majorations, j'entends tout et n'importe quoi au niveau des médias. Les majorations, il y en a une qui ne s'applique qu'à Melun, c'est la majoration pour la ville, chef-lieu du département. On ne va pas quand même pas renoncer à cette majoration, alors qu'on a des suggestions bien spéciales en termes de ville, chef-lieu de département. Quand il faut nettoyer les villes après des manifestations, quand on a les cérémonies patriotiques, en veux-tu en voilà et autres. Bon, il y a un moment donné, il faut tenir compte de tout ça. Plus le fait du rôle, du, ce qu'on appelle le couple Maire/Préfet. Le Maire de Melun, est très souvent sollicité par le Préfet pour plein de sujets et à la fois, non pas seulement de sécurité, mais d'économie de ceci, de cela. Bon, bref. Donc cette première indemnité, elle est là, donc sans majoration. Alors, moi, je vais d'abord demander s'il y a des questions sur cette première indemnité qui, de toute façon, il a l'indemnité de base. Il faut la voter, sinon on ne peut pas voter la deuxième.

Monsieur Mebarek : Y a-t-il des questions, des observations ? Très bien qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**DECIDE** que le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire, des Conseillers municipaux délégués et des Conseillers municipaux est fixé, dans la limite des plafonds prévus par les textes en vigueur, conformément au tableau ci-annexé.

**DECIDE** que les indemnités de fonction sont versées mensuellement.

**PRECISE** que les indemnités de fonction sont automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget communal pendant toute la durée du mandat.

**PRECISE** que la présente délibération et le tableau annexe récapitulatif sont transmis au comptable public et au représentant de l'Etat dans le département.

### 35 - APPLICATION DE MAJORATIONS AUX INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr Mellier : Et la deuxième, c'est l'application des deux majorations qui sont prévus, vous avez le tableau. Donc les deux majorations, c'est la majoration, pour la ville, chef-lieu du département et la majoration pour la DSU. C'est à dire que pour pouvoir avoir la majoration DSU, il faut avoir touché avant pendant trois années la DSU. Ça fait un bail qu'on touche la DSU, donc il n'y avait pas de problème. On applique là ce qu'on a appliqué depuis 20 ans, à la ville de Melun, et ça vous donne le tableau final. Donc pour le Maire, c'est 3 449,42, Pour les adjoints, c'est 1004, c'est du brut, 1099 pour les conseillers délégués, 472 euh, 115,09 pour les conseillers municipaux de base. Alors, alors, on ne peut pas individualiser chacun, là, parce que les taux de charges ne sont pas les mêmes. Alors, ça, c'est encore la tambouille administrative où le taux de base, par exemple pour les retraités ne s'applique que la CSG et le CRDS et la contribution au remboursement de la dette sociale. On a tous ça sur nos bulletins de paie depuis 25 ans, on n'a toujours pas remboursé la dette sociale. Après, tous les élus qui sont ici, on le droit de solliciter une retraite complémentaire auprès de deux organismes qui sont le Carel et le fonds PEL sur lesquels ils le font. C'est déductible. Et ces cotisations de leurs impôts personnels. Donc, ça, c'est notre cas, puis ça leur donne une retraite complémentaire s'ils restent très longtemps élus. Et deuxièmement, toutes les indemnités des élus sont soumises à l'impôt. Donc, il y a un barème. Les services fiscaux, dans votre déclaration de l'année prochaine, ils vous diront vous devez déclarer tant parce que vous avez touché tant d'indemnités de la ville, pour ceux qui sont à la communauté, ça s'ajoutera, et cetera, et cetera. Je rappelle simplement ce que l'article de ce matin du Parisien dit, il y a un tas de Maires qui ont contourné les obstacles. Ils ont décidé, entre guillemets de baisser leurs indemnités. Mais qu'est-ce qu'ils ont fait à côté ? Je ne vous dis pas de quelle couleur politique ils appartiennent, en tout cas ils sont pas dans cette assemblée. Euh eh bien ils se sont octroyés, des frais de représentation et pas des petits frais de représentation. Or, les frais de représentation des mets ne sont pas soumis à l'impôt. Voilà l'astuce qu'ont pris un certain nombre de partis politiques non représentés dans cette Assemblée, mais je tenais à le dire. Je vous laisse lire effectivement l'article du Parisien, très bien documenté par Sophie Bordier. Donc voilà ce que je voulais vous dire. Il n'y a jamais eu de frais de représentation du Maire de Melun dans les budgets de la ville. En tout cas, depuis que je suis dans cette ville, c'est à dire bientôt 50 ans, donc ça n'existe pas. Ils en ont, il n'y en a jamais eu. Donc euh, voilà,

Mais il y a une indemnité qui fait avec ça. Le maire il se débrouille, hein, il paye son restaurant, il paye ceci, il paye cela ici, il les a invités.

Monsieur Mebarek : Oui. Merci beaucoup. Voilà. Euh. Des commentaires ? Observations ?  
On vote.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**DECIDE** que le montant des indemnités de fonction des Adjointes au Maire sont majorées en application des articles R. 2123-23 1° et L. 2123-22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales conformément au tableau établi ci-annexé.

**DECIDE** que les indemnités de fonction ainsi majorées sont versées mensuellement.

**PRECISE** que les indemnités de fonction sont automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au Budget communal pendant la durée du mandat.

**PRECISE** que la présente délibération avec le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chaque membre du Conseil Municipal après majorations sont transmis au Comptable Public et au Représentant de l'Etat dans le Département.

### 36 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) 2026 - PROGRAMME S - ANNEXE 2: SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur Mellier: 36. Alors, il s'agit d'aller demander des sous là. Donc subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Donc là, vous avez plusieurs, plusieurs objets, et j'en suis personnellement content, je pense que Leïla le sera aussi parce que, en fait, nous avons donc considéré que nous allons demander ce fonds interministériel qui peut être subventionné jusqu'à 80 %. Donc, on demande 80 %, le montant maximum. On n'aura pas 80 %, on le sait d'avance, mais ça concerne la sécurisation. On termine là, la maternelle Beauregard, le groupe scolaire des Mézereaux, le groupe scolaire Maison élémentaire et enfin le groupe scolaire François-Julien Decourbe, qui vient juste d'être créé avec la fameuse clôture que vous aviez demandé, Monsieur le Maire, qui rentre dans cette opération. Il y a donc cent-trois mille euros de dépenses, effectivement. Et voilà. Le taux de subvention pourrait être de 80 % pour ces quatre opérations de sécurisation de nos groupes scolaires. De subvention au FIPD

Monsieur Mebarek : Merci. Merci, Henri. Des questions? Oui, monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui.

Monsieur Mellier : Pardon.

Monsieur Guion : Oui. En quoi concernent exactement ces travaux de sécurisation dans ces

quatre écoles?

Monsieur Mellier : Pardon. Dans ces quatre écoles, il s'agit de terminer ce qui n'a pas pu être terminé dans le mandat précédent, notamment pour les trois Maternelle : Beauregard, Mézereaux, Maison élémentaire. Si vous connaissez le groupe scolaire des Mézereaux, c'était un peu open bar. Donc là, il y a toute une sécurisation qui est faite pour que les enfants ne puissent pas sortir du périmètre scolaire, c'est à dire la cour de récréation, se retrouver en bas, si vous voulez, là où il y a le restaurant scolaire et puis il y a la porte automatique qui donne effectivement sur la rue. Donc ça c'est pas possible. Donc c'est portail, barrière, clôture, réalisation : porte blindée, interphone, vidéophone, filtre anti flagrant pour les fenêtres en rez de chaussée et cætera. Bon bref, tout ça c'est fait. Et par contre pour le groupe Julien Decourbe, il s'agit de faire quelque chose, là, qui n'avait pas été euh imaginé au départ. C'est un très beau groupe scolaire pour ceux qui l'ont vu, il y a un parvis pour l'entrée et le problème qui s'est posé, c'est que la porte anti panique qui donne effectivement directement et cætera, si elle s'ouvre directement sur un espace non sécurisé, c'est à dire sur ce foutu parvis et donc un enfant pourrait s'échapper en appui et se retrouver dans la rue, etc. Donc tout de suite on a dit halte au feu! On a demandé au maître d'œuvre qui a. Alors ça, on pourrait dire que c'est un oubli du maître d'œuvre. C'est vrai aussi. Mais en tout cas, il est important de sécuriser ce parvis pour les entrées et les sorties des écoles. En dehors de ça, il y aura une clôture, qui coûte, je crois, de l'ordre de combien ? Je sais pas combien c'est parce qu'elle est marquée ici, elle y est pas là dessus, mais c'est de l'ordre de quarante mille euros, si j'ai bonne mémoire.

Monsieur Mebarek : Merci.

Monsieur Mellier : Voilà. Mais c'est beaucoup de sécurisation avec vidéophone et cætera et tout pour éviter... Beaucoup d'écoles aujourd'hui sont sécurisés comme ça. Il ne restait que quatre écoles qui ne l'étaient pas.

Monsieur Mebarek : Merci. D'autres questions? Okay. Qui s'oppose? Qui s'abstient? Merci.

Monsieur Mellier : J'en ai fini Monsieur le Maire !

Monsieur Mebarek : Merci Henri. Tu peux rentrer maintenant. Non, non, je ne t'excuse pas, c'est pas vrai. Tu restes jusqu'au bout. Oui, tu peux aller faire une pause technique. Parfait. Allez, on va maintenant aller sur des sujets plus légers. Je ne sais pas. J'ai l'impression de commencer un deuxième conseil là.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les opérations présentées au titre des investissements 2026, éligibles au dispositif FIPD 2026 – annexe 2 « Sécurisation des établissements scolaires », conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Montant HT des travaux	Montant TTC
103 248,00 €	123 897,60 €

**RECETTES**

Moyens financiers	Montant HT	Taux
Aides publiques		
<b>Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2026</b>	<b>82 598 €</b>	<b>80 %</b>
Ressources propres	20 650 €	20 %
Total général	103 248 €	100 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) 2026 d'un montant de 82 598 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

### 37 - CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION ET HAUTE TENSION AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Alors délibération numéro 37 : Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité. Qui présente cette délibération ? C'est Gérald, c'est ça ? Ouais.

Monsieur Gallet : Oui, merci Monsieur le Maire. Bonsoir. Alors c'est effectivement beaucoup plus léger et j'espère beaucoup plus court que mon précédent orateur. C'est une délibération assez technique puisqu'il s'agit d'adopter une convention tripartite entre Enedis, la ville de Melun et la société Bouygues Télécom. Bouygues Télécom déployant un réseau filaire aérien, en l'occurrence de la fibre optique, pour permettre de raccorder ses clients. Pourquoi la ville est cosignataire de cette convention ? En sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et Enedis étant son exploitant par le biais d'une concession. Il s'agit d'approuver cette convention. Je tiens à préciser deux choses. La première, il y a une erreur dans la délibération s'agissant de la redevance qui sera perçue par la commune, qui n'est pas de 66,80 €, mais de 33,40 €. C'est en tout cas ce montant qui figure dans la convention dont vous avez dû prendre connaissance. Et deuxièmement, ces tarifs, ce sont des tarifs qui sont fixés non pas par la Ville, ni par Enedis, ni par l'opérateur de communication électronique, mais ce sont des tarifs qui sont négociés à l'échelle nationale. Voilà. Donc la ville n'a pas vraiment son mot à dire sur la redevance qui va être payée par Bouygues Télécom.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Gérald. Des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adoptée.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, à conclure entre la Ville de Melun, ENEDIS et BOUYGUES TELECOM.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y

rattachant.

### 38 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MELUN AU SEIN DE LA SEML 'MELUN VAL DE SEINE COMMERCE'

Alors, on a un certain nombre de délibérations : Mathieu Duchesne de 38, 39, 40.

Monsieur Duchesne : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération-ci concerne la désignation de représentants de la ville de Melun au sein de la SEML Melun Val de Seine, la Société d'économie mixte locale. Donc, comme vous le savez, on en a beaucoup parlé pendant la campagne, cette SEML est un outil que nous comptons utiliser pour maîtriser davantage notre parc commercial grâce à cette société anonyme dont, je rappelle, les capitaux seront majoritairement publics. Nous allons avec plusieurs autres partenaires et investisseurs, dont la Caisse des dépôts et la Chambre de commerce, pouvoir acquérir, rénover et louer, avec des loyers raisonnables, des locaux commerciaux à des enseignes que nous sélectionnerons et que nous accompagnerons. Ça, c'est l'objectif. Donc cette délibération-ci concerne la gouvernance de cette société d'économie mixte. En remplacement des anciens élus, suite aux élections municipales, il est proposé de désigner de nouveaux membres siégeant. Donc un membre représentant la ville lors de l'assemblée générale de la SEML, qui sera Monsieur le Maire, trois administrateurs de la ville au sein du conseil d'administration de la SEML Kadir Mebarek, Guillaume Dézert et moi-même et un représentant au sein du comité consultatif de la SEML : Monica Radu. Voilà pour cette délibération concernant la désignation de nouveaux membres au sein de la SEML. Monsieur le Maire, vous pouvez mettre au vote.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions? Oui madame Mothay.

Madame Mothay : Nous avons déjà exprimé des réserves dans la mise en place de la SEML lors d'un précédent conseil municipal. Je ne vais pas revenir dessus. J'ai juste noté qu'il est fait mention de possibles accords extra statutaires entre actionnaires dont nous n'avons pas connaissance. Donc je voulais savoir si vous pouvez nous préciser quels sont les engagements pris dans ces accords extra statutaires mentionnés dans les documents ?

Monsieur Mebarek : Alors euh.

Madame Mothay : J'aime bien poser des questions.

Monsieur Mebarek : Oui oui, mais j'ai à peu près cerné « extra statutaire » mais alors qu'est-ce que c'est : je ne pourrais pas vous le dire dans le détail, mais il y a un pacte d'associés. Extra statutaire, c'est ce qui n'est pas dans les statuts. Voilà ce qui est dans les statuts, c'est tous les membres de la société qui sont signataires de ces statuts. Donc les obligations vont engager l'ensemble des membres de la société : Ville de Melun, CCI, Banque des territoires et puis le quatrième investisseur, voilà. Et à côté de ça, il y a un pacte d'associés qui vient préciser les règles de vote dans le cadre d'assemblées ou contractuellement de certains associés se fixent des règles. Le pacte d'associés il est conclu uniquement avec la banque des territoires ou tout le monde ? Tout le monde d'accord. Et ce pacte extra statutaire, donc pacte d'associés, vient fixer un certain nombre de règles sur comment on sélectionne, par exemple, les locaux à acheter, même si la liste a déjà été définie, mais comment on les sélectionne, quels locataires on va mettre?. A un moment donné, ça se délibère. Et donc autour de la table, les actionnaires doivent valider des positions. Et donc le pacte d'actionnaires va fixer un certain nombre de

règles et par exemple la Banque des territoires qui a mis le plus d'argent parmi les partenaires a un certain nombre de droit de veto, je les ai pu en tête. Stéphane ?

Monsieur Calmen : Sur le montant des investissements, en fait, ils ont un droit minoritaire de veto sur toutes les parties investissement et transfert d'actions.

Monsieur Mebarek : D'accord. Donc si demain on devait décider de vendre des actions de cette société à des tiers, la Banque des territoires, au titre de ce pacte extra statutaire, de ce pacte d'associé, on lui a conféré un droit de veto qui empêcherait la ville de céder à un tiers sans son accord. De la même manière, demain, la foncière décide d'acheter des locaux et d'investir pour les retaper à un niveau budgétaire qui est tel que la Banque des territoires refuse. Elle a un droit de veto lui permettant de s'opposer à des investissements qui dépassent un certain montant. Et donc ces règles-là sont fixées dans le pacte d'associé, dans les dispositions extra-statutaires et pas dans les statuts. Les statuts, c'est le minimum du minimum, c'est le fonctionnement de la société : les convocations d'assemblée générale, le conseil d'administration est composé de combien de membres? Quelles sont les règles de vote ? L'Assemblée générale annuelle, etc. Ce sont les règles de droit commun et le pacte d'associés extra statutaire fixe des règles un peu plus précises, notamment des droits de veto de la banque des territoires. Voilà en gros. Maintenant le détail, je pense que vous avez dû l'avoir quand on l'a... On l'a fait adopter ici ? Mais on pourra vous le renvoyer. Quand on a adopté les statuts et le pacte d'associés, vous aviez le détail des stipulations du pacte d'associés.

??? (3 :19 :38): Ca nous garantit d'avoir une majorité de capitaux publics.

Monsieur Mebarek : Ah oui, de toute façon oui, ça nous garantit d'avoir une majorité de capitaux publics. Oui, bien sûr. D'autres questions? Oui. Très bien. Donc tu peux poursuivre. T'as donné les noms? C'est bon? Okay. Ben parfait. Donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté. Continue.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**DECIDE** à l'unanimité qu'en vertu de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal renonce au scrutin secret et procédera dès lors à un vote à main levée.

**PROCEDE** à la désignation de l'unique représentant de la Ville de Melun au sein de l'Assemblée Générale de la SEML Melun Val de Seine Commerce.

Après avoir pris connaissance des candidatures,

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : [0]
- nombre de votants : [41]
- nombre d'abstentions : [0]
- nombre de suffrages exprimés : [41]
- majorité absolue : [22]
- votes pour : [41]

- votes contre : [0]

**DECLARE** M. Kadir MEBAREK élu en qualité de représentant de la Ville de Melun à l'Assemblée Générale de la SEML Melun Val de Seine Commerce.

**PROCEDE** à la désignation des trois représentants de la Ville de Melun au sein du Conseil d'Administration de la SEML Melun Val de Seine Commerce.

Après avoir pris connaissance des candidatures,

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : [0]
- nombre de votants : [41]
- nombre d'abstentions : [0]
- nombre de suffrages exprimés : [41]
- majorité absolue : [22]
- votes pour : [41]
- votes contre : [0]

**DECLARE** élus en qualité de représentants de la Ville de Melun au Conseil d'Administration de la SEML Melun Val de Seine Commerce :

- M. Kadir MEBAREK ;
- M. Mathieu DUCHESNE ;
- M. Guillaume DEZERT.

**PROCEDE** à la désignation de l'unique représentant de la Ville de Melun au sein du Comité Consultatif.

Après avoir pris connaissance des candidatures,

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

**PROCLAME** le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : [0]
- nombre de votants : [41]
- nombre d'abstentions : [0]
- nombre de suffrages exprimés : [41]
- majorité absolue : [22]
- votes pour : [41]
- votes contre : [0]

**DECLARE** Mme Monica RADU élue en qualité de représentant de la Ville de Melun au Comité Consultatif de la SEML Melun Val de Seine Commerce.

**PRECISE** que les dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 2025.11.4.194 du 13 novembre 2025 portant nomination des représentants de la Ville de Melun au sein de ces instances de gouvernance de la SEML Melun Val de Seine Commerce sont abrogées.

## 39 - CONTRATS DE LOCATION-GERANCE DES 26 ET 35 RUE RENE POUTEAU - AVENANTS N° 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Duchesne : Alors délibération suivante. Il s'agit d'une délibération qui concerne deux boutiques dont la ville n'est pas propriétaire des murs, mais seulement des fonds. Il s'agit d'une première boutique située au 26 rue René Pouteau. C'est la fleuriste. La Piume et d'une deuxième boutique située au 35 rue René Puteau, en centre-ville. Pour ces deux boutiques, des ajustements nécessitent l'approbation aujourd'hui de deux avenants aux contrats de location de gérance qui ont été conclu entre la ville de Melun et les deux locataires, deux SARL. Donc concernant la boutique au 35 rue René Puteau, donc c'est Collection Corp. qui est spécialisé dans les jeux vidéo, les figurines, les mangas. Il s'agit juste d'une modification du calendrier de paiement et de la redevance due par les locataires. Et puis surtout, la ville accorde une baisse du loyer à son locataire, une baisse de 500 €, soit 909 € par mois au lieu de 1409 par mois pour une période de 19 mois. Pourquoi cette baisse ? Parce que le propriétaire des murs, Foncia, a accordé cette même baisse à la ville en échange de réparation de la porte d'entrée du magasin dont le coût s'est élevé à 9 606 €. Une somme prise en charge par le locataire. La ville, très logiquement, répercute cette baisse sur le loyer, ce qui aidera cette enseigne dans un contexte économique, on le sait, assez difficile. Concernant l'autre boutique, la boutique située au 26 rue René Pouteau, il est précisé que la redevance de location n'est pas assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée. Et tout comme pour le numéro 35 de la même rue, les avenants prévoient aussi désormais un état des lieux entre les deux parties : la SARL et la ville. En conclusion, il vous est demandé de bien vouloir approuver ces deux avenants aux contrats de location gérance qui avaient été conclus en 2025 entre ces deux entreprises et la ville.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Matthieu. Des questions ? Non. Okay. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** les projets d'avenants n° 2 aux contrats de location-gérance conclus le 1<sup>er</sup> août 2025 avec la société LA PIUME pour l'exploitation du fonds de commerce sis 26 rue René Pouteau et le 07 octobre 2025 avec la SARL BEEFLECK pour l'exploitation du fonds de commerce sis 35 rue René Pouteau à Melun, ci-annexés.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu délégué, à signer lesdits avenants n°2 ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

## 40 - OPERATION DE RENOVATION DE VITRINES COMMERCIALES - 12EME COMMISSION

Monsieur Mebarek : Numéro 40.

Monsieur Duchesne : Alors il s'agit d'une délibération comme vous en avez déjà vu passer ici ces dernières années concernant la rénovation de vitrines commerciales. Donc des opérations qui nous tiennent à cœur puisqu'avec notre équipe, nous souhaitons continuer à embellir la ville et à embellir notamment le cœur de ville et les vitrines de nos commerces. Donc fin février 2026, il y a deux mois, le comité d'attribution des subventions qui réunit l'élu au commerce et des agents du service commerce, a examiné quatre demandes de subvention. Et

voici donc le résultat du comité. Pour Cuisine Déco qui est située au 29 rue Saint-Ambroise et qui propose de l'équipement de cuisine, des cuisines faites sur mesure, il a été décidé de leur accorder 50 % de l'investissement total hors taxe, soit 5 000 €. Il s'agit d'une grosse rénovation à l'angle de deux rues sur un bâtiment assez conséquent. Ensuite la deuxième enseigne c'est Bell, coiffeur coloriste au 4 rue Paul Doumer, juste à côté ici. On a 5000 € qui sont accordés, soit 50 % également de la prise en charge avec cette subvention. Troisième dossier, donc l'auto-école Angica Pro conduite située au 2 rue Saint-Louis. La décision était de leur donner 30 % de l'investissement total, soit 1 764 € pour leur rénovation. Et enfin le restaurant Casa H et H 4 rue Notre-Dame. On leur donne 640 €, soit 40 % de l'investissement total. Donc des rénovations qui sont aujourd'hui finalisées. Le versement se fait, je vous le rappelle, après travaux. Et, toujours pour rappel : chaque année, la ville met de côté 25 000 € qui sont dépensés généralement pour rénover ces vitrines grâce à ces aides notamment, grâce à ces subventions. Voilà.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Mathieu. Des questions ? Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**ACCORDE** une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes soit 5 000,00 € à Monsieur Donato Cuoio pour le projet de rénovation de son établissement CUISINE DECO situé 29 rue Saint Ambroise.

**ACCORDE** une subvention de 50 % de l'investissement éligible hors taxes soit 5 000,00 € à Madame Meresse Monteiro, pour le projet de rénovation de son établissement BELLE COIFFEUR COLORISTE situé 4 rue Paul Doumer.

**ACCORDE** une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1 764,00 € à Madame Kelly Painvin, pour le projet de rénovation de son établissement AUTO ECOLE NJK PRO CONDUITE situé 2 rue Saint Louis.

**ACCORDE** une subvention de 40 % de l'investissement éligible hors taxes soit 640,00 € à Monsieur Hamza El Hajjaji, pour le projet de rénovation de son établissement CASA H&H situé 4 rue Notre Dame.

**PRECISE** que les travaux de rénovation doivent être réalisés dans un délai de douze (12) mois à compter de la notification de la présente délibération au bénéficiaire, conformément au cahier des charges.

**PRECISE** que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville.

**PRECISE** que les dépenses en résultant ont été inscrites au budget 2026.

41 - OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES D'IMMEUBLE - 16EME COMMISSION

. 41.

Monsieur Duchesne : Alors on reste dans les rénovations. Dans le cadre du dispositif Cœur de ville, la ville de Melun, depuis six ans maintenant, facilite les opérations de ravalement des façades d'immeubles en soutenant les propriétaires ou copropriétaires qui sont situés en centre-ville. Donc au niveau de l'avenue Gambetta : vous voyez le Papa Grill où il y a eu un incendie il y a quelques temps de ça. Le 9 avril dernier, lors de la 16<sup>ème</sup> commission d'attribution, le dossier de cet immeuble situé au 26 boulevard Gambetta a été examiné. Son dossier a été jugé recevable à l'époque. Il est donc proposé au conseil municipal, pour embellir cet axe très passant du centre-ville et cet immeuble en particulier, d'accorder une subvention de 6 000 €, soit 30 % de l'investissement éligible TTC, un investissement plafonné à 5 000 € majoré de 20 % parce que nous sommes en zone patrimoine remarquable. Donc ça fait 5 000 € plus 1 000 € donc 6 000 €, je vous le disais, pour ce projet de ravalement. En sachant que le propriétaire, qui est propriétaire de tout l'immeuble, pas seulement du commerce au rez-de-chaussée, lui investit 56 764 €, donc une somme rondelette pour rénover sa façade d'immeuble. Voilà. Le propriétaire a douze mois pour réaliser ces travaux et les subventions lui seront versées au terme de cette rénovation.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Monsieur Philippe Martin.

Monsieur Martin: Oui alors bon, là c'est quand même un dispositif qui s'essouffle un petit peu quand même au bout de cinq ou six ans d'existence. C'était un dispositif qui a été monté en 2020. Au début de la mandature de Monsieur Vogel. Par ailleurs, dans le budget, on voit, vous nous expliquez que l'entretien du bâti, le ravalement de façade, ça fait partie des axes, un des axes prioritaires dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité. Et ça, pour le coup, on est tout à fait d'accord, on considère effectivement que l'entretien des façades, du bâti, du patrimoine, et cætera, ça fait partie des éléments d'attractivité d'une ville. Là, on trouve que ça s'essouffle un peu. On a dû, en cinq ans, six ans, monter une vingtaine de dossiers à peu près. Alors, tous n'ont pas réellement mené à des travaux, mais la plupart c'est le cas quand même. Mais je crois qu'on a dû monter une vingtaine de projets à peu près, alors qu'il y avait des rapports qui nous expliquaient que, sur la ville de Melun, on avait autour de au moins 100-140 façades dans le centre-ville, le centre-ville assez large qui nécessitaient des travaux de ravalement. Au début, quand vous avez présenté ce dispositif, j'avais expliqué qu'il y avait quand même beaucoup de communes en France qui sont orientées vers des politiques plus, volontaristes on va dire, sur le sujet, avec des arrêtés pris en lien avec le préfet d'obligation de ravalement de façade. A l'époque, il y avait quand même un discours d'ouverture de Mr Vogel en nous expliquant qu'on allait commencer par ce dispositif de subvention et puis après on verrait s'il serait nécessaire de changer le braquet. Nous on pense quand même qu'il est de nouveau nécessaire de changer le braquet. Donc, je voulais savoir si vous allez réformer d'une manière ou d'une autre ce dispositif. Si vous l'imaginez dans la mesure où ça fait partie de vos priorités en termes d'attractivité, priorités qui sont exposées dans le budget, et si vous allez, in fine, engager des conversations avec le préfet sur le sujet. Il y a plein d'exemples d'arrêté préfectoraux qui sont pris, y compris en région parisienne, ce ne sont pas uniquement des grosses villes comme Paris, Lyon, Nantes, et cætera, ce sont des villes qui peuvent être très moyennes. Donc ce ne sont pas des dispositifs qui sont, uniquement pour des grosses villes. Je sais effectivement que derrière il peut y avoir des difficultés par rapport à la solvabilité des propriétaires pour engager ces travaux. Mais effectivement, la mairie peut se substituer. Donc voilà, je voudrais savoir, à partir du moment où on constate que le dispositif s'essouffle un petit peu, qu'à mon avis, les propriétaires volontaires pour faire ce genre. Parce qu'on parle effectivement de montants de travaux qui sont élevés, un ravalement de façade, c'est élevé. C'est sur la base du volontariat. Je pense qu'on a épuisé les dossiers de propriétaires ou

d'assemblée de copropriétaires qui sont volontaires sur le sujet. Donc, est ce que vous allez modifier ce dispositif ? Et par ailleurs, est ce que vous allez in fine aller vers un dispositif plus contraignant en lien avec la préfecture ?

Monsieur Mebarek : Il y a bien deux dispositifs qui sont différents : le dispositif de ravalement des façades qui est l'objet de ce soir, ou si la ville donne une subvention. Et le dispositif plus contraignant, pour le coup, qui est l'OPAH RU, qui est l'agglomération avec la SPL qui lui, pour le coup peut s'avérer contraignant parce que la SPL peut aller jusqu'à la DUP pour prendre possession d'un immeuble lorsque les propriétaires ne font pas le nécessaire. Et c'est arrivé. On a plusieurs immeubles dans lesquels on est allés jusqu'au bout. Par exemple, le dernier en date, c'est boulevard Victor Hugo. L'immeuble à l'angle Victor Hugo-rue Jacques Amyot. On est allés au bout du bout et on est en DUP. Ça c'est plus lourd. Et effectivement, ce type de dispositif a pour effet peut être d'aspirer des hypothèses où il y a un immeuble qui pourrait rentrer dans le dispositif municipal. Maintenant, le sujet..., effectivement, je me souviens parfaitement du débat à l'époque. Je crois que la contrainte qu'on avait... Mais moi, je veux bien réinterroger -objectivement, j'ai pu en tête- mais je veux bien que Abdou revérifie ça. Je crois que la contrainte que l'on avait, c'est que si le préfet prenait l'arrêté et que la ville rentrait dans cette procédure-là, à la fin, c'est la ville qui devait prendre en charge le coût de la réhabilitation de la façade pour après se le faire rembourser par les propriétaires.

Monsieur Martin: Oui, après la mairie peut se substituer au propriétaire en disant : « puisque vous ne faites pas les travaux, on va les faire. Vous serez assujetti à une amende postérieure ». Donc il y a une amende en plus, et derrière la mairie peut recouvrer le coût des travaux. Donc, en général, les propriétaires, essayent de pas de lancer là-dessus. En plus, ce que je voulais dire quand même c'est que...

Monsieur Mebarek : Oui mais il y a aussi, Monsieur Martin, souvent c'est le cas, les copro qui sont très délabrées, enfin en façade, pas délabrées au point d'être dans le dispositif OPAH-RU de l'agglomération, mais qui sont délabrées, sont des copro en difficulté, c'est pas uniquement les propriétaires et je suis pas certain, objectivement, que la ville, faisant les travaux à la place de la copro, derrière elle récupère son argent.

Monsieur Martin: Non mais c'est possible !

Monsieur Mebarek : C'est ça la contrainte.

Monsieur Martin : Non mais attendez, c'est possible que vous ayez quelques cas comme ça à régler qui sont un petit peu défectueux, mais ça.

Monsieur Mebarek : Oui.

Monsieur Martin : Mais pas sur la masse de la ville. Je pense que si vous voulez vraiment changer la physionomie de la ville et changer de braquet sur ce sujet, c'est quelque chose à étudier. Honnêtement, il y a plein de villes qui le font. En plus, vous pouvez le faire avec des souplesses d'application. Vous n'allez pas arriver devant un propriétaire en expliquant : « dans six mois trouvez nous 30 000 € pour faire des travaux ». Ce n'est pas comme ça. Ça se provisionne, ça se projette sur plusieurs années, et cætera. Mais c'est quelque chose au bout de cinq ans, au bout de dix ans, on a des villes qui prennent une autre physionomie et c'est quand même les propriétaires qui payent. C'est pas la force publique. Donc c'est quand même

intéressant.

Monsieur Mebarek : Ok Mathieu, on va remettre le sujet avec Mathieu sur la table, on va réinterroger le... Voilà.

Monsieur Martin : Une dernière précision. En général, les villes où ça se passe, les propriétaires sont contents parce que ça valorise leurs biens, tout simplement. C'est à dire que dans un premier temps, ils voient la dépense qui est jamais forcément agréable à provisionner, mais dans un singleton, ils voient que de manière générale, à partir du moment où la ville améliore son image, améliore son nom, son état, et cætera. Tout le monde s'y retrouve.

Monsieur Mebarek : Après, la difficulté, là encore, c'est pour les propriétaires qui n'ont pas le premier euro. Et ça coûte souvent très cher ces travaux et on risque quand même d'être confronté souvent à ces cas-là. Mais moi franchement...

Monsieur Martin : Oui, mais du coup, votre dispositif de subvention, il s'adresse qu'aux propriétaires qui ont des moyens en fait. Donc bon...

Monsieur Mebarek : C'est vrai. Du coup vous dites que ça peut s'essouffler, vous avez raison. On a des propriétaires qui nous ont dit que même avec la subvention, ça coûtait cher, eh oui, et je vais vous dire...

Monsieur Martin : Et ça coûte cher mais c'est...

Monsieur Mebarek : Et je vais vous dire, monsieur Martin, et ces propriétaires-là -okay attractivité de la ville-, et pour autant, ces propriétaires-là, j'aurais quand même quelques états d'âme à venir leur imposer cette contrainte de ravalier, quand je sais pertinemment qu'ils n'ont pas du tout les moyens de le faire.

Monsieur Martin : Mais vous pouvez. Enfin.

Monsieur Mebarek : Après, je...

Monsieur Martin : Vous pouvez donner l'exemple des propriétaires qui n'ont pas les moyens. Evidemment qu'il y en a, et particulièrement à Melun, mais c'est pas la masse des dossiers. On a aussi à Melun des multi propriétaires, euh, qui entretiennent...

Monsieur Mebarek : Oui mais ceux-là c'est clair....

Monsieur Martin : Qui entretiennent pas très bien leur patrimoine à Melun alors qu'ils l'entretiennent très bien ailleurs, curieusement. Et ça c'est pas acceptable.

Monsieur Mebarek : Non mais on peut cibler ceux-là. D'ailleurs on peut mettre en place ce dispositif avec Mathieu et le service juridique qui vont le travailler. On peut mettre en place le dispositif et voir comment on peut aller d'abord orienter les mesures sur les investisseurs, clairement, mais ok.

Monsieur Martin : En plus c'est tout simplement une règle... Enfin c'est quand même une règle du code de la construction : un propriétaire a l'obligation d'entretenir son patrimoine, parce que s'il le fait pas, ça nuit à tous ceux qui l'entourent.

Monsieur Mebarek : Oui, oui non mais c'est sûr.

Monsieur Martin : Après oui, il y a des gens qui ont des difficultés, et cætera. Et évidemment.

Monsieur Mebarek : Okay, on le remet. On est en début de mandat, donc c'est l'occasion de réinterroger le sujet. D'autres questions ? Merci. On adopte. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté. Alors, avant de repasser la parole. Là on va passer sur les subventions. Du coup, c'est Touria KAHLI. Je voudrais revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, sur l'UNICOM. Avec le fait que la subvention avait été baissée parce qu'il y avait un sujet de déficit de 12 000 €. J'avais cité le chiffre, oui 12 000, j'ai dit 12 000. Je vais d'abord clarifier la situation. Donc, je retire ce que j'ai dit. Voilà. Non, vraiment, ça possiblement peut être vrai. Il y a sans doute des explications. Il y a même des explications d'après les échanges que je viens d'avoir avec l'ex président de l'UNICOM. Il y a des explications à cette situation, m'a-t-il dit. Donc je vais en parler avec lui ainsi que la nouvelle Présidente et on verra. Voilà. Donc je retire la manière dont je l'ai dit tout à l'heure.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**ACCORDE** une subvention de 30 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, majorée de 20 %, soit 6 000 € à Monsieur Mustafa AKTAS pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 26 boulevard Gambetta.

**PRECISE** que la présente subvention est accordée à Monsieur Mustafa AKTAS sous réserve de la dépose et repose des câbles électriques et télécoms en façade dans un état ne dévaluant pas les travaux de ravalement, de la dépose et repose du luminaire d'éclairage public de la Ville de Melun dans un même état d'avant travaux, du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et du retrait de tout élément métallique en façade n'ayant plus aucun usage et portant atteinte à l'identité patrimoniale de la bâtisse, pour le projet de ravalement de façade de l'immeuble sis 26 boulevard Gambetta.

**PRECISE** que les travaux de ravalement doivent être réalisés dans un délai de douze (12) mois à compter de la notification de la présente délibération aux bénéficiaires, conformément au cahier des charges.

**PRECISE** que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville de Melun.

**PRECISE** que les dépenses en résultant ont été inscrites au budget 2026.

#### 42 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MELUNAISE FEDERAL

Madame KAHLI : Oui. Alors, bonsoir. Je... Donc j'excuse Noël Boursin...

Monsieur Mebarek : Oui, Noël Boursin.

Madame KAHLI : ...qui est malade. Voilà. Donc voilà. Nous examinons plusieurs demandes de subventions déposées par les associations. Les subventions ont été travaillées au bureau de

l'USM. Une rencontre du 26 mars 2026. Ces demandes sont conformes au cadre réglementaire qui régit l'attribution des aides publiques. Pour instruire ces dossiers, plusieurs éléments ont été analysés : les budgets prévisionnels 2026, les comptes de résultats, les procès-verbaux des dernières assemblées générales ainsi que les demandes de subventions pour les exercices 2025-2026. On va examiner aujourd'hui, les dossiers pour l'US : l'Union sportive de Melun, c'est la 42. Est-ce que j'énumère toutes... ouais, j'énumère. Donc je les...

Monsieur Mebarek : On a on a tous la délibération.

Madame KAHLI : D'accord, okay. Après du coup, alors il y a l'Union Sportive Melun USM, donc je répète, le Cercle des nageurs de Melun, Val de Seine, l'association Football Club de Melun, l'association d'escrime Judo Club Melun, Tennis Club, Melun et je précise que l'aviron et le rugby, n'apparaissent pas. Ils seront examinés lors du prochain conseil municipal. Ils ont été un peu de retard. Du coup tout est dans les délibés pour les montants, donc, de 42 à...et effectivement, l'information oui, le Tennis club a une baisse de 25 000 € grâce au paddle puisque maintenant il s'autofinance. Donc la baisse dont Monsieur Martin parlait tout à l'heure, il s'agit du paddle. Voilà, qui est justifié.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Touria. Donc je vous propose alors si vous avez des questions, sur chacune des disciplines, ou club ou si de manière générale. Ouais, de manière générale. Oui monsieur Béhagle.

Monsieur Béhagle : Merci beaucoup. Je suis abonné au micro. Donc la question que l'on se posait avec notre équipe, c'était de savoir si pour les subventions sportives, quelque chose avait été prévu pour accueillir davantage de melunaises et de melunais en situation de handicap ou pas.

Madame Mothay : Dans les conventions.

Monsieur Béhagle : Dans les conventions.

Madame KAHLI : Alors c'est une très bonne question. J'arrive fraîchement. Donc bien évidemment, on a plein de projets et bien évidemment que la ville œuvre pour ce genre d'activités. Et moi la première, évidemment. Donc pour l'instant, les sujets, les associations, elles redémarrent avec de nouvelles subventions, mais elles sont toutes ouvertes à de nouveaux projets concernant les handicapés. D'ailleurs, le service des sports a fait quelques sondages auprès des associations pour savoir si on avait, dans les associations, des personnes en situation de handicap et lesquelles, et les tranches d'âge. Donc oui, des projets sont en cours. Voilà. Merci.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Oui ?

Madame Legernard : Merci beaucoup. Alors effectivement j'ai une question parce qu'au sein des conventions, il est indiqué que les subventions sont allouées en fonction de différents critères, notamment l'encadrement, la vie publique locale ainsi que le nombre d'adhérents. Mais à la lecture des conventions, on peut remarquer que les modalités concrètes d'appréciation de ces critères ne sont pas clairement explicitées. Ce qui nous permet donc pas de comprendre comment est-ce que ces subventions sont allouées à ces différentes associations. Est ce qu'il serait possible de nous fournir un tableau ou de nous détailler la

manière dont ces critères sont appréciés? Et comment est-ce que ces subventions sont allouées aux différentes associations ?

Madame KAHLI : Alors oui, il y a un tableau qui est mis en place par l'association USM et par la ville. Du coup les critères sont multiples : il y a les tranches d'âge, il y a la provenance : si les gens viennent de Melun ou de l'agglo, il y a pas mal de points. Le tableau, le mettre à disposition on pourra vous le mettre, mais il y a pas mal de points. Et chaque tranche, provenance permet une notation qui, à la fin, permet de donner une catégorie et de faire un compte à la fin et de pouvoir subventionner. Et la valeur d'un point est équivalent à 7,774. Donc c'est des subventions qui sont codées en fait. Voilà. Merci.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Le tableau de l'USM ? Oui. OK, pas de problème, on fera passer ça. Oui monsieur Martin.

Monsieur Martin : Donc en fait, si je comprends bien, ça repose principalement sur le nombre de licenciés, en fait, le nombre et de leurs origines où il y a quand même des deux critères, parce que moi je connais pas ce tableau, C'est vrai qu'on veut bien le voir, on veut bien l'avoir. Vous nous le communiquerez plus tard.

Madame Kahli : Mais non, il y a plusieurs critères. Je les ai là, je vous les cite à moitié, mais pas tous en fait. Mais il y a plusieurs critères : si c'est une première licence, si c'est selon les clubs, en fait, s'ils ont des premiers licenciés, l'âge, la provenance et le nombre de nouveaux adhérents en fait, dans au sein de la structure. Voilà.

Monsieur Mebarek : OK, on vous fera passer le tableau. Okay, donc on va délibérer. Euh oui monsieur Guion.

Monsieur Guion: Une autre remarque globale sur les subventions. On remarque que l'association s'engage à chaque fois à souscrire au contrat d'engagement républicain. C'est un contrat qui existe depuis 2022 et c'est pas qu'une formalité. Enfin pour nous, c'est pas qu'une formalité. Il l'impose à la ville en tant que financeur, de contrôler régulièrement que ces engagements sont réellement tenus. Par exemple, la liberté de conscience, la non-discrimination, l'absence de pression sur les membres et il ne faut pas juste vérifier les bilans financiers ou les critères qu'on a défini, là. Alors, la question, c'est depuis 2022, quel service assure ce contrôle effectif ? Et a-t-on jamais constaté un seul manquement à ce contrat d'engagement républicain ?

Madame KAHLI : Je vais répondre parce que c'est dans ma présentation et ils sont tous obligés de signer le contrat d'engagement républicain qui est là. Donc, ils sont...

Monsieur Mebarek : Ouais. Je pense que là la question, c'est la manière dont on s'assure que cet engagement est respecté. Alors, monsieur Guion, je vous rassure, on n'envoie pas à la brigade de la « République », vérifier, planquer les clubs, c'est pas ça, c'est des remontées, c'est s'il y a des remontées, des alertes qui sont faites ou par des licenciés ou par des parents ou par des dirigeants ou par que sais-je, à ce moment-là, ça remonte à la collectivité, il peut y avoir une convocation des dirigeants, mais la ville envoie pas la police municipale pour aller contrôler ça, ce qui est... Voilà. Et si vous avez des exemples, je veux bien les entendre.

Monsieur Guion : Et est ce qu'il y a des remontées ou quoi que ce soit ?

Monsieur Mebarek : Je ne sais pas, pas à ma connaissance non.

Monsieur Guion : Et qu'est-ce que vous faites pour obtenir ces remontées? Est-ce que vous avez mis en place quelque chose?

Monsieur Mebarek : Ils ont l'obligation de le faire. Cette charte est signée. Si à un moment donné il y a des parents, ou des dirigeants qui constatent ou ça peuvent venir même par ailleurs, je vais vous dire, d'institutions étatiques très, très bien informées, qui sont plus informés que nous et qui peuvent faire remonter les alertes. A ce stade, moi j'ai eu... Noël est pas là, il pourrait le dire, mais moi j'ai pas eu.

Madame KAHLI : Je réponds à la place de Noël. Mais non, il y a pas, c'est le sport, c'est fair play. Et les dirigeants, euh, les dirigeants dirigeants dirigent bien leur euh, leurs éducateurs et les leurs encadrants et euh non, il y a pas de. Voilà. Le le, la, l'engagement est respecté.

Speaker 7: C'est bien ce que que soit dit ce soir et que les remontées puissent être faites parce que euh, pour l'instant, ça apparaît quand même un petit peu comme une formalité. Et il faudrait quand même être sûr que, à l'avenir, les remontées puissent se faire et puissent être vraiment respectées.

Speaker 4: Okay, euh très bien.

Monsieur Mebarek : Euh merci beaucoup. Mais je pense que le la DG comment ça s'appelle la DGS euh des DG quoi. Des DGS? Direction générale Sports Jeunesse. Ils veillent au grain et euh les services de l'État en particulier. Maintenant Monsieur Guillon, si vous avez des éléments à remonter, n'hésitez pas à écrire à Noël Boursin et au Maire et à Touré Acadie, nouvelle déléguée aux sports, parce que j'ai l'impression que vous avez des choses à dire. Voilà. Euh. Ou d'écrire directement à la DG. Ah si vous avez des choses à dire. D'accord. Euh. Mais la ville, on voit pas la police dans les dans les gymnases ou dans les euh, dans les cours de tennis ou dans les piscines? Euh Y a t il d'autres questions? Non, Très bien qui s'oppose. Qui s'abstient? Merci. Adopté. Non, ça c'est la 42. Pardon.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Fédéral, ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférent.

**AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 72 250 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Fédéral, pour la saison 2025-2026.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026, chapitre 65 article 6574.

#### 43 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LE CERCLE DES NAGEURS MELUN VAL DE SEINE

Monsieur Mebarek : 43. Qui? Qui s'oppose? Qui s'abstient? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la Convention d'Objectifs et des Moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Cercle des Nageurs de Melun Val de Seine, ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférent.

**AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 58 585 euros, à l'association Cercle des Nageurs de Melun Val de Seine, pour la saison 2025-2026.

**PRECISE** qu'une avance d'un montant de 20 000 euros a été accordée à l'association Cercle des nageurs de Melun Val de Seine et qu'il convient de la déduire de la subvention votée par la présente délibération.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026, chapitre 65 article 65748.

#### 44 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE MELUN

Monsieur Mebarek : Numéro 44 Donc le Football Club de Melun. Qui s'oppose? Qui s'abstient? Euh. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la Convention d'Objectifs et de Moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Football Club de Melun, ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférents.

**AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 143 985 euros, à l'association Football Club de Melun, pour la saison 2025-2026.

**PRECISE** qu'une avance d'un montant de 20 000 euros a été accordée à l'association Football Club de Melun et qu'il convient de la déduire de la subvention votée par la présente délibération.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026, chapitre 65, article 65748.

#### 45 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION USM ESCRIME

Monsieur Mebarek : Convention d'objectifs avec l'escrime. Même vote adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la Convention d'Objectifs et des Moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association USM Escrime, ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférent.

**AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 24 893 euros, à l'association

USM Escrime, pour la saison 2025-2026.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026, chapitre 65, article 65748.

#### 46 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION USM JUDO CLUB MELUN

Monsieur Mebarek : Convention d'objectifs avec le judo club de Melun. Qui s'oppose. Qui s'abstient? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la Convention d'Objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association USM Judo Club Melun, ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférent.

**AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 24 165 euros, à l'association USM Judo Club Melun, pour la saison 2025-2026.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026, chapitre 65, article 65748.

#### 47 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE MELUNAISE TENNIS

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 47 : L'Union sportive melunaise de tennis. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la Convention d'Objectifs et des Moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Tennis, ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents y afférent.

**AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 49 525 euros, à l'association Union Sportive Melunaise Tennis, pour la saison 2025-2026.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2026, chapitre 65 article 65748.

#### 48 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES D'UNE SUBVENTION COMPRISE ENTRE 5 000 ET 23 000 EUROS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 48 : Qui c'est ça ? Ah c'est Karine, c'est ça ? Non, c'est Salima. Pardon. Salima Très bien.

Madame Yenbou : Alors bonsoir. Merci Monsieur le maire. Je vais commencer par la 48, puis après je ferai un lot euh avec une petite promo pour les huit associations suivantes. Donc cette

délibération, elle concerne la convention d'objectifs entre la Ville et 27 associations dont les demandes de subventions et avantages en nature qui ont été valorisées se trouvent dans une fourchette de 5000 à 23 000 €. Le total des subventions seules, s'élève à un peu plus de 102 000 €, et avec les avantages en nature, souvent des locaux ou des aides des services techniques, qui s'élèvent à un peu plus de 308 000 €. Donc il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces conventions d'objectifs et d'autoriser monsieur le maire ou ce représentant à les signer.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Salima. Donc je vous propose de délibérer. Il y a-t-il des questions déjà ? Donc délibération 48. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**AUTORISE**, pour l'exercice 2026, le versement des subventions ainsi que la mise à disposition de locaux aux associations listées ci-dessous, comme suit :

Association	Subvention	Valorisation / Avantage en nature							Total Sub + Avantage en nature
		locaux associatifs	fluides locaux	Espace Saint Jean	Maison des associations Jean XXIII	Escale	les 2MUSES Conservatoire	Services techniques	
A L'OPERA	400	2 397		2820					5 617
APAM	13 000								13 000
C.L.P. Melun Val de Seine	190	8 090	1341						9 621
CHORALE SYRINX	900			5 745				125.25	6 770.25
COLLECTIF IMAGE	300	7161	170						7 631
CONFRERIE DES CHEVALIERS DU BRIE DE MELUN	6 000	7094.46		40		6062		2029.05	21 226
Compagnie Emoi	500					13000	3650		17 150
LES CYCLONAUTES	300	10 199							10 499
GOSPEL S FRENCH VOICES	850			10200					11 050
Familles laïques de Melun	500	6638			390				7 528
Je suis Charclo	500	11 827			93				12 420
LE CAVALIER FOU	285	7161		3140					10 586
L'œil ouvert	300	1156		3260	777				5 493
Les ateliers créatifs Saint Jean	500			11 880					12 380
Les Amis du musée de Melun	1 500			6070	135				7 705
MELUN SCRABL'77	380			15 275	3242				18 897
MOUVEMENT POUR LE PLANNING FAMILIAL	1000	4957							5 957
ORCHESTRE	5000				2485	6030			13 515

<b>HARMONIE MELUN</b>									
<b>Rivage Autonomie</b>	19000				130				19 130

Association	Subvention	Valorisation / Avantage en nature						Total Sub + Avantage en nature
		locaux associatifs	fluides locaux	Espace Saint Jean	Maison des associations Jean XXIII	Escalé	les 2MUSES Conservatoire	
PIMMS médiation 77 Melun	18000				313			18 313
PLACE D	12000						100.2	12 100.2
Département-ale des Restaurants et Relais du cœur de Seine et Marne	17000	1909			471			19 380
SECOURS CATHOLIQUE	1000	4957			658			6615
Fédération de la Seine et Marne du Secours Populaire Français	2000	3030						5030
S.M.T.	270	7 161		3 615				11 046
Théâtre du signe	290	8 310		5 120	932			14 652
U.NA.F.A.M.	500	4454			478			5 432

**APPROUVE** les conventions d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et les associations bénéficiaires, ci-annexées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document y afférent.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 chapitre 65, article 65748.

49 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET ' L'ASSOCIATION POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES DE MELUN - ARIM ' - AUTORISATION

## DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Délibération 49. Qu'est-ce que tu dis ?

Madame Yenbou : Je dis que c'était encore moi.

Monsieur Mebarek : Oui, oui, je te le laisse le dire. Voilà.

Madame Yenbou : Alors je vais faire de 49 à 57 parce qu'il y a plusieurs associations, je vais juste passer à assez rapidement, même si je sais qu'il y a des sujets qui vont être soulevés. Donc, c'est la même chose, les conventions d'objectifs entre la Ville et huit associations, mais là ça concerne des demandes de subventions et avantages supérieurs à 23 000 €. Donc, on a la 49, euh, qui concerne l'Association pour les Relations Internationales de Melun qui demande une subvention de 15 000 € et les avantages en nature donc disposition des locaux pour plus de 121 000 euros. Ensuite on a la numéro 50, l'Association pour les relations internationales de Melun. Je ne viens pas de la faire ? Non. Si, je viens de le faire. Ah oui, l'Amicale. Voilà l'APVM. Pardon. Et là c'est une subvention de 54 000 € et mise à disposition des locaux 59 101 €. Délibération 51 l'AFC Les Petits Bergers 61 750 euros et la mise à disposition des locaux à 45 215 euros et les fluides à 8 468 euros. Délibération 52 ASSAD RM Associations de Soins et de Services à Domicile de la Région Melunaise. 52 754 € pour la subvention et plus 8 440 euros pour la mise à disposition de l'Espace Saint-Jean. JS Festival numéro 53, je ne vais pas redire tout ce que tout ce qu'ils font, à moins qu'après il y ait des questions. Et là on est sur une subvention de 47 500 € et services techniques valorisés à hauteur de 1402 80 euros. La numéro 54, Le Point du Jour, 1 500 € de subvention et les locaux à 33 899 euros. Numéro 55 Melun Insertion Solidarité Accueil Mélissa, une subvention municipale de 7 500 €, une valorisation des locaux à 80 727 €. UNICOM on en a parlé pas mal. Donc 23 000 €. Et puis enfin je crois à l'association Marc-Antoine Charpentier, délibération numéro 57, une subvention municipale de 1 100 € et plusieurs mises à disposition de locaux estimées à 8 220 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ces conventions d'objectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer. Mais je suppose qu'il y aura des questions.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Merci beaucoup Salima. Euh. Donc sur la délibération 49 concernant l'ARIM, y'a-t-il des questions ? Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adoptée.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et « l'Association pour les Relations Internationales de Melun », ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

**AUTORISE**, pour l'exercice 2026 :

- le versement d'une subvention à « l'Association pour les Relations Internationales de Melun » d'un montant de 15 000 €,
- la mise à disposition d'un local et d'un personnel communal valorisée à hauteur de 118 262 €,

- la mise à disposition de salles à l'Espace Saint Jean pour un montant valorisé à hauteur de 2 205 €,
- la mise à disposition de salles à la Maison des Associations Jean XXIII pour un montant valorisé à hauteur de 1293 €.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 - chapitre 65, article 65748.

#### 50 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION ' AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE MELUN ' - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Délibération 50 sur l'Amicale. Qui s'oppose. Qui s'abstient ? Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association « AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE MELUN », ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

**AUTORISE**, pour l'exercice 2026, le versement d'une subvention à l'association « AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE MELUN » d'un montant de 54 000 €, à laquelle s'ajoute la mise à disposition d'un local à l'Hôtel de Ville, valorisée à 59 101,02 € annuels.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 - chapitre 65, article 65748.

#### 51 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION ' A.F.C. LES PETITS BERGERS ' - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : La délibération numéro 51, Les Petits Bergers. Bien sûr.

Monsieur Devoghelaere : Je vous épargne une énième intervention sur l'AFC, mais effectivement, mon groupe s'opposera.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Euh oui madame.

Madame Motay : Nous aussi on va vous épargner notre petit discours, mais par contre on va s'abstenir.

Monsieur Mebarek : Très bien. Très bien, mais adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association « A.F.C. LES PETITS BERGERS », ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

**AUTORISE**, pour l'exercice 2026 :

- le versement d'une subvention à l'association « A.F.C. Les Petits Bergers » d'un montant de 61 750 €,
- la mise à disposition d'un local sis Place de la Motte aux Cailles valorisée à hauteur de 45 215 € et de 8 468 € pour les fluides.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 - chapitre 65, article 65748.

## 52 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION ' ASSAD RM ' - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Délibération 52, l'ASSAD RM. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association « ASSAD RM », ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

**AUTORISE**, pour l'exercice 2026, le versement d'une subvention à l'association « ASSAD RM » d'un montant de 52 754 € à laquelle s'ajoute la mise à disposition d'un local à l'Espace Saint Jean, valorisée à 340 € annuels, et d'un local au Conservatoire municipal, valorisée à 8 100 € annuels.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 - chapitre 65, article 65748.

## 53 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION ' JS FESTIVAL ' - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 53, JS Festival. Qui s'oppose ? Est-ce que Philippe Martin va nous épargner son discours ?

Monsieur Martin : Ben non, nouvelle mandature, j'ai une nouvelle interlocutrice, j'en profite. J'en ai eu quatre ou cinq sur le sujet.

Monsieur Mebarek : Et ça ne vous fatigue pas ?

Monsieur Martin : Ben là j'en ai de nouvelles.

Monsieur Mebarek : On ne vous a pas épuisé ?

Monsieur Martin : Mais non, mais là je vais faire très court.

Monsieur Mebarek : Allons-y, allons-y.

Monsieur Martin : Parce que j'ai déjà épuisé beaucoup de questions sur ce sujet. J'avais fait beaucoup de remarques sur le Festival des Affolantes. Il y en a beaucoup qui ont été prises en compte dans les faits, hein, donc je tiens à le signaler quand même. Je pourrais les lister si vous voulez. Non, c'est juste sur le financement du festival les Affolantes en lui-même. Bon, en principe, un festival ça repose sur trois leviers. D'abord la subvention publique, ça c'est partout, il y a des subventions publiques, etc. Là on a eu sur le budget prévisionnel de 2026 pour l'association en question, on a 70 % du financement du festival qui repose sur la subvention publique, 100 000 € au total hein, sachant que ce n'est pas 100 000 de Melun, c'est à peu près 50 000. Le reste, c'est l'agglomération, le département, etc. Mais on arrive sur un montant de subventions publiques de 70 % des recettes du festival. Ça, ce sont les chiffres du budget prévisionnel. Le deuxième levier de financement, c'est la vente de marchandises, les food trucks, les partenaires privés, etc. Ça, on constate quand même que ça ne décolle pas énormément quand même, c'est assez poussif, ça fait huit, neuf éditions. Donc, il y a quand même une antériorité et au final ces montants de recettes n'évoluent pas tellement. Et en principe, on a un troisième levier, c'est quand même la vente de billets. Alors, je sais qu'il n'y en a pas en l'occurrence, parce que vous êtes sur une position hyper dogmatique du tout gratuit pour les Affolantes. Alors je ne sais pas si cette position, dogmatique elle provient de l'asso en elle-même ou si c'est la Mairie qui pousse ça. Moi je dis ça je n'en sais rien, mais en tout cas ça limite les capacités de financement du festival et dans la plupart des festivals, enfin dans 95 % des festivals de France, on a quand même une partie payante. Alors c'est soit tout, soit une partie. On a une scène payante qui est censée un peu, euh, tirer le festival vers le haut, alors souvent par une tête d'affiche, je sais, vous allez me refaire le couplet, la tête d'affiche, mais souvent quand même, ça aide à tirer un festival vers le haut et dans ce cas-là, les gens acceptent de contribuer à un minimum financièrement, sans parler de montants exorbitants. Et en l'occurrence, ça aide quand même à financer le festival et puisqu'on parle beaucoup d'attractivité, je pense qu'on va en parler beaucoup pendant les six prochaines années, si on veut augmenter l'attractivité de la ville quand même, ce serait bien de d'upgrader un peu la prestation programmatique. Vous voyez, l'année dernière, il y avait zéro, enfin personne n'était vraiment très connu dans ce festival. Donc moi je vous pose la question, est-ce que sur la mandature qui va venir vous allez euh réfléchir vers une évolution de ce festival pour faire, pour faire une partie avec une participation ou est-ce que vous allez rester sur cette position du tout gratuit pendant les six années qui viennent ?

Monsieur Mebarek : Et c'est là qu'on demande à Salima de répondre à la question.

Madame Yenbou : Ouais. Et c'est là que Salima demande au maire de répondre à la question. Non, non.

Monsieur Mebarek : Salima je peux répondre.

Madame Yenbou : Non je peux répondre en partie. Je vous en prie.

Monsieur Martin : L'idée derrière ma question, c'est d'essayer d'aller vers le haut hein. Tout simplement. Donc, ce n'est pas une question qui fâche.

Madame Yenbou : Alors effectivement, ce n'est pas une question qui fâche parce que ce festival, il a déjà évolué, et il va être amené à continuer à évoluer peut-être sur ces aspects-là, en tout cas il y a des discussions qui sont en cours pour essayer de voir notamment ce vous avez évoqué, les têtes d'affiche, mais les têtes d'affiche ça coûte beaucoup plus cher. Donc après faut trouver les fonds quelque part. Mais on revient à l'histoire du théâtre. Moi qui ai grandi dans des quartiers populaires, j'aurais adoré avoir un festival gratuit près de chez moi et ça participe de la culture et de l'émancipation, etc. Donc l'objectif c'est quand même de trouver un équilibre. D'autant plus que si on veut répondre à l'attractivité pour la ville de Melun, il faut le faire grandir ce festival. Donc comment on le fait grandir ? Je pense que ça c'est une question de fond. On commence à peine le mandat, on va euh, travailler là-dessus, notamment Karine qui a déjà commencé à échanger sur ces questions. Et là je repasse la patate chaude au Maire.

Monsieur Mebarek : Ben en fait parfaitement répondu. Bravo Salima, c'est très bien. Non, je suis d'accord. Il a évolué, mais il peut encore évoluer et cette question-là, elle mérite de se reposer, y compris avec eux. Parce que là, on est reparti sur un mandat qui a duré sept ans. Est ce qu'on refait encore comme ça ou est ce qu'on fait différemment ?

Monsieur Martin : C'est vraiment, enfin il faut avoir un double objectif et effectivement l'accès libre, gratuit etc. pour que tout le monde puisse y venir, y participer, c'est très bien et on peut très bien l'entendre, mais avoir une partie qui permette aussi de tirer le festival vers le haut et d'augmenter la fréquentation qui profitera aussi aux artistes qui sont sans tarifs d'entrée.

Monsieur Mebarek : Moi je partage le point et ça pourrait être une évolution notable de ce festival, sans les renier en fait. Faut être clair hein. Enfin, l'association, c'est son bébé. Faut être clair, ils ont conçu le truc, ils l'ont fait évoluer, ils l'ont fait grandir progressivement, ils ont rencontré leur public, mais moi je les sens, il y a encore eu une réunion la semaine dernière, je les sens maintenant plutôt matures dans l'évolution du concept. Franchement. Donc, c'est grâce à vous. Voilà.

Monsieur Martin : Non, non, mais soyez pas ironique. Enfin, c'est quelque chose que j'ai exposé déjà depuis 2020 en expliquant un mix de gratuité de scène payante et, dans la scène payante, on peut faire des tarifs qui ne soient pas non plus exorbitants, mais qui quand même permettent de contribuer au financement d'un groupe, d'un artiste, un peu plus reconnu.

Monsieur Mebarek : Donc bon, là ce n'est pas pour cette année parce que le coup était parti mais on va essayer de faire évoluer les choses. Il y avait une question ? Oui. Une observation ? Une observation ? Oui.

Madame Motay : Ben je pas du tout d'accord avec ce que Monsieur Martin vient de dire. Je pense qu'il y a beaucoup de bénévoles qui participent à ce festival, qui le font avec un grand cœur. Les gens sont pour la plupart très contents de ce festival. Normalement, je pense que ça devrait être la ville qui devrait organiser ce genre de festival. Là, il y a une association qui le fait. Moi, je trouve qu'elle le fait très bien. Et, pour y être tous les ans depuis tant d'années, j'ai été même bénévole dans l'association, les gens sont ravis et moi, pour moi, le fait de faire payer, et puis la tête d'affiche, je pense qu'il y a eu des beaux morceaux qui sont venus, je veux dire des têtes d'affiche qui sont venues quand même dans festival, il y a des grands

artistes et franchement, je trouve ça dommage.

Monsieur Mebarek : Non. Enfin, c'est important, il ne s'agit pas de faire payer les Affolantes. Et moi, je serais le premier à dire qu'on ne fait pas payer les Affolantes. C'est ce qui fait la valeur de ce de ce festival, c'est qu'il est précisément gratuit. Et la programmation telle qu'elle existe aujourd'hui, gratuite, elle doit demeurer gratuite. Ce qui est évoqué, c'est est-ce qu'on pourrait par ailleurs compléter la programmation en ajoutant une soirée qui serait une soirée particulière parce que là, les Affolantes, ça a commencé, c'était un week-end, c'était vendredi et samedi et maintenant c'est cinq jours mercredi, dimanche. Je crois même, à priori, que dès le mardi, il va se passer quelque chose à l'Escale cette année donc avec les collégiens. Donc là, ça on va ça va être maintenant du mardi au dimanche.

Madame Motay : Ils le font dans l'agglomération aussi, il n'y a pas de problème.

Monsieur Mebarek : Non, ce n'est pas cette année ?

Monsieur Martin : Là, ils disent dans le rapport parce que du coup je l'ai lu. Euh, ils disent qu'ils réduisent à trois jours là. Bah si, c'est ce qui est mentionné.

Monsieur Mebarek : Oui, Karine.

Madame Journault : Car on a une demande pour le quinze mardi 15 septembre à l'Escale pour accueillir des collégiens et pour deux représentations. Oui, un mardi.

Monsieur Mebarek : Ouais. Donc, moi je les ai vus la semaine dernière.

Monsieur Martin : Enfin, en tout cas, il est clairement mentionné qu'ils comptent supprimer le dimanche. Alors après ça évolue mais bon.

Monsieur Mebarek : Le dimanche c'était essentiellement place Jacques Amyot. Donc là, c'est un spectacle à destination des collégiens à l'Escale de représentations qui serait le mardi. Donc pourquoi je dis ça ? C'est que ça s'est étendu. Et l'idée, je dis pas que ça va se faire comme ça, mais, ce qui était évoqué par monsieur Martin, c'est de dire est-ce qu'on ne pourrait pas par ailleurs avoir une soirée, où il y aurait une sorte de off de ce festival qui pourrait se passer à l'Escale avec une tête d'affiche qui elle ferait l'objet d'une tarification cette soirée là, mais pas les Affolantes qui resteraient gratuits.

Madame Motay : Et pour qui ? Pour quel public ?

Monsieur Mebarek : Le public qui souhaiterait y aller.

Madame Motay : Ben oui, pour ceux qui pourront payer quoi ? Voilà la stratégie commerciale.

Monsieur Mebarek : Mais attendez Fatima Alors déjà, c'est important, vous l'avez dit et je suis à 3 000 % d'accord. Ce festival est né par une association qui l'a fait prospérer avec tout un tas de bénévoles qui font vraiment travail extraordinaire et moi je les salue et merci de ce qu'ils font parce que ça fait vivre la ville, mais il y a également d'autres villes qui en profitent et c'est très, très bien. Et, au-delà de la partie culturelle, il y a aussi un vrai lien social, du vrai lien entre les habitants. C'est très fort. Ça on ne l'enlève pas, la réflexion, c'est une réflexion. Moi je ne dis pas que ça va être imposé. Moi je ne l'imposerai jamais. Mais est-ce

qu'on ne peut pas imaginer qu'ils fassent aussi évoluer ce concept tel qu'il a été pensé en disant on va faire un off un soir en particulier pour ceux qui veulent, pour ceux qui veulent payer je ne sais pas combien, 20 €, 10 €, 5 €, je n'en sais rien. Et pour le reste, ça ne change absolument pas. Les spectacles de rue, le spectacle à la place Praslin, le concert gratuit, tout ça. C'est ça qu'on dit. Ce n'est pas de faire payer. Et pourquoi ? C'est de donner l'éventualité parce qu'objectivement, enfin, on parle avec eux, avec les promoteurs de ce festival. Faut reconnaître que aussi, ils ont comme aussi des difficultés à faire venir des personnes qu'ils voudraient bien avoir. Faut se le dire. On en parlait encore il y a trois mois, pour le coup, c'était une tête d'affiche qu'il aurait bien voulu avoir et c'est vrai que ça aurait été top. Bah ça coûtait très cher, et ils ont renoncé parce que ça coûtait trop cher et dans ce cas-là, il aurait fallu rallonger la subvention de la ville et je sais qu'ils ont quand même en tête cette difficulté. Donc, est ce qu'on ne pourrait pas faire un soir sur les cinq jours. C'était, voilà, Keziah Jones donc c'est plutôt pas mal. Je ne sais pas si ça vous va ou pas Keziah Jones. Voilà et il demandait je sais plus combien, il demandait 20 ou 25 000 € pour la soirée quand on sait que par ailleurs, il y a tout un tas de spectacles à payer, des super spectacles vivants, des concerts, etc. C'était trop pour eux, c'était trop pour JS Festival et ils ont décliné Keziah Jones. Voilà.

Monsieur Martin : Donc la solution pour ça c'est soit vous subventionnez plus, soit vous faites une scène un minimum payante.

Monsieur Mebarek : Bah c'est le débat qu'on peut avoir. Est-ce que sur cinq jours c'est se dire que le jeudi soir il y a Keziah Jones à l'Escale pour ceux qui veulent payer 5€, 10€, est-ce que ça aurait été bien ? C'est ça le débat en fait.

Madame Mothay : Pas ceux qui veulent, ceux qui peuvent oui.

Monsieur Mebarek : Ou qui peuvent oui ou ceux qui veulent. Mais après Fatiha, je vous aime bien, mais pas de misérabilisme non plus, faut pas exagérer.

Madame Mothay : Quand il y a des gosses, tout ça et tout.

Monsieur Mebarek : Non mais je ne suis pas sûr que le gosse va venir voir Keziah Jones.

Madame Mothay : Des ados avec toi, bien sûr que si.

Monsieur Mebarek : Non, je ne suis pas sûr. Le gosse ne viendra pas, l'ado même pas parce qu'il ne connaît pas. C'est sans doute l'adulte. Et je pense que l'adulte qui veut voir venir Keziah Jones, il payera 10 € par exemple. Mais, comment ? Bref, ce que je dis c'est que on essaie malgré tout, si on peut en faire un peu pour tout le monde et faire que chacun y trouve son compte. La gratuité, les familles, les écoles, les vieux, les moins vieux, ceux qui ont un peu plus d'argent, ceux qui n'en ont pas et qu'on fasse un truc qui plait à tout le monde, c'est bien, c'est ça la vie collective. Bon, on va essayer de faire le truc mais bon. Merci Salima, ça va ? Ça a l'air. Ah non mais sur le fond de ce que je viens de dire. Ouais, c'est bon pour toi. Ouais, ben on vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et « JS FESTIVAL », ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

**AUTORISE**, pour l'exercice 2026, le versement d'une subvention à l'association « JS FESTIVAL » d'un montant de 47 500 €, à laquelle s'ajoute le soutien logistique des services techniques estimé à un montant de 1 402,80 €.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 - chapitre 65, article 65748.

#### 54 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION ' LE POINT DU JOUR ' - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 54, Le Point du Jour. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?  
Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association « Le Point Du Jour », ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

**AUTORISE**, pour l'exercice 2026 :

- le versement d'une subvention à l'association « Le Point du Jour » d'un montant de 1 500 €,
- la mise à disposition d'un local sis groupe scolaire Capucins, valorisée à hauteur de 9 477 € au titre du loyer,
- la mise à disposition de salles à l'Espace Saint Jean pour un montant de 22 215 €,
- la mise à disposition de salle pour la Maison des Associations Jean XXIII pour un montant de 2 207 €.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 - chapitre 65, article 65748.

#### 55 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION ' MELISA ' - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : La délibération 55, Association Mélisa Épicerie sociale. Euh. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association « MELISA », ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout

document y afférent.

**AUTORISE**, pour l'exercice 2026 :

- Le versement d'une subvention d'un montant de 7 500 €,
- Une mise à disposition d'un local pour un montant de 80 102 €,
- Une mise à disposition de salle à la Maison des Associations Jean XXIII pour un montant de 225 €,
- Une mise à disposition de salle à l'Espace Saint Jean pour un montant de 400 €.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 - chapitre 65, article 65748.

56 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION ' UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE MELUN - UNICOM ' -  
AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : L'UNICOM, donc 56. Donc, comme je l'ai indiqué tout à l'heure la subvention est de 23 000 €. Moi, je vais rencontrer les dirigeants, les nouveaux dirigeants et sans doute aussi l'ancien et je proposerais, dans le cas d'une décision modificative, de porter la subvention à ce qu'elle était l'année dernière. D'accord, mais pas dans le cadre de ce BP puisque tous les chiffres sont équilibrés, mais on le proposera en décision modificative. Donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et l'association « UNICOM », ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

**AUTORISE**, pour l'exercice 2026 :

- le versement d'une subvention à l'association « UNICOM » d'un montant de 23 000 €,
- la mise à disposition d'un local sis 17 rue Carnot valorisée à hauteur de 6 735 €,
- la participation des services techniques pour une aide logistique estimée à un montant de 601,20 €.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 - chapitre 65, article 65748.

57 - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MELUN ET ' L'ASSOCIATION  
MARC ANTOINE CHARPENTIER - AMAC ' - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Mebarek : Marc-Antoine Charpentier 57. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Melun et « L'association Marc Antoine Charpentier », ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

**AUTORISE**, pour l'exercice 2026 :

- le versement d'une subvention à « l'association Marc Antoine Charpentier » d'un montant de 1100 €,
- la mise à disposition de salle à l'Espace Saint Jean pour un montant de 13 890 €,
- la mise à disposition de salle pour l'Escale pour un montant de 6 030 € (montage – démontage, manifestation, pack technique, prestation lumière- salle à titre gracieux),
- la mise à disposition de salle pour le conservatoire de musique et de danse pour un montant de 600 €,
- la participation des services techniques pour une aide indirecte d'un montant de 1 590,68 €.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 - chapitre 65748.

## 58 - REGLEMENT INTERIEUR DU CINEMA LES VARIETES

Monsieur Mebarek : La culture. On continue. Karine. Délibération 58.

Madame Journault : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la délibération portant sur le règlement du cinéma. Le cinéma municipal les Variétés, désormais situé au quatre rue de l'Éperon à Melun, marque une nouvelle étape pour cet équipement culturel qui accueille chaque année un large public, individuel et collectif. Donc je vais faire un petit point sur les entrées. On a pu constater, notamment pour le mois de mars, une hausse des entrées de 94,32 %, sur le mois de février, 86,13 %, Janvier 60,64 %.

Monsieur Mebarek : Pour un cinéma qui ne marche pas, c'est plutôt.

Madame Journault : C'est plutôt pas mal. Afin d'en assurer le bon fonctionnement, il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur. Celui-ci définit les droits et obligations des usagers et des agents, garantit la qualité de l'accueil et le respect des règles de sécurité et les conditions d'utilisation du service. Ce règlement contribue ainsi à l'organisation et à la sécurisation du cinéma dans ces nouveaux locaux. Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la proposition de règlement intérieur du cinéma municipal et variétés ci-annexé et de dire que ce règlement intérieur sera applicable à compter du 1????? mai 2026.

Monsieur Mebarek : C'est bon ? Parfait. Bravo, Karine. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui alors j'ai lu le règlement intérieur. Donc il aurait dû être mis en place au à l'ouverture normalement. Enfin, mieux vaut tard que jamais. J'ai remarqué que l'article six me gêne un peu : « La municipalité de Melun se réserve le droit de refuser la location des salles qui seraient louées à des fins politiques, commerciales ou religieuses ». Alors le fait qu'on mette religieuse au même titre que politique et commercial, ça me gêne un peu. Et la formulation est un peu dangereuse par son imprécision en effet. Qui définit ce qui est politique ? Sur quels critères ? Sans définition ni mesure, procédure contradictoire. Cette clause confère à l'exécutif municipal un pouvoir discrétionnaire qui pourrait, dans les faits, servir à écarter des voix minoritaires ou dissidentes. Donc, il faudrait encadrer un petit peu

plus cette mesure par des critères objectifs et vérifiables si possible. Deuxième article, l'article sept, je le lis : « Pour des raisons de sécurité, le nombre d'usagers sur la terrasse sera limité par le personnel habilité en fonction de l'affluence du public. Si cette limite est atteinte, la ville de Melun se réserve le droit de refuser temporairement l'accès aux spectateurs ». Alors est ce que la terrasse c'est le rooftop ou pas ? Et pourquoi la limite n'est pas définie clairement ? Normalement, une limite dans un ERP est définie clairement lors de la visite de sécurité. Là, c'est le personnel habilité qui le détermine. Ce n'est pas très précis non plus.

Madame Journault : Alors pour répondre, la terrasse c'est le rooftop effectivement. Donc l'accessibilité, effectivement, je pense qu'on avait dit 80 personnes il me semble, sur le rooftop. 80, oui c'est ça ? Donc bon, voilà, quand c'est le personnel qui sera chargé de vérifier la sécurité, effectivement, sur le rooftop, s'il y a un problème, il en fermera l'accès. Ça me paraît assez clair.

Monsieur Guion : Il faudrait l'écrire le 80 personnes limitées par le personnel de sécurité et au maximum à 80 personnes de toute façon.

Monsieur Mebarek : Si c'est la norme retenue par les pompiers en termes d'ERP, ben oui, on peut le mettre. Donc, on peut le mettre dans le règlement. Et, oui Monsieur Martin ? Oui.

Monsieur Martin : Oui. Alors de mémoire, je ne suis pas tout à fait certain, mais j'ai cru lire que l'accès à la terrasse c'était limité aux gens des détenteurs d'un ticket de ciné, enfin d'un billet cinéma. Donc là vous êtes en train de nous dire que l'accès au rooftop, il sera limité aux détenteurs d'un ticket de cinéma ? Parce que ça, c'est mentionné dans le règlement. C'est à dire que si, j'ai vu que vous avez fait un appel à projet pour installer une buvette au niveau du rooftop, c'est à dire que ça, ce sera accessible qu'aux personnes détenteurs d'un billet, d'un ticket de cinéma ?

Madame Journault : Dans l'utilisation habituelle du cinéma, le rooftop ne sera accessible que aux personnes porteurs d'un billet de cinéma.

Monsieur Mebarek : Sauf événement particulier.

Monsieur Martin : Ouais, ils sont au courant les porteurs de projet là ? Que ça limite la fréquentation ? C'est peut-être un peu dommage de limiter l'accès au rooftop à des détenteurs de billets.

Madame Journault : Pour l'instant, étant donné que le rooftop n'est pas encore n'est pas encore ouvert effectivement à d'autres publics, pour l'instant il ne concerne que les porteurs de billets.

Monsieur Mebarek : Tout peut évoluer. Mais je suis très très heureux, Monsieur Martin, que vous soyez le promoteur de ce rooftop.

Monsieur Martin : Je voulais vous en parler un peu plus.

Monsieur Mebarek : Non mais vraiment.

Monsieur Martin : Mais non, mais on peut en parler.

Monsieur Mebarek : Comme quoi, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Monsieur Martin : Alors je n'ai pas changé d'avis. Mais on peut en parler parce que j'étais très surpris de voir un appel à projet pour installer une buvette dessus. Je vous avais je vous avais posé la question à l'époque qu'est-ce qu'on mettrait sur rooftop, qu'est-ce qu'on aurait comme activités ou comme événements, etc. Je vous avais posé la question est-ce qu'il y aurait une activité de restauration ou de cafés, ou de débits de boissons, etc. Et vous m'aviez répondu un non catégorique parce que vous ne vouliez pas concurrencer éventuellement les, les cafés restaurants qui tournent autour de la place Saint Jean. Il y en a encore quelques-uns. Donc je suis assez surpris que, in fine, vous fassiez un appel à projet pour installer une buvette là-dessus, voilà. Maintenant la question sur est-ce qu'on la rend accessible à des gens qui ont forcément un ticket de cinéma ou non ? Si vous voulez que ça marche un peu, à mon avis c'est mieux de pas mettre cette contrainte-là dans le règlement et ça devrait être modifié parce qu'on ne va pas revoter un règlement dans deux mois quoi.

Madame Journault : Alors pour l'instant, le règlement, il ne concerne que les porteurs de tickets, étant donné qu'il n'y a pas d'offre de restauration, et on fera évoluer notre règlement quand on l'aura équipé avec un avec de la restauration sur le rooftop.

Monsieur Mebarek : Bon, on a un équipement qui est là pour plusieurs décennies, donc on a le temps de de faire vivre la terrasse. Là, on va commencer comme ça et puis on fera évoluer. Oui, vous avez la question sur les politiques. Oui franchement interdit de louer les salles à une activité politique, religieuse ou commerciale. Enfin c'est facile non ? Politique ? Enfin, c'est assez facile d'identifier ce qui relève du politique ou pas. Non ?

Monsieur Guion : Vous vous interdisez toute, là c'est la municipalité. Donc, vous « se réserve le droit de refuser la location des salles » donc, ce n'est pas que c'est qu'elle refuse catégoriquement, c'est qu'elle se réserve le droit. Nous, ce qu'on demande, ce sont des critères objectifs pour refuser.

Monsieur Mebarek : Oui, oui. Ben ça pourrait être contesté si le maire dit non à l'association ou à un mouvement politique et oui à un autre je pense que sa décision va être attaquée. Mais c'est quoi les critères en fait ?

Monsieur Guion : Je vous pose la question comme je vous autorisez cet article-là là, c'est mieux de mettre des critères plus intéressants. Alors à vous de les trouver ou de retirer l'article.

Monsieur Mebarek : Non, on va laisser l'article et je vais prendre le risque de me faire retoquer d'une décision d'interdiction plutôt que de retirer l'article que si on ne retire pas l'article, on ne pourrait pas s'opposer à une activité politique pour une réservation. Donc là, on prévoit le principe. Moi, je ne vois pas le mal en fait. Vous voyez le mal, comme souvent. Mais moi je ne vois pas le mal. Vous pensez que j'ai une idée ? On a une idée, la municipalité derrière la tête, on va favoriser les petits copains politiques au détriment d'autres. En fait, il y aura aucun politique, pas de politique.

Monsieur Tortillon : Mais, mais justement, en fait, je pense que c'est la formulation qui pose un problème puisque c'est « se réserve le droit ». Si on mettait juste la municipalité de Melun refuse la location de salle qui sera louée à des fins politiques, commerciales et religieuses, il

n'y a pas de souci. En fait, je pense que c'est la formulation telle qu'elle est qui pose problème. Mais on peut la changer.

Monsieur Mebarek : Mais quand c'est Eric Tortillon qui le dit, non, c'est plus clair. Non, je comprends. Non mais comme vous êtes deux à le dire, c'est qu'il y a un loup.

Monsieur Guion : Donc c'est ça et au même titre, pourquoi on pourrait refuser de louer à des fins commerciales.

Monsieur Mebarek : Ouais, c'est pour le coup, c'est vrai pour le coup, c'est vrai, mais c'est pour ça que le « se réserve », c'est intéressant. Bah ouais, regardez, l'UNICOM vient faire une conférence pour mettre en avant des produits de commerçants locaux, commerçants. Je me réserve le droit de dire non. Et ben là, je vous dis oui à vous. Donc ils vont venir. De l'autre côté, il y a Mercedes qui vient pour faire la promotion de la dernière Mercedes sur écran géant, ils vont faire un film. Là, je leur dis non parce qu'il n'y a pas d'intérêt pour la ville. Si je dis par principe interdiction de toute activité commerciale, on met des bâtons dans les roues à l'UNICOM, alors même que je sais, du temps de Pascal Lecchia, déjà que l'UNICOM voulait se servir du cinéma pour faire la promotion des commerçants. Donc si je ne mets pas « se réserve », et ben Monsieur Guion, on est coincé.

Monsieur Tortillon : Alors on peut séparer.

Monsieur Mebarek : Mais n'ayez pas peur. Je ne vais pas faire venir je ne sais pas qui moi au cinéma et puis pas je ne sais pas qui d'autre. Ou alors sinon on dit, enfin moi je ne sais pas, on se réserve pour le commerce et par contre on interdit religieux et politique. Ecoutez, moi je reste comme ça attaquer le règlement si ça ne va pas.

Monsieur Guion : Votre collègue de gauche qui disait qu'on peut toujours dire déroger.

Monsieur Mebarek : C'est le principe de la règle de droit. C'est deux juristes qui disent ça. Bon, non mais moi je ne vois pas le problème. Si vraiment vous nous prenez la main dans le sac là-dessus, je veux bien que vous contestez, mais il faut se laisser de la souplesse. L'exemple du commerce était flagrant. Voilà. Monsieur Tortillon.

Monsieur Tortillon : Mais du coup c'est sur un autre point du règlement. Euh, il y a écrit que les règles, les animaux ne sont pas admis, exceptés les chiens guides d'aveugles. Je vais faire la même remarque que j'avais déjà fait pour l'espace Saint Jean, à savoir qu'il n'y a pas que des chiens guides d'aveugles, il y a des chiens d'assistance de manière générale. Donc un chien peut accompagner des personnes pour d'autres handicaps que les problèmes de vue ou de cécité. Je pense notamment aux personnes qui souffrent d'épilepsie ou de diabète qui peuvent être accompagnées d'un chien, également.

Monsieur Mebarek : De diabète ? Ça existe ? Il fait quoi dans ce cas-là, le chien ?

Monsieur Tortillon : Je ne suis pas spécialiste mais ça existe.

Monsieur Mebarek : Ils anticipent ? Ah, ils voient les réactions d'hypoglycémie.

Monsieur Tortillon : Comme pour les crises d'épilepsie d'ailleurs.

Monsieur Mebarek : Ben ok, ben écrivez-le comme ça. Mais par contre, il va falloir le démontrer. Parce que si demain on a un usager qui vient avec son doberman en disant j'ai le diabète, il est là mon toutou, on ne peut pas lui dire non du coup, hein. Comment on fait ? Il tient une carte de diabétique ? Non, ça n'existe pas les cartes de diabétique.

Monsieur Tortillon : Mais pour les chiens d'assistance, il y a des documents.

Monsieur Mebarek : Non, non mais c'est vrai. Moi non, mais moi j'ai de l'asthme, je n'ai pas de carte asthmatique. Je suis désolée, mais pour être clair, précis, un chien qui accompagne, accompagne un diabétique, il aura cette attestation ? Et ben on y va. Donc on modifie dans ce sens-là en mettant sur un justificatif.

Monsieur Duchesne : Je voudrais juste ajouter qu'avec Karine, on va travailler avec le cinéma, de façon à ce qu'on ait des clips publicitaires pour les commerçants de Melun au début, euh, des films en début de séance, tout comme ça se fait à Fontainebleau depuis pas mal d'années, comme ça a pu se faire à Melun. L'idée, c'est de recommencer avec des clips de qualité, peut être en s'appuyant notamment sur un agent municipal qui a été embauché récemment au service communication et qui a cette compétence vidéo, ou sinon avec des prestataires. On va voir comment tout ça s'organise.

Monsieur Tortillon : Ce n'est pas grave, je peux prendre le micro. Et une dernière remarque aussi, j'ai vu dans le règlement qui avait marqué que les poussettes étaient interdites. Je me dis, c'est peut-être un peu contradictoire parce que c'est quand même un cinéma qui est labellisé jeune public. Alors si on interdit les poussettes, je pense que c'est quand même créé un petit frein pour les parents qui voudraient venir avec leurs enfants.

Madame Journault : Alors les poussettes ne sont pas interdites. On peut rentrer avec les poussettes dans le cinéma et il est prévu qu'elles soient pliées, rangées dans un coin du hall et que les gens rentrent sans les poussettes dans la salle.

Monsieur Tortillon : Parce que là, ce que ce que je vois moi, c'est les engins de déplacement personnel EDP tels que les poussettes, vélos, trottinettes, mono roues, rollers ou encore skateboard sont strictement interdits dans le cinéma.

Monsieur Mebarek : Oui, dans la salle de projection. Bon ok, je pense que le skateboard est également interdit dans le hall. Bon, on va préciser que les poussettes, on précisera « dans la salle » pour les poussettes. OK, donc on précise les poussettes dans la salle. Et puis on voit l'histoire des chiens mais agréés, vraiment un truc béton, pas que n'importe vienne avec son chien demain parce qu'il a une pathologie quelconque. OK, donc d'autres questions ? Parfait. Eh bien écoutez, on adopte. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.  
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la proposition de Règlement Intérieur du cinéma municipal Les Variétés, ci-annexée.

**DIT** que ce Règlement Intérieur sera applicable dès le 1<sup>er</sup> mai 2026.

## 59 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE RESIDENCE D'ARTISTE ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA COMPAGNIE PLAYFUL

Monsieur Mebarek : Autorisation de signature de la résidence d'artistes, entre la ville de Melun et la compagnie Playful.

Madame Journault : Voilà. Merci. Il s'agit donc de la délibération portant sur une autorisation de signature du contrat de résidence d'artiste entre la ville de Melun et la compagnie Playful. La ville de Melun souhaite s'associer à la compagnie Playful pour organiser une résidence d'artistes autour de la création du spectacle de danse contemporaine mobile destiné à la petite enfance. Cette résidence, prévue sur cinq jours en juin 2026, comprend des temps de création à l'Espace Saint Jean ainsi que des actions de médiation à la Maison de l'Enfance. À son issue, cette représentation seront programmées lors de la saison culturelle 26-27 dans trois crèches de la ville et à la Maison des associations Jean XXIII. Ce projet s'inscrit dans une politique de soutien aux artistes locaux visant à développer l'offre culturelle et à favoriser les rencontres entre artistes et publics. Un contrat de résidence viendra formaliser les engagements de chaque partie. Dans ces conditions, il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de contrat de résidence d'artiste avec la compagnie Playful annexé et d'autoriser le maire à signer le contrat et tout document s'y rapportant.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Karine. Des questions ? Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Très bien.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le contrat de résidence d'artistes avec la Compagnie Playful, ci-annexé.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat et tout document s'y rapportant.

## 60 - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE PROROGATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA) DE LOGEMENTS

Monsieur Mebarek : Délibération numéro 60. Jules.

Monsieur Ngubu : Merci. Approbation de l'avenant numéro un de prolongation de la convention intercommunale d'attribution CIA de logement. L'enjeu de cette approbation, c'est d'assurer un meilleur équilibre territorial de l'occupation du parc locatif social à travers une politique d'attribution de logements sociaux en articulation avec le Programme local de l'habitat 2022-2027 et des politiques menées par des différents partenaires, notamment le Département à travers le plan départemental pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. Deuxièmement, par les bailleurs sociaux à travers des conventions d'utilité sociale. Troisièmement, par les villes, à travers le contrat de ville. Au regard de cet équilibre, le travail engagé par la Conférence intercommunale de logement de la CAMVS a permis d'élaborer une convention intercommunale d'attribution CIA, approuvée par le Conseil communautaire du 16 décembre 2019 pour une durée de six ans. Cette convention précise la déclinaison de chaque objectif quantitatif d'attribution et établit les modalités opérationnelles de mise en œuvre des orientations prises afin de favoriser l'atteinte de ces objectifs. Ainsi, au regard des obligations réglementaires, la CIA établit les objectifs quantitatifs au niveau suivant : Il y a trois niveaux : 25 % premier niveau d'attribution aux ménages prioritaires. Deuxième niveau : 25 % d'attribution en QPV, entendu les quartiers prioritaires de la ville ou

de la politique de la ville, aux ménages du premier quartile. Troisième niveau : 70 % d'attribution en en QPV aux ménages des autres quartile. Le document se décline en huit orientations qui comportent un à plusieurs objectifs à savoir, première orientation : adapter les attributions au regard de l'offre pour mieux répondre à la demande et aux objectifs quantitatifs. Deuxième orientation : limiter les risques de paupérisation dans les résidences fragiles, y compris en dehors des QPV. Troisième orientation : Poursuivre l'amélioration de l'attractivité des QPV, entendez toujours quartiers prioritaires de la politique de la ville. Quatrième orientation : répondre aux besoins publics prioritaires en termes de relogement et d'accompagnement social. Cinquième orientation : poursuivre l'effort de rééquilibrage de l'offre en logements sociaux au sein du territoire et produire une offre adaptée aux besoins des demandeurs. Sixième orientation : favoriser la fluidité de dans le parc social en répondant mieux aux demandeurs de mutation. Septième orientation : définir les situations complexes pouvant faire l'objet d'un traitement individualisé au sein de la Commission de coordination pour en favoriser une gestion partenariale. Huitième orientation : enfin, mettre en place un outil de suivi et d'évaluation des orientations du parc social et de son occupation. Par ailleurs, un bilan annuel de l'atteinte de ses objectifs et de ses actions prévues par la CIA est présenté en conférence intercommunale de logement. Cette convention comporte plusieurs l'annexe dont la charte de relogement du nouveau programme national de renouvellement urbain, qui a fait l'objet de modifications en 2022 et 2024. Finalement, on va dire que l'approbation de l'avenant numéro un à la convention intercommunale d'attribution présente un contexte où il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant numéro un à la convention interne communale d'attribution CIA de la CAMVS, ci-annexé, prévoyant sa prorogation pour une durée d'un an et d'autoriser le maire à signer ledit avenant.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup. Bravo Jules, Merci beaucoup. Y a-t-il des questions. Madame Mothay ? Jules, tu peux couper ton micro ? Ouais. Merci beaucoup.

Madame Mothay : Merci. C'est d'abord une observation. Attirer votre attention en fait, sur un point de forme qui n'est pas anodin, mais justement sur l'avenant numéro un qui est annexé à ce document. Le document mentionne parmi les signataires des maires qui ne sont plus en fonction aujourd'hui. Donc, je ne sais pas si ça pose un problème. En tout cas, ça pose question sur l'actualisation de ce document. Et enfin, une question, c'est quelles sont les raisons, en fait, pour le fait que l'évaluation de cette convention n'a pas été finalisée avant son échéance et qui ne conduit à prolonger un dispositif sans en mesurer précisément l'efficacité.

Monsieur Mebarek : Ca n'a pas été présenté avant, c'est ça.

Madame Mothay : Pour quelle raison ça n'a pas été finalisé avant la date prévue en fait ? Est ce qu'on a une raison ? C'était prévu fin 2025. Donc là, on est obligé de proroger pour pouvoir en fait avoir cette évaluation.

Monsieur Mebarek : C'est l'agglomération qui pilote cette convention. Certaines communes souhaitaient réaliser cet avenant après l'élection, dans le cadre d'un nouveau mandat avec un nouveau maire, d'autres souhaitez le faire avant et au final, il fallait mettre tout le monde d'accord. Donc, l'agglomération a décidé de faire ça après l'élection pour tout le monde. Voilà.

Madame Mothay : C'était prévu pour la fin le 15 décembre 2025. Donc c'était pratiquement en tout cas trois quatre mois avant les élections. Ça aurait dû être présenté, on serait déjà présenté au mois de décembre, on est d'accord. Donc là ils prorogent pour pouvoir faire cette

évaluation. Donc le travail n'a pas été fait pour moi. Donc est-ce que la question était posée de savoir pourquoi ça n'a pas été fait, pourquoi ça n'a pas été finalisé ? Mais si on ne sait pas, c'est à dire si vous ne savez pas.

Monsieur Mebarek : Bon ben non, je ne sais pas. Le document a été adressé par l'agglomération fin février. Voilà. Donc c'est l'agglo qui a merdé, hein ? Non, objectivement, je pense que c'est ça. Non, non, ce n'est pas l'agglo. Je pense que c'est ça, c'est que les exécutifs clairement, étant en transition, avec un certain nombre de maires qui ne repartaient pas, qui savaient qu'ils ne repartaient pas.

Madame Mothay : Ça j'ai vu sur les sur les signataires.

Monsieur Mebarek : Voilà. Et je pense que ça a été plutôt intelligent de dire à trois mois, après on va attendre la nouvelle mandature, les nouveaux maires qu'on fera signer par tout le monde. Voilà, je pense que c'est ça la raison. Mais ce n'est pas grave quand même. On recommence. Donc l'agglo va faire recirculariser un nouvel avenant avec les bons signataires.

Madame Mothay : D'accord.

Monsieur Mebarek : Oui, oui, bien sûr, on va. On ne va pas faire signer des partants. Gilles Bataille n'est plus là. Ok. D'autres questions ? Merci. Qui s'oppose ? Merci beaucoup. Jules. Qui s'oppose. Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** l'avenant n° 1 à la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) de la CAMVS, ci-annexé, prévoyant sa prorogation pour une durée d'un (1) an.

**AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

61 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE GRAND PARIS SUD EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE DU DISPOSITIF ' LA BALLE AU BOND ' AU SEIN DU CENTRE SOCIAL LAVOISIER

Monsieur Mebarek : Délibération 61. Euh. On retourne chez Salima, c'est ça ? Non non non, c'est Angélique. Pardon. Quand j'ai lu convention, Angélique.

Madame Dehimi : Merci monsieur le Maire. Euh il s'agit de la convention entre la ville de Melun et la Maison de l'emploi et de la formation Grand Paris Sud en vue de la mise à disposition d'une permanence du dispositif La Balle au Bond au centre social Lavoisier. En fait, ce dispositif, accompagne les publics qui rencontrent les freins de l'insertion professionnelle liée à l'absence de mode de garde d'enfants. Et donc ce dispositif propose un accompagnement individualisé assuré par un travailleur social qui rencontre la famille qui fait une première évaluation de la situation et qui trouve des solutions dans le réseau son réseau des assistantes maternelles. Ce travail social propose également de faire simulation. Les aides CAF, accompagnent dans les démarches administratives et juridiques. Et donc, afin de renforcer l'accueil, pardon je mets mes lunettes, afin de renforcer l'accessibilité de ce service pour les habitants de Melun, il est proposé d'organiser une permanence hebdomadaire, ce dispositif au centre social Lavoisier. La ville met à disposition en local le bureau avec

Internet, accès internet pour que travailleur social puisse travailler et accomplir ses missions. Voilà. Donc il faudra donc proposer au conseil municipal d'approuver la convention de la mise à disposition de locaux entre la ville de Melun et la Maison de l'emploi et de la formation Grand Paris Sud, et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur Mebarek : Merci beaucoup Angélique. Y a t-il des questions ? Oui. Euh monsieur Béhagle.

Monsieur Béhagle : Merci. Non mais tout d'abord, je pense que c'est, enfin, c'est une délibération qui nous a agréablement surpris parce qu'effectivement on peut la lire comme un premier pas contre le chômage structurel dont souffre la ville. Une question extrêmement basique, ce serait comment les populations qui sont potentiellement concernées par ce dispositif vont-elles être averties ? Une seconde question, c'est est ce que vous avez prévu plus tard dans le dans l'année ou dans la mandature, de mettre en place d'autres dispositifs de lutte contre le chômage structurel ? Je pense à éventuellement des formations de courte durée dans les quartiers populaires, de façon à faciliter le l'accès à l'emploi. Et je prolonge encore la question. Il y a quelques années, vous aviez proposé une subvention de 30 000 € d'apprentissage du français pour les étrangers dans notre ville, puisque la non-maîtrise de la langue et, bien sûr, un obstacle à l'accès à l'emploi. Et je me demandais si ce dispositif-là, il avait été évalué, si il avait été poursuivi. Je pense qu'il ne s'adresse pas malheureusement, aux étrangers qui ne sont pas en situation régulière, alors que la maîtrise de la langue française est une des conditions d'accès au titre de séjour et donc à terme, à l'emploi. Et bon, je sors un peu de la délib, mais vous voyez, c'est un c'est un problème global parce que y a quand même 25 % d'étrangers dans notre ville et un certain nombre qui ne maîtrisent pas le français. Et donc, puisque vous faites un pas dans ce sens, autant regarder le programme, le problème dans son ensemble. Merci.

Madame Dehimi : Alors donc comment les personnes vont être averties, en fait, ce dispositif, il est en lien avec l'insertion. Donc en fait, les gens soit ils sont inscrits, en France travail et donc ils sont orientés par le travailleur social en France travail soit la mission locale, soit ça peut être un travailleur social ou au centre de du CSA qui peut également informer la population de ce dispositif qui il existe. Après, en ce qui concerne des solutions, alors oui, effectivement, nous on est d'accord avec vous que c'est très problématique de trouver un moyen de garde pour des parents qui n'ont pas de qui n'ont pas de travail. Je ne peux pas vous en dire plus parce que c'est un projet, il faut étudier, euh, les possibilités, etc. Et en ce qui concerne l'apprentissage de la langue française, alors pour évaluer je sais que ce sont des cours qui sont proposés qui durent un an, donc, je suppose que vu que ça dure un petit moment, enfin assez long, donc j'imagine que, il a des résultats positives. Après je ne peux pas développer plus.

Monsieur Mebarek : Sur cette question. Je pense que on parle des ateliers sociolinguistiques, des ASL, des centres sociaux, tu peux peut-être nous en dire un mot ? A l'époque c'était sous ta délégation ?

Madame Rouffet : Merci Monsieur le Maire, effectivement. Donc, il faut savoir que là, ce dispositif de la balle au bond au sein du centre social Lavoisier, c'est grâce à la signature au niveau de l'agglomération de la CTA et de la Convention territoriale, d'accueil et d'intégration. Donc, c'est à ce à grâce à cette signature que l'on peut bénéficier sur le territoire de Melun de ce dispositif. Par ailleurs, vous l'avez très bien souligné. Et on est effectivement bien

conscient. La question du mode de garde se pose si on veut chercher un travail, si on veut s'intégrer. Plusieurs choses sont en cours. Donc, comme le souligné, Angélique Dehimi, la mise en place d'une crèche à VIP, en partenariat avec France Travail et avec la CAF, c'est un projet sur lequel on travaille depuis quelques mois déjà, euh on a également développé les places en halte-garderie sur l'ensemble de nos structures et pas seulement sur la halte-garderie des poussinets loupiots. On a eu l'occasion d'en discuter aussi hein, l'ouverture sur la journée intégrale entière de la halte-garderie. C'est aussi un grand changement pour ceux qui ont des démarches à faire de recherche d'emploi sur Paris par exemple. Voilà, en ce qui concerne, la recherche d'emploi, il y a un travail actuellement qui est fait avec France Travail, justement dans sa dynamique d'aller vers. Ils ont des équipes mobiles qui sont en train de développer et au sein des centres sociaux et au sein de la CEJ et avec les ateliers sociolinguistique, donc les ASL, des temps de sensibilisation pour faciliter l'intégration et la recherche d'emploi. En ce qui concerne la maîtrise du français, vous en parliez, il faut savoir que qau-delà des ASL qui sont municipaux, dans les quatre centres sociaux, à raison de deux fois par semaine, des ateliers hebdomadaires à deux fois par semaine, euh, on a aussi développé la plateforme linguistique et ça, c'est quelque chose qui permet à toute personne qui a besoin de cours de français de bénéficier des ressources locales, qu'elle soit à destination du public régulier ou non, régulier administrativement parlant. Donc on a quand même un maillage assez fin et une connaissance assez fine des partenaires que l'on peut solliciter. Et petite dernière petite info, dans le cadre des ASL, on avait travaillé à un partenariat avec le service petite enfance et le service ASL pour permettre à des mamans qui auraient besoin d'un mode de garde, en bénéficier pendant le cours, pendant leurs cours avec nos structures municipales. Et il s'est trouvé que personne ne l'a sollicité. Donc voilà, en tout cas, on est tout à fait ouvert et attentif à ces questions-là.

Monsieur Mebarek : Merci merci Aude. C'est bon. Très bien. On délibère. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la mise à disposition d'un bureau au sein du Centre Social Lavoisier au profit de la Maison de l'Emploi et de la Formation Grand Paris Sud pour l'organisation d'une permanence assurée par un travailleur social dans le cadre du dispositif « La Balle au Bond ».

**APPROUVE** les termes de la convention correspondante.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

## 62 - Personnel territorial - Création d'emplois permanents au tableau des effectifs

Monsieur Mebarek : Dernière délibération. Vous allez où ? C'est ça ? Oui, ce sont les postes, les créations de postes. Alors on a plusieurs créations de postes d'abord dans le cadre de la réussite au concours au pôle cadre de vie et aménagement concours de rédacteur il est proposé de créer de postes de postes. Attendez, ouais, deux postes à temps complet, euh, de rédacteurs suite à concours. Par ailleurs, on a eu en fonction, des besoins de certains services la nécessité de créer des postes. Tout ça, c'est au budget, hein ? Alors, la première concerne la crèche des dauphins, vous le savez, a réouvert en janvier d'ailleurs, et ça serait intéressant de encore en mars ou en non en janvier je crois que les travaux se terminaient, c'était ça. Après et après les

visites de sécurité, etc. Et, et en mars, et on n'a pas eu l'occasion de l'inaugurer. Pardonnez-moi, je me demande si on ne devrait pas le faire maintenant. C'est le 29 mai. Ah ben voilà, je ne savais pas. On ira tous à la crèche des dauphins qui est toute neuve. Et donc pour ce faire, nous recrutons nous ouvrons donc un poste e d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle. Cet emploi d'agent technique cinq emplois d'auxiliaire de classe normale, deux emplois d'éducateur de jeunes enfants et un emploi d'agent social principal. Première classe 18 postes euh pour 60 berceaux. Donc là, c'est un petit clin d'œil à Eric Tortillon tout à l'heure. Donc on recrute bien des gens pour faire du service, on continue, dans la perspective du départ à la retraite de de Patricia Schinkus, qu'on connaît tous depuis longtemps, quasiment 40 ans, 43 ans. Création non pardon, d'un emploi d'attaché territorial en vue de son remplacement. Remplacement de la directrice du développement culturel, donc par un directeur du développement culturel, donc, un emploi de rédacteur. Nous avons également un emploi de technicien pour la gestion administrative et financière des systèmes d'information, enfin pourvoir un poste d'attaché territorial pour assurer le poste Directeur de la communication qui pilotera, la communication de la ville en remplacement d'un agent qui ne qui n'est plus à ce poste. Voilà. Y a-t-il des questions ? Non ? Eh ben Parfait. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

**DECIDE** de créer les emplois à temps complet suivants :

- 2 emplois de rédacteur suite à des réussites concours

Compte tenu de la réouverture de la crèche Les Dauphins :

- 1 emploi d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) de classe exceptionnelle
- 7 emplois d'adjoints technique
- 5 emplois d'auxiliaires de classe normale
- 2 emplois d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE)
- 1 emploi d'agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe

Dans la perspective du départ à la retraite de la Directrice de l'Education, et en vue de son remplacement :

- 1 emploi d'attaché territorial

Pour pourvoir le poste de Directeur du Développement Culturel :

- 1 emploi de rédacteur

Pour pourvoir le poste de gestionnaire administratif et financier des systèmes d'information :

- 1 emploi de technicien

Pour pourvoir le poste de Directeur de la communication dont la mission sera de piloter la communication de la Ville :

- 1 emploi d'attaché territorial, recruté par CDD d'une durée de trois (3) ans, dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, et qui sera rémunéré par référence à l'indice majoré 678 de ce grade et percevra le régime indemnitaire correspondant à ce grade

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h35.